

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
PROGRAMME 209
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

SOLIDARITÉ À L'ÉGARD
DES PAYS EN
DÉVELOPPEMENT



PROGRAMME 209
Solidarité à l'égard des pays en développement

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Aurélien LECHEVALLIER

Directeur général de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international

Responsable du programme n° 209 : Solidarité à l'égard des pays en développement

La crise mondiale provoquée par la pandémie de Covid-19, la crise climatique et la crise alimentaire accélérée par l'agression russe en Ukraine mettent en évidence les défis globaux auxquels tous les pays sont confrontés. Il est dans l'intérêt de la France d'agir afin de prévenir ces crises et de renforcer la résilience des sociétés. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) participe à l'effort collectif en mettant en œuvre, dans le cadre du programme 209, les engagements internationaux de la France à faire régresser les inégalités mondiales, à faire progresser les droits humains, et à promouvoir la protection des biens publics mondiaux. Les priorités de la politique de développement de la France ont été réaffirmées par la loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales.

Le programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » mis en œuvre par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères constitue, avec le programme 110 « Aide économique et financière au développement », géré, lui, par le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN), le cœur de la mission budgétaire « Aide publique au développement ». Ces programmes sont les principaux outils de mise en œuvre de la politique de développement solidaire de la France, qui participe à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) et à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat.

Au sein de la mission « Aide publique au développement », le programme 209 concentre les moyens d'intervention en dons — don-projet AFD, aide-projet du MEAE (Fonds de solidarité pour les projets innovants – FSPI), aides budgétaires, crédits de gestion et sortie de crise (Fonds d'urgence humanitaire, aide alimentaire programmée), volontariat, soutien aux organisations de la société civile (OSC) — permettant d'améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables et d'œuvrer en faveur d'un développement durable (santé, climat, éducation, égalité femmes-hommes, droits humains, gouvernance) dans les pays bénéficiaires.

Les actions du programme 209 s'articulent autour de trois canaux d'acheminement de l'aide :

- la coopération bilatérale, gérée soit directement par le MEAE (FSPI, crédits de gestion et sortie de crise, aide alimentaire programmée, expertise technique, fonds de soutien aux dispositifs de volontariat, à la société civile et à la coopération décentralisée), soit par des opérateurs, en particulier l'Agence française de développement, Expertise France et le CIRAD ;
- la coopération multilatérale, reposant sur les contributions à l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), les contributions volontaires aux agences et programmes de l'Organisation des Nations unies, et les fonds verticaux répondant aux priorités de la politique française de développement ;
- la coopération européenne, au titre du Fonds européen de développement (FED) dont les engagements courent jusqu'en 2028 sur des volumes décroissants. Le nouvel instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale 2021-2027 (NDICI – Europe dans le monde), qui absorbe le FED, ne sera plus porté par le programme 209, mais financé dans le cadre de la contribution générale de la France au budget de l'Union européenne.

Le directeur général de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM) est responsable du programme 209, dont une partie des crédits est également mise en œuvre par la direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la francophonie (NUOI), la direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) et le centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

1. Contribuer à la mise en œuvre des ODD, en renforçant l'investissement dans les biens publics mondiaux, et en concentrant l'aide sur les pays prioritaires.

La loi de programmation du 4 août 2021 est venue renforcer l'engagement de la France en faveur de la préservation des biens publics mondiaux. Dans la continuité des engagements pris lors du dernier Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID, février 2018), les actions du programme 209 répondent aux cinq priorités sectorielles de la politique de développement : santé, crises et fragilités, climat, éducation, et égalité femmes-hommes, tout en veillant à concentrer l'aide sur les 19 pays prioritaires (qui appartiennent tous à la catégorie des pays les moins avancés (PMA) d'Afrique subsaharienne, et Haïti.

- Face à l'augmentation des fragilités dans le monde, la France a conforté en 2022 son action dans les pays en crise, en sortie de crise et en situation de fragilité. Les moyens alloués à l'aide humanitaire, à la gestion et la sortie de crise (instruments bilatéraux du CDCS et aide alimentaire programmée) ont ainsi progressé pour atteindre près de 357 M€ en 2022 sur le P209, soit une augmentation de plus de 50 % par rapport à l'année précédente.
- La France a fait de la santé mondiale un axe principal de sa politique de développement, avec un investissement financier significatif. Plus d'un milliard d'euros par an est consacré à la santé mondiale, notamment à travers les contributions aux grands fonds verticaux : Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMSTP), Unitaïd et Gavi, l'Alliance mondiale pour le vaccin.
- La France s'engage avec détermination en faveur de la mise en œuvre de l'accord de Paris et pour la préservation de la biodiversité. En 2022, les contributions volontaires pour le climat et l'environnement ont atteint 20 M€ de CP sur le P209 (+30 % par rapport à 2021), dont 7 M€ pour l'Alliance pour la préservation des forêts tropicales et humides, 4 M€ pour le Groupe international pour la recherche agricole (CGIAR), ou encore 3 M€ pour le Fonds mondial pour les récifs coralliens.
- La France a renouvelé en 2021 son engagement au sein du Partenariat mondial pour l'éducation (PME), à hauteur de 333 M€ pour le cycle quinquennal 2021-2025, qui succède aux engagements triennaux pris à Dakar en 2018 (200 M€). De ce fait, la France, désormais 3^e bailleur du PME, conforte sa stratégie de coopération en éducation, principalement sur le continent africain. En 2022, les versements au PME ont représenté 83 M€.
- Enfin, l'égalité entre les femmes et les hommes demeure un principe directeur et transversal de l'action extérieure de la France. La tenue du forum Génération Égalité (FGE) à Paris du 30 juin au 2 juillet 2021, a permis de réunir 40 Md\$ de financement nouveaux, tous canaux, instruments et bailleurs confondus, pour soutenir un plan mondial d'accélération pour l'égalité entre les femmes et les hommes d'ici 2026. En 2022, les contributions multilatérales de la France dans ce domaine se sont poursuivies avec notamment 4,5 M€ pour l'initiative *Affirmative Finance Action for Women in Africa* (AFAWA) de la Banque africaine de développement et 2,6 M€ pour le fonds Mukwege d'appui aux victimes de violences sexuelles dans les conflits armés (+31 % par rapport à 2021), précédant des engagements nouveaux pour le FNUAP (*UNFPA supplies*) à compter de 2023.

2. Renforcer les partenariats en faveur du développement économique et social.

La France promeut une politique partenariale de développement qui reconnaît le rôle et la complémentarité de l'ensemble des acteurs, notamment des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et des entreprises privées. Dans cet esprit, la loi de programmation du 4 août 2021 relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales prévoit la tenue, dans chaque pays où la France est représentée, d'un conseil local de développement, présidé par l'ambassadeur ou l'ambassadrice, afin d'assurer la cohérence des efforts de l'ensemble des acteurs de « l'équipe France » à l'international.

La loi de programmation du 4 août 2021 a fixé l'objectif de doubler le montant (en valeur absolue) de l'aide publique au développement transitant par les organisations de la société civile (OSC) entre 2017 et 2022. En 2021, l'APD transitant

par les OSC s'est élevée à 585 M€ tous ministères confondus (7,3 % de l'APD bilatérale), soit une augmentation de 7,5 % par rapport à 2020. L'APD transitant par les OSC est principalement financée par l'Agence française de développement (291 M€ en 2021). Cette enveloppe comprend le dispositif I-OSC, guichet de financement à destination des OSC de solidarité françaises sur crédits du programme 209 (109,9 M€ en 2021 et 120,7 M€ en 2022). Les financements du MEAE mis en œuvre par des OSC transitent en particulier par le CDCS, le volontariat, les crédits des postes diplomatiques et l'aide alimentaire programmée. Ces financements se sont élevés à 176,5 M€ en 2021.

La loi de programmation prévoit également le doublement, entre 2017 et 2022, des fonds destinés au soutien à l'action extérieure des collectivités territoriales, qui correspondent aux fonds attribués annuellement par l'État, d'une part, à la délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) du MEAE, et d'autre part à l'Agence française de développement (AFD) au titre de la Facilité de financement des collectivités territoriales (FICOL). Cette dernière est financée sur les crédits du programme 209 affectés au don-projet AFD.

La priorité accordée à l'aide bilatérale se traduit également par l'augmentation des capacités d'intervention du MEAE *via* les projets du Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain (FSPI), dont une partie est mise en œuvre par les postes diplomatiques. Les versements sur l'enveloppe FSPI ont atteint 59,1 M€ en 2022.

Le MEAE soutient le volontariat international d'échange et de solidarité qui permet aux associations de mobiliser des ressources humaines au bénéfice de leurs partenaires ou directement sur leurs projets de terrain. En 2022, les crédits alloués au volontariat se sont élevés à 21,5 M€, témoignant d'une relation active entre l'État et les associations au service des objectifs partagés de lutte contre la pauvreté et de protection des biens publics mondiaux mais également de difficultés persistantes résultant de la situation sanitaire.

3. Porter les priorités stratégiques françaises dans la politique de développement européenne

La France inscrit son action globale en faveur du développement durable dans un cadre collectif et multilatéral. Les contributions de la France lui permettent de jouer pleinement son rôle au sein des instances européennes, tant dans la définition des orientations qui guident l'action multilatérale (telles que la concentration des efforts, notamment financiers, sur les pays les moins avancés et les plus fragiles), que dans la détermination des modalités de mise en œuvre de leurs actions, par exemple au travers des programmes de mixage prêts/dons. Ces contributions permettent de créer des effets de levier pour le financement de l'aide et donnent à la France la capacité de combiner partenariats bilatéraux et multilatéraux pour renforcer son action et démultiplier ses résultats.

Le programme 209 a porté en 2022 la contribution française au 11^e Fonds européen de développement (FED), ancien instrument de l'action extérieure de l'UE dans 79 pays d'Afrique subsaharienne, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et des pays et territoires d'outre-mer. Deuxième bailleur après l'Allemagne, la France a contribué, sur la période 2014-2020, à hauteur de 5,43 Md€ à ce fonds. Au 1^{er} janvier 2021, le FED a fusionné avec l'instrument unique de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale de l'Union européenne (NDICI – Europe dans le monde). Malgré la disparition de l'instrument, la contribution française en 2022 a atteint 488,3 M€ en raison des décaissements qui se poursuivent pour financer les projets toujours en cours de réalisation.

Les secteurs d'intervention de l'aide française (crises, fragilité, éducation et santé) ainsi que ses priorités transversales (égalité femmes-hommes, climat et environnement) étaient bien reflétés dans la programmation du FED et continueront à l'être dans le NDICI. Par ailleurs, le Fonds permettait de soutenir les 19 pays prioritaires de la politique de développement de la France, notamment *via* une accélération des versements en leur faveur (enveloppes nationales, régionales et intra-ACP). L'Afrique subsaharienne étant la région la mieux dotée (au moins 29,2 Md€) au sein du pilier géographique du NDICI, les pays prioritaires de l'aide française continueront d'être davantage appuyés.

4. Améliorer l'efficacité et l'efficience de l'aide

Dans le contexte de la hausse des moyens consacrés à l'aide publique au développement et afin de répondre à un impératif démocratique, la loi du 4 août 2021 prévoit le renforcement de l'évaluation de la politique de développement française. Elle crée ainsi une commission d'évaluation, placée auprès de la Cour des comptes et chargée de conduire

des évaluations portant sur l'efficacité, l'efficacités et l'impact des stratégies, des projets et des programmes d'aide publique au développement.

La transparence de la politique de développement est un enjeu majeur pour la France. Depuis la Déclaration de Paris (2005) et les Forums de haut niveau d'Accra (2008) et de Busan (2011) sur l'efficacité de l'aide, le système de redevabilité de sa politique de développement a été amélioré afin d'en renforcer le pilotage et l'appropriation par les pays partenaires. La France publie depuis 2022 l'ensemble des données relatives à son aide au développement sur un site internet unique (data.aide-developpement.gouv.fr ; données disponibles à partir de l'année 2018). Les projets de l'AFD et du MEAE sont en outre présentés sur un portail unique depuis 2016, selon les standards de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA), à laquelle la France a adhéré en 2016. Elle transmet chaque année au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE les données statistiques de l'APD française, provenant de 24 programmes budgétaires et des taxes affectées. Ces données publiques et exhaustives répondent à une nomenclature précise endossée par le CAD et permettent de définir et de comparer les flux internationaux d'APD. Ces données sont mises en ligne en accès libre. Elles sont en outre publiées et décomposées sur le portail unique de l'aide française, instauré par la loi du 4 août 2021 et inauguré en novembre 2022.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Contribuer à la mise en oeuvre des ODD, en renforçant la composante bilatérale et en concentrant l'aide sur les pays prioritaires

INDICATEUR 1.1 : Part des crédits bilatéraux du programme et des taxes dédiés aux priorités du CICID

INDICATEUR 1.2 : Part des crédits multilatéraux du programme et des taxes dédiés aux priorités sectorielles du CICID

INDICATEUR 1.3 : Part des crédits du programme et des taxes destinés à des pays prioritaires

OBJECTIF 2 : Renforcer les partenariats

INDICATEUR 2.1 : Part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française totale

INDICATEUR 2.2 : Evolution de l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises

INDICATEUR 2.3 : Volume de l'activité des opérateurs AFD et Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne

OBJECTIF 3 : Faire valoir les priorités stratégiques françaises dans l'aide publique acheminée par les canaux européens

INDICATEUR 3.1 : Part des versements du FED sur les priorités stratégiques françaises

OBJECTIF 4 : Améliorer la redevabilité et l'efficacité de l'aide

INDICATEUR 4.1 : Part de la rémunération sur les projets gérés par l'AFD

INDICATEUR 4.2 : Frais de gestion du programme 209

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Contribuer à la mise en oeuvre des ODD, en renforçant la composante bilatérale et en concentrant l'aide sur les pays prioritaires

INDICATEUR

1.1 – Part des crédits bilatéraux du programme et des taxes dédiés aux priorités du CICID

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part des crédits bilatéraux pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV)	%	29,4	35,8	31,9	39,8	36,6
Part des crédits bilatéraux pour le climat, adaptation et atténuation (marqueurs de Rio)	%	20,3	18,3	18,5	20,7	23
Part des crédits bilatéraux pour l'éducation	%	13,8	11	11,0	10	13
Part des crédits bilatéraux pour l'égalité femmes/hommes (marqueur genre)	%	35,9	31,9	32,9	34	48,5
Part des crédits bilatéraux pour la santé	%	9,9	16,8	17,1	14,2	17,1

Commentaires techniques

Sous-indicateur 1 : « Part des crédits bilatéraux pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV) »

Sources des données : MEAE – Données budgétaires du tendancier du P209 - Objectif 6 « Gestion et sortie de crise » (Enveloppes : Aide budgétaire post conflit/sortie crise, FUH et Aide alimentaire) et FAV/Minka.

Périmètre : P209.

Sous-indicateurs 2 à 5 : « Part des crédits bilatéraux pour [...] »

Sources des données : MEAE – Données budgétaires du tendancier du P209 ; OCDE – données d'APD (base SNPC).

Au moment de la rédaction de ce RAP, seules des données provisoire d'APD 2021 sont disponibles pour le MEAE et l'AFD. Les données d'APD sont extrapolées sur les données budgétaires du tendancier du P209.

Chaque indicateur se calcule comme suit :

- Dans les données d'APD, calcul de la part du secteur CICID ou du marqueur CAD dans :
 - L'APD en don-projet déclarée par l'AFD
 - L'APD bilatérale déclarée par le MEAE sur le P209
- Ces pourcentages sont rapportés aux données du tendancier du P209, respectivement sur :
 - Les CP de l'enveloppe « don-projet AFD » (OB 3)
 - Les CP bilatéraux du P209 déclarés en APD par le MEAE
- Les montants obtenus sont additionnés pour obtenir le montant total (estimé) des crédits bilatéraux du P209 dirigés vers le secteur CICID et les marqueurs CAD.
- Calcul de la part de ces montants dirigés vers le secteur CICID et les marqueurs CAD sur l'APD bilatérale du P209 (tendancier).

Périmètre : P209.

Précisions méthodologiques propres au marqueur « genre » :

Dans le cadre de l'exercice annuel de déclaration des données d'APD auprès du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, les pays membres examinent **chaque projet/programme bilatéral et constatent si celui-ci contribue à l'égalité entre les femmes et les hommes** à l'aide d'un système de notation à trois valeurs (marqueurs CAD 0, CAD 1 et CAD 2) :

- Le marqueur CAD 2 est attribué si l'égalité femmes-hommes constitue l'objectif principal du projet** (exemple : projet principalement conçu pour prévenir la violence fondée sur le sexe dans les situations de conflit et/ou y répondre) ;
- Le marqueur CAD 1 est attribué si l'égalité femmes-hommes est un objectif important du projet**, sans pour autant constituer le principal motif de sa mise en œuvre (exemple : projet visant à assurer l'approvisionnement d'une localité en eau potable, qui comporte des objectifs et des activités spécifiques pour permettre aux femmes et aux filles d'accéder aisément et en toute sécurité aux installations de distribution de l'eau potable) ;
- Le marqueur CAD 0 est attribué si le projet a été examiné au regard du marqueur mais qu'il ne vise pas l'objectif de l'égalité homme-femmes** (exemple : un projet ferroviaire pour lequel l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas un objectif délibéré, et qui ne comporte pas d'activités expressément destinées à réduire les inégalités fondées sur le sexe ou à accroître l'autonomie des femmes).

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR**1.2 – Part des crédits multilatéraux du programme et des taxes dédiés aux priorités sectorielles du CICID**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part des crédits multilatéraux pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV)	%	12,4	16	12,4	20,2	14
Part des crédits multilatéraux pour l'éducation	%	10,2	8,6	9,7	8,4	9,9
Part des crédits multilatéraux pour la santé	%	56,0	62,3	71,8	55,2	63,5

Commentaires techniques

La « Coopération communautaire » financée via le P209 (FED) est exclue du périmètre de cet indicateur. Elle fait l'objet d'un indicateur distinct.

Sous-indicateurs 1, 2 et 3 : « Part des crédits multilatéraux pour [...] »

Sources des données : MEAE – Données budgétaires du tendancier du P209 ; OCDE – données d'APD (base SNPC).

Au moment de la rédaction de ce RAP, seules des données provisoire d'APD 2021 sont disponibles pour le MEAE et l'AFD. Les données d'APD sont extrapolées sur les données budgétaire du tendancier du P209.

L'APD multilatérale imputée à un secteur particulier se calcule en trois étapes :

1. Pour chaque organisation multilatérale (OM) à laquelle le P209 et/ou le FSD contribuent, calcul de la part d'APD allouée par l'OM concernée au secteur en question, en % de son APD totale.
2. Pour chaque OM, ce % est appliqué à la contribution brute versée par la France à cette OM, via le P209 et/ou le FSD.
3. Addition des chiffres obtenus pour chaque OM.

Secteurs CAD correspondant aux indicateurs 1, 2 et 3 :

- Stabilité internationale et réponse aux fragilités : codes secteur CAD 152 ; 520 ; 720 ; 730 ; 740
- Éducation : code secteur CAD 110
- Santé : code secteur CAD 120 ; 130

Le détail des secteurs (noms et descriptions) se trouve dans l'onglet « codes objet » du fichier Excel à télécharger via le lien ci-dessous et mis à jour régulièrement par l'OCDE.

www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/listesdecodesducadetsnpc.htm

Périmètre : contributions multilatérales sur le P209 (hors FED) et FSD.

INDICATEUR**1.3 – Part des crédits du programme et des taxes destinés à des pays prioritaires**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part des crédits du programme et des taxes destinés à des pays prioritaires	%	25,7	25,6	26,8	33,1	28,6

Commentaires techniques

Les pays prioritaires figurent parmi la liste de 19 pays définis par le CICID de février 2018.

Sous-indicateur 1 : « Part des crédits du programme et des taxes destinées à des pays prioritaires »

Sources des données : MEAE – Données budgétaires du tendancier du P209 ; OCDE – données d'APD (base SNPC).

Au moment de la rédaction de ce RAP, seules des données provisoire d'APD 2021 sont disponibles pour le MEAE et l'AFD. Les données d'APD sont extrapolées sur les données budgétaire du tendancier du P209.

Composante multilatérale : L'APD multilatérale imputée à destination des pays prioritaires se calcule en trois étapes :

1. Pour chaque organisation multilatérale (OM) à laquelle le P209 et/ou le FSD contribuent, calcul de la part d'APD allouée par l'OM à ces pays, en % de l'APD totale.
2. Pour chaque OM, ce % est appliqué à la contribution brute versée à cette OM par la France via le P209 et/ou le FSD.
3. Addition des chiffres obtenus pour chaque OM.

Périmètre : P209 (hors FED) et FSD.

Cet indicateur est calculé sur près de 80 % du périmètre (crédits bilatéraux et multilatéraux). Il inclut seulement 70 % du périmètre multilatéral (réalisation 2021) étant donné que toutes les OM auxquelles la France contribue ne déclarent pas leur APD auprès du CAD de l'OCDE. Il n'est donc pas possible de ventiler par géographie les contributions françaises à ces organisations (30 % du périmètre).

ANALYSE DES RÉSULTATS

1.1 – Part des crédits bilatéraux du programme et des taxes dédiés aux priorités du CICID

Sous-indicateur 1 : « Part des crédits bilatéraux pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV) »

Les crédits budgétaires bilatéraux pour la stabilité internationale et la réponse aux fragilités ont atteint 587,7 M€ en 2022, dont 356,9 M€ par le biais du P209 (OB6 « Gestion et sortie de crise »), soit une augmentation de 55,6 % par rapport à 2021, tandis que les montants octroyés via le Fonds Minka ont représenté 230,8 M€ en 2022. Cette augmentation est en grande majorité liée à la hausse de la contribution au Fonds d'urgence humanitaire (FUH), passée de 130,8 M€ en 2021 à 208,5 M€ en 2022, tandis que les versements liés à l'aide alimentaire ont atteint 140,4 M€, contre 90,5 M€ l'année précédente. Les crédits bilatéraux totaux pour la stabilité internationale et la réponse aux fragilités ont ainsi atteint la cible fixée à l'occasion du précédent CICID, qui avait été fixée à 500 M€ d'ici 2022.

Face à l'augmentation des fragilités dans le monde, la France continue de renforcer son action dans les pays en crise, en sortie de crise et en situation de fragilité, conformément aux orientations fixées par la stratégie de réponse aux situations de fragilités et des vulnérabilités (2018). Dans ce contexte, les moyens alloués à l'aide humanitaire et à la sortie de crise à travers les instruments bilatéraux du Centre de crise et de soutien (CDCS) et de l'aide alimentaire programmée continuent d'augmenter, afin d'atteindre la cible de 500 M€ consacrés à l'aide humanitaire en 2022. Les moyens du Fonds « Paix et résilience » (Minka) mis en œuvre par l'AFD ont été doublés pour atteindre plus de 200 M€ d'engagements dès 2019 (207 M€ en 2021 contre 86 M€ en 2017) dépassant ainsi les objectifs fixés par le CICID de 2018.

Sous-indicateur 2 : « Part des crédits bilatéraux pour le sujet climat, adaptation et atténuation (marqueurs de Rio) »

Les crédits bilatéraux pour le climat, l'adaptation et l'atténuation des dérèglements climatiques (marqueurs de Rio) s'élèvent à 20,7 %, en hausse par rapport à la cible inscrite dans le PAP 2022 (18,5 %), mais également par rapport à la réalisation de l'année 2021 (18,3 %). Cette hausse est notamment à mettre au crédit de l'AFD, dont la proportion de projets (sur l'ensemble des dons-projets déclarés en APD) répondant au marquage « climat » est passée de 35,6 % à 41,7 %.

La France poursuit avec détermination ses engagements en faveur de la mise en œuvre irréversible de l'Accord de Paris et le rehaussement de l'ambition pour le climat. Elle s'est ainsi engagée à augmenter les volumes de financements dédiés à la lutte contre le changement climatique pour atteindre 6 Md€ par an de 2021 à 2025, dont un tiers dédié à l'adaptation au changement climatique. Le dernier CICID, en 2018, a également décidé de relever l'ambition sur l'adaptation au changement climatique à 1,5 Md€ d'engagements par an dès 2020 (contre 1 Md€ auparavant), avec une priorité accordée à l'Afrique, aux pays les moins avancés (PMA) et aux pays les plus vulnérables au changement climatique. Le CICID a décidé que les volumes de financements à co-bénéfice « climat » devront représenter au minimum 50 % des engagements de l'AFD, qui s'est engagée à devenir la première institution financière « 100 % accord de Paris » lors du *One Planet Summit* de décembre 2017.

Sous-indicateur 3 : « Part des crédits bilatéraux pour l'éducation »

La part des crédits bilatéraux alloués à l'éducation en 2022 s'élève à 10 %, en léger recul par rapport à l'année 2021. Cette baisse s'explique principalement par le recul du secteur dans l'APD bilatérale du MEAE sur le P209 (38 M€ en 2022 contre 52 M€ en 2021). Il faut toutefois souligner que la plupart des projets d'APD portés par le MEAE dans le secteur de l'éducation sont financés sur le P185. Dans le même temps, la part des dons-projets de l'AFD dans le domaine de l'éducation progresse (14,5 % en 2022 contre 12,4 % en 2021), compensant en partie le recul observé sur les crédits du MEAE. Conformément aux orientations fixées en 2018 à l'occasion du CICID, l'éducation demeure un secteur prioritaire, et l'objectif pour l'année 2023 est d'atteindre 12 % de crédits bilatéraux dédiés à ce secteur.

Sous-indicateur 4 : « Part des crédits bilatéraux pour l'égalité femmes/hommes (marqueur genre) »

La part des crédits bilatéraux pour l'égalité femmes/hommes (marqueur genre) est en progression en 2022, atteignant 34 % contre 31,9 % l'année précédente. Ce résultat est également légèrement supérieur à la cible fixée dans le cadre du PAP 2022 (32,9 %). L'AFD dépasse désormais le seuil de la moitié des dons-projets ayant l'égalité femmes/hommes pour objectif (marqueurs CAD 1 et CAD 2 de l'OCDE), avec une proportion s'établissant à 52,6 % (47 % en 2021). Parallèlement, l'APD du MEAE ayant le genre comme objectif (CAD 1 et CAD 2) est restée stable aux alentours de 17 %.

Toutefois, la tendance de cet indicateur, dont le périmètre ne concerne que le don-projet de l'AFD et les crédits bilatéraux du programme 209, ne reflète que partiellement l'amélioration de la méthodologie de renseignement dans la déclaration d'APD et les efforts mis en œuvre pour augmenter le volume des crédits bilatéraux pour l'égalité femmes/hommes. Ainsi, conformément aux conclusions du CICID de février 2018, « *l'égalité entre les femmes et les hommes constitue un principe directeur et transversal de l'action extérieure de la France* ».

Sous-indicateur 5 : « Part des crédits bilatéraux pour la santé »

La part des crédits bilatéraux pour la santé s'élève à 14,2 % en 2022, en recul par rapport à la réalisation 2021 (-2,6 points). Ce recul s'explique principalement par la baisse relative du secteur de la santé dans les dons-projets de l'AFD, dont la part est passée de 21 % en 2021 à 14,2 % en 2022. Si ce recul est significatif, il est toutefois à replacer dans le contexte d'une crise sanitaire dont les conséquences directes ont nécessité une intervention d'autant plus forte au cours des années 2020 et 2021. Par ailleurs, le secteur de la santé a poursuivi sa progression dans les crédits bilatéraux du MEAE (P209), atteignant 14,2 % des crédits totaux (contre 12,2 % en 2021). Parmi les projets portés par le programme 209, la France a contribué à l'outil ACT-A à hauteur de 13,5 M€ en 2022, et finance également plusieurs initiatives mises en œuvre par le Fonds d'urgence humanitaire (FUH) dans de nombreux pays (notamment en Syrie pour 8 M€).

Il faut en outre souligner que l'action de la France en matière de santé s'opère essentiellement au niveau multilatéral, même si la santé maternelle, néonatale et infantile, la lutte contre les maladies non-transmissibles, la prise en compte des déterminants individuels, sociaux, économiques et environnementaux de la santé, la lutte contre la malnutrition ainsi que la sécurité sanitaire internationale demeurent des priorités bilatérales.

1.2 – Part des crédits multilatéraux du programme et des taxes dédiés aux priorités sectorielles du CICID

Sous-indicateur 1 : « Part des crédits multilatéraux pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV) »

Dans un contexte de multiplication des crises et des fragilités dans le monde, la France poursuit son engagement à accroître ses contributions multilatérales pour les agences humanitaires de l'ONU. En 2022, 283 M€ d'APD multilatérale ont été alloués par la France au secteur des « crises et fragilités » (+48 % par rapport à 2021), soit 20 % des crédits multilatéraux, dont 89,7 M€ pour le Haut-commissariat pour les réfugiés des Nations unies, 75,5 M€ pour le Programme alimentaire mondial (PAM), ou encore 23 M€ pour l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Sous-indicateur 2 : « Part des crédits multilatéraux pour l'éducation »

La France concentre des moyens en augmentation, tant sur le plan bilatéral que multilatéral, en faveur de l'éducation, notamment l'éducation de base. Le 30 juin 2021, à l'occasion du forum Génération Égalité, le président de la République a annoncé une contribution de 333 M€ sur la période 2021-2025 au Partenariat mondial pour l'éducation (PME), contre 200 M€ sur la période 2018-2020.

En 2022, 117,9 M€ ont été alloués au secteur de l'éducation par le biais du programme 209, soit 8,4 % des crédits multilatéraux du programme 209, en hausse par rapport à 2021 (+14,5 %). Les versements au PME ont atteint 83 M€, tandis que l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) a bénéficié de 61 M€, ou encore l'UNICEF 23 M€. Par ailleurs il convient également de souligner le versement de 23 M€ à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), dont 60 % de l'activité en 2019 était destinée à l'éducation.

Sous-indicateur 3 : « Part des crédits multilatéraux pour la santé »

En 2022, près de 775 M€ de crédits multilatéraux ont été consacrés à la santé, soit 55,2 % des crédits multilatéraux du P209 et du Fonds de solidarité pour le développement (FSD). Le Fonds mondial de lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose (FMSTP), GAVI et la facilité d'achat de médicaments (UNITAID) concentrent environ 90 % des crédits multilatéraux du programme 209 et du FSD en santé. En effet, plus de 530 M€ ont été alloués au FMSTP en 2022, dont près de 335 M€ par le biais du FSD, ainsi que 55,3 M€ à l'alliance GAVI (P209) et 85 M€ à Unitaid (FSD). Parmi les autres contributions notables peuvent également être mentionnées l'Organisation mondiale de la santé (OMS), avec un versement de 53,8 M€ pour 2022.

La France a en effet fait de la santé un axe majeur de son action au niveau international, à travers le renforcement des systèmes de santé, la promotion d'une couverture santé universelle, la lutte contre les pandémies, la promotion des droits et de la santé sexuels et reproductifs, ainsi que le soutien à la santé maternelle, néonatale, infantile et des adolescents. La France s'est ainsi engagée lors de la dernière conférence de reconstitution du Fonds mondial d'octobre 2019 à augmenter sa contribution de 20 % pour atteindre 1,296 Md€ sur la période 2021-2023. La France est également le premier bailleur d'UNITAID, et s'était engagée à une contribution pluriannuelle de 255 M€ sur la période 2020-2022.

1.3 – Part des crédits du programme et des taxes destinés à des pays prioritaires

Sous-indicateur 1 : « Part des crédits du programme et des taxes destinés à des pays prioritaires »

La loi de programmation affirme que la priorité géographique de la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales de la France est accordée aux pays d'Afrique. Cette attention particulière portée à la relation avec l'Afrique avait été réaffirmée lors du CICID du 8 février 2018, qui a fixé une liste de 19 pays prioritaires ^[1] de la politique française de développement, tous situés en Afrique à l'exception d'Haïti. La loi de programmation rappelle ainsi que les moyens en hausse de l'APD seront concentrés sur les pays prioritaires, qui doivent bénéficier de : (i) la moitié de l'aide-projet mise en œuvre par l'État, dont un tiers est concentré sur les pays du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) ; (ii) deux tiers des subventions mises en œuvre par l'AFD et (iii) 25 % de l'aide pays programmable en 2025. Les pays prioritaires bénéficient également de l'aide française via le canal multilatéral. En 2022, un tiers (33,1 %) des crédits bilatéraux et multilatéraux du P209 et des taxes affectées ont été alloués à ces pays, en hausse par rapport à 2021, notamment du fait de l'augmentation des contributions aux organisations des Nations unies, dont les versements aux pays prioritaires représentent 38 % des versements totaux. Il s'agit par ailleurs d'un résultat légèrement supérieur à la cible fixée à l'occasion du PLF (32 %).

[1] Bénin, Burkina Faso, Burundi, République centrafricaine, Comores, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Guinée, Haïti, Libéria, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**2 – Renforcer les partenariats****INDICATEUR****2.1 – Part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française totale**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française totale	%	6,64	6,8	7,3	7,8	7,9

Commentaires techniques**Sous-indicateur 1 : « Part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française totale »**

Source de données : Les données sont collectées par DGM/CIV pour le MEAE auprès de : (par ordre d'importance) l'Agence française de développement, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, les collectivités territoriales, les autres ministères.

Mode de calcul : Montant des subventions publiques attribuées sur les crédits de l'APD bilatérale de la France, aux organisations de la société civile (OSC) / montant de l'APD bilatérale de la France.

Le montant des subventions publiques attribuées sur les crédits de l'APD bilatérale française représente la somme des subventions attribuées sur les crédits 209 — et une partie des crédits 185 (si dans un pays en développement pour une action de développement) — aux organisations de la société civile (OSC) françaises et étrangères.

Le recensement effectué par CIV a permis de régler les différences entre le mode de calcul de l'OCDE et celui du Département, les chiffres de la DGM/CIV faisant aujourd'hui foi.

Périmètre : Les OSC sont définies par le CAD de l'OCDE comme suit : ONG (dont les réseaux et plate-formes), fondations, sociétés coopératives, syndicats et toute entité *ad hoc* établie afin de collecter des fonds pour un but spécifique ; en incluant les organisations françaises, locales et internationales.

Cet indicateur est calculé en année N sur la base des décaissements de l'année N-1. Les indications renseignées dans ce document pour l'année 2022 sont donc une prévision des chiffres qui seront consolidés en juin 2023. Ce document permet en revanche de renseigner les chiffres consolidés pour l'année 2021. L'analyse des résultats qui suit se fera donc sur la base des évolutions entre les années 2020 et 2021.

INDICATEUR**2.2 – Evolution de l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Evolution de l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises	base 100 en 2018	120	142	170	172	155

Commentaires techniques**Sous-indicateur 1 : « Évolution de l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises »**

** La base 100 définie dans ce RAP concerne l'année budgétaire 2018, par conséquent, le montant qui a permis d'établir les prévisions 2022 et la cible 2023, ainsi que les réalisations 2020 et 2021, seront réévalués et consolidés lors du PAP 2024.

Sources des données : Les données sont collectées auprès des différents services du MEAE, bailleurs des collectivités territoriales françaises au titre du P.209 et consolidées par la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) en année N, sur la base des décaissements de l'année N-1.

Mode de calcul : 100 = année de base 2018 = APD support du P209 transitant par les collectivités territoriales françaises *via*, en particulier, les appels à projets de la DAECT et les subventions aux associations faitières œuvrant à l'internationalisation des territoires. La réalisation pour 2018 est de 100 = 6,8 M€.

Périmètre : Le sous-indicateur comptabilise l'APD support de l'État – sur le P209 – transitant par les collectivités territoriales françaises et leurs groupements, reconnus comme tel par le code général des collectivités territoriales. Il comptabilise donc la principale source de financement des collectivités françaises pour leur action extérieure, les appels à projets et les soutiens financiers (financement de mission, etc.) de la délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Sont exclues du périmètre :

- > L'APD transitant par les associations faitières de collectivités (Régions de France, France urbaine, Assemblée des départements de France, Association des maires de France, Cités Unies France et Association française du Conseil des communes et des régions d'Europe) et leurs associations thématiques (Fédération nationale des parcs naturels régionaux, PS-Eau, etc.) sur budget DAECT ;
- > Les délégations de la DAECT aux postes diplomatiques pour organiser des assises bilatérales de la coopération décentralisée ;
- > L'APD transitant par les collectivités territoriales françaises via la Facilité de financement des collectivités territoriales françaises (FICOL) gérée par l'AFD sur du budget « taxe sur les transactions financières » et non sur le P209.

INDICATEUR

2.3 – Volume de l'activité des opérateurs AFD et Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Volume de l'activité de l'opérateur AFD en gestion déléguée par l'Union européenne	M€	363,5	278	(600-800)	347	450
Volume de l'activité de l'opérateur Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne	M€	220,7	151,6	134	215	288

Commentaires techniques

Sous-indicateur 1 : « Volume de l'activité de l'opérateur AFD en gestion déléguée par l'Union européenne »

Sources des données : AFD

Il s'agit ici uniquement des données concernant l'AFD, directement transmises par l'AFD.

Ensemble des fonds délégués par les autres bailleurs (inclus les prêts, subventions et garanties) reçus et octroyés par l'AFD et Proparco.

Sous-indicateur 2 : « Volume de l'activité de l'opérateur Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne »

Sources des données : Expertise France

Il s'agit ici uniquement des données concernant Expertise France.

ANALYSE DES RÉSULTATS

2.1 – Part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française totale

Sous-indicateur 1 : « Part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française totale »

Le volume de l'APD transitant par les OSC poursuit sa progression conformément à l'objectif de doublement entre 2017 et 2022 : 310 M€ en 2017, 532 M€ en 2020, 574,2 M€ en 2021. L'APD bilatérale transitant par les OSC a ainsi augmenté de 42,2 M€ entre 2020 et 2021. Si ce chiffre reste en phase avec la trajectoire annoncée (objectif de 558 M€ en 2021), la croissance a été deux fois plus faible que l'année précédente.

En 2021, l'APD transitant par les OSC, représente ainsi 7,25 % de l'APD bilatérale française totale, légèrement en hausse par rapport à 2020 (6,64 %). Cette légère progression s'explique par l'augmentation plus importante des volumes d'APD alloués aux instances multilatérales par la France en 2021, permettant une augmentation relative de l'APD/OSC parmi l'APD bilatérale, qui a elle augmenté plus faiblement. Atteindre l'objectif de 620 M€ en 2022 permettra de maintenir cette trajectoire de croissance en atteignant 7,8 % de l'APD bilatérale française qui transite par des OSC, un résultat légèrement plus haut que la cible initialement présentée.

Malgré cela, la part d'APD transitant par les OSC par rapport à l'APD bilatérale française reste en deçà de la moyenne des pays de l'OCDE (15 % de l'APD bilatérale).

En 2021 :

- L'enveloppe du MEAE est en augmentation avec 153,6 M€ versés aux OSC en 2021 contre 138 M€ en 2020. Le CDCS demeure le bailleur le plus important du Département puisqu'il finance les OSC à hauteur de 90 M€ pour l'action humanitaire et de stabilisation. Toutefois, la progression significative s'explique par l'augmentation de 10 M€ des crédits AAP alloués aux OSC et par une augmentation de plus de 3 M€ pour les crédits transitant par les postes.
- L'AFD reste le pourvoyeur français le plus important avec 291 M€ d'APD transitant par les OSC, soit une augmentation de 16,2 M€ par rapport à l'année 2020, en large baisse par rapport à l'année précédente où l'enveloppe avait augmenté de 66 M€ . Cela intègre le dispositif Initiatives-OSC, dont le montant était de 106,1 M€ en 2020 et est passé à 110,8 M€ en 2021. L'augmentation des versements aux OSC *via* d'autres dispositifs observée en 2020 se confirme mais ralentit en 2021 avec un volume financier qui atteint 180,2 M€. En 2021, l'enveloppe de l'AFD représentait donc toujours plus de la moitié de l'APD bilatérale transitant par les OSC.
- Parallèlement les financements versés par Expertise France aux OSC ont également augmenté, passant de 20,7 M€ en 2020 à 24 M€ en 2021.
- Enfin, les collectivités territoriales, malgré les incertitudes liées à la pandémie, ont continué d'augmenter leurs versement aux OSC pour atteindre 103,5 M€.

2.2 – Évolution de l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises

Sous-indicateur 1 : « Évolution de l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises »

Concrétisant la trajectoire ascendante de l'aide publique au développement décidée par le Président de la République consacrée par la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales du 4 août 2021, l'enveloppe, sur le programme 209, attribuée à la DAECT pour 2022 a été fixée à hauteur 12,5 M€ après mise en réserve. La consommation finale aura été de 11,9 M€ soit 95,7 % du budget alloué.

La part des crédits de la DAECT destinée à soutenir l'engagement des collectivités territoriales en matière d'aide publique au développement, en complément de l'action de l'AFD, s'élève à près de 11,8 M€ en 2022. Les crédits de la DAECT déployés dans le cadre d'appels à projets (AAP) ouverts aux collectivités territoriales françaises (CTF) sont en hausse et reflètent cette tendance haussière de l'APD transitant par les collectivités territoriales. Par conséquent, nos prévisions d'une évolution positive de l'indice cible à 170 (sur une base 100 correspondant à l'année 2018) ont été légèrement dépassées, atteignant 172 points.

Sur l'ensemble des appels à projets de 2022, 113 projets ont été présentés et 104 acceptés. En parallèle, la DAECT a poursuivi la mise en paiement et le suivi des cofinancements engagés au titre des appels à projets pluriannuels antérieurs initiés en 2019, 2020 et 2021. Au total, ce sont donc 228 dossiers qui auront été traités à la DAECT au cours de l'année 2022. Ainsi, la DAECT a délégué 8 M€ (+13,6 % par rapport à 2021) sous forme de subventions à destination des collectivités territoriales dans le cadre des AAP en 2022.

On soulignera, qu'à ce montant, s'ajoutent les versements au titre des échanges d'expertise et de formation des élus (dispositif EXPE-CT). En outre, la DAECT a consacré, en 2022, 101 000 € de sa programmation budgétaire aux projets de renforcement des capacités mené par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en Moldavie particulièrement, en phase avec l'effort de solidarité et de soutien à l'encontre des pays frontaliers de l'Ukraine. Enfin, la montée en puissance du programme Clés en main avec France Volontaires a donné lieu à un décaissement de 950 000 € en 2022 pour financer le programme Territoires volontaires.

La reprise de l'activité, dans un contexte de post-pandémie, a permis une exécution optimale des crédits dans le cadre des projets financés par la DAECT. Parmi les dispositifs de soutien de la DAECT pour 2022, les nouveaux appels à projets thématiques, bilatéraux et généralistes ont suscité un intérêt soutenu de la part des collectivités territoriales. On notera notamment le lancement d'un nouvel appel à projets thématique « égalité femmes-hommes » dont les décaissements se sont élevés à 269 346 €. Ce sont ces nouveaux appels à projets en conjonction avec la mise en place de dispositifs d'expertise avec des partenaires tels que le PNUD qui permettront à l'indicateur mesurant

l'évolution de l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises de rester solide en 2023. En conséquence, les prévisions de la DAECT pour 2023 demeurent constantes avec un indicateur indiciel stable à 170.

2.3 – Volume de l'activité des opérateurs AFD et Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne

Sous-indicateur 1 : « Volume de l'activité de l'opérateur AFD en gestion déléguée par l'Union européenne »

La période 2020-2021 s'est caractérisée par une baisse ponctuelle et conjoncturelle du volume d'activité en gestion de l'Union Européenne, en raison du contexte, marqué à la fois par la crise Covid et par une phase de transition budgétaire pour l'Union Européenne (faiblesse des ressources disponibles sur la dernière année du budget septennal européen 2014-2020, et retards dans l'opérationnalisation du nouveau budget 2021-2027 dans le cadre du nouvel instrument communautaire pour le développement, le voisinage et la coopération, le NDICI).

En 2022, les débuts d'opérationnalisation du NDICI – Global Europe ont permis un effet de rattrapage tardif avec des ressources mobilisées auprès de l'Union Européenne plus conséquentes en mixage et délégations sèches, réoctroyées aux partenaires de l'AFD à hauteur de 347 M€. Parmi les principaux faits marquants, on notera que les délégations de ressources de l'Union Européenne restent très majoritairement engagées sur le continent africain (85 %), avec un fort effet de levier sur les ressources en prêt et subvention de l'AFD.

Le nouvel instrument de garanties du FEDD+ (*Fonds européen pour le développement durable*), devrait notamment permettre à partir de 2023/2024 et les années suivantes, de poursuivre une tendance haussière avec un effet de levier sur les opérations non souveraines.

Sous-indicateur 2 : « Volume de l'activité de l'opérateur Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne »

La création de ce sous-indicateur induit un changement méthodologique avec une mesure de l'activité sur la base des contrats signés lors d'une année N plutôt qu'une mesure des activités réalisées en chiffre d'affaires. Cette évolution participe au renforcement du pilotage a priori des activités de l'agence, tant sur le plan stratégique que financier. Les contrats et conventions signés par Expertise France lors d'une année civile font l'objet d'une mise en œuvre pluriannuelle se traduisant dans le chiffre d'affaires de l'agence.

Le soutien apporté sur les projets européens est au cœur du nouveau modèle économique de l'Agence défini dans le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2020-2022. Ce modèle différencie les activités bilatérales régies par un principe de juste rémunération et celles réalisées sur financement de bailleurs étrangers (en particulier européens) qui peuvent être structurellement déficitaires mais jugées stratégiques par les tutelles et bénéficier à ce titre du fonds de soutien mis en place dans le COM. Le soutien de l'État évolue ainsi d'une subvention d'équilibre à un dispositif de soutien ciblé sur des projets prioritaires. Le nouveau modèle économique a permis à Expertise France de présenter un résultat à l'équilibre en 2021 pour la première fois depuis sa création, ainsi qu'en 2022.

En 2022, le montant total des contrats confiés à Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne s'est élevé à 215,1 M€, en comparaison d'un volume de signatures de 151,6 M€ en 2021.

65 % de ces signatures concernent le continent africain pour un montant de 140 M€. Les deux signatures les plus importantes de 2022 (dépassant 15 M€ de budget) concernent le projet MASFAN « Mesure d'Assistance au titre de la facilité européenne pour la paix afin de Soutenir les Forces Armées Nigériennes » pour un montant de 25 M€ et le projet « Unis pour la Paix et la Sécurité » en République Démocratique du Congo pour un montant de 16 M€.

La cible de 134 M€ se fondant principalement sur la trajectoire du fonds de soutien fixée dans le cadre du COM, elle ne permettait pas d'estimer de manière précise le volume de financements UE octroyés à EF ne nécessitant pas l'appui du fonds de soutien. Les projets concernés (structurellement non déficitaires) sont principalement des projets de gros montants, susceptibles d'expliquer le gonflement en volume des signatures.

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**3 – Faire valoir les priorités stratégiques françaises dans l'aide publique acheminée par les canaux européens****INDICATEUR****3.1 – Part des versements du FED sur les priorités stratégiques françaises**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part des versements du FED dans les pays prioritaires de la France	%	28,5	21,8	27,82	24,15	26,04
Part des versements du FED pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV)	%	10,3	8,2	10,14	7,03	9,54
Part des versements du FED sur l'adaptation et l'atténuation face au changement climatique (marqueurs de Rio)	%	10,1	13	11,32	17	11,47
Part des versements du FED pour l'éducation	%	5,3	2,5	3,43	3,55	3,74
Part des versements du FED pour l'égalité femmes/hommes (marqueur genre)	%	28,9	20,8	24,01	43,58	24,57
Part des versements du FED pour la santé	%	8,6	5	8,32	3,78	7,3

Commentaires techniques**Sous-indicateur 1, 2, 3, 4, 5 et 6. : « Part des versements du FED sur les priorités stratégiques françaises »**

Sources des données : Commission européenne, DG DEVCO, Unité R1 – Planning, Budget, Reporting. Données extraites du « Dashboard » (plateforme interne de la Commission européenne contenant les informations statistiques sur les instruments européens de l'aide au développement).

L'indicateur de l'année N-1 (2022) n'est pas consolidé au moment de l'exercice RAP. Les données sont généralement consolidées puis publiées en fin d'année N dans le rapport annuel de la Commission sur les politiques de l'UE en matière de développement et d'aide extérieure et leur mise en œuvre.

Il convient de noter que la programmation du 11^e FED (2014-2020) est arrivée à son terme et que les engagements ont définitivement été clôturés au 31 décembre 2020. Dès lors, les versements de 2021 et des années suivantes correspondent uniquement aux engagements pris jusqu'à fin 2020 et se poursuivront jusqu'à la clôture financière des programmes en cours. Le FED a fusionné, ainsi qu'une dizaine d'autres instruments européens de financement de l'aide au développement, au sein du nouvel instrument unique de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale de l'UE (IVCDCI-Europe dans le monde), financé par le budget général de l'Union européenne pour la période 2021-2027. Celui-ci finance désormais les priorités stratégiques françaises.

ANALYSE DES RÉSULTATS**Sous-indicateur 1 : « Part des versements du FED dans les pays prioritaires de la France »**

En 2022, la part des versements du FED dans les pays prioritaires de la France s'élève à 24,15 % (chiffre provisoire), en baisse par rapport à la cible 2022 (27,82 %). Pour mémoire, la programmation du 11^{ème} FED (2014-2020) est arrivée à son terme et les engagements ont définitivement été clôturés au 31 décembre 2020. Dès lors, les versements de 2021 et des années suivantes correspondent uniquement aux engagements pris jusqu'à fin 2020 et se poursuivront jusqu'à la clôture financière des programmes en cours. Le FED a fusionné, ainsi qu'une dizaine d'autres instruments européens de financement de l'aide au développement, au sein de l'instrument unique de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale de l'UE (NDICI – Europe dans le monde), financé par le budget général de l'Union européenne pour la période 2021-2027. Celui-ci finance désormais les priorités stratégiques françaises.

La baisse mentionnée au regard de la prévision actualisée s'explique principalement par les nombreuses incertitudes qui ont pesé sur les prévisions : fin des engagements du 11^e FED au 31 décembre 2020 et fusion du FED au sein de l'instrument NDICI – Europe dans le monde.

Concernant les versements réalisés en 2022 dans nos pays prioritaires (*EU Aid Explorer*, 10 février 2023), on relèvera entre autres un programme d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle en République démocratique du Congo (4,2 M€) et un programme d'appui au financement de l'agriculture à Madagascar (2,4 M€).

Nonobstant l'échéance programmée de l'instrument du FED, la superposition des versements au 11^e FED et de la nouvelle allocation du NDICI ne devraient pas impacter le volume de l'aide publique au développement européenne à destination des pays prioritaires de l'APD française. En effet, sur l'enveloppe totale du NDICI de 79,5 Md€ sur la période 2021-2027, 29,2 Md€ seront affectés à des projets en Afrique subsaharienne.

Pour mémoire, les derniers engagements du FED ont eu lieu avant le 31 décembre 2020. Désormais, les États membres contribuent au NDICI via leur contribution au budget général. Néanmoins, étant donné que le FED est un instrument pluriannuel, les contributions des États membres au 11^e FED se poursuivront jusqu'à la clôture des programmes en cours (décaissements) et donc épuisement du reste à liquider (RAL) qui est estimé en 2026 par la Commission européenne à ce stade. De ce fait, le ministère sera toujours sollicité pour régler cette contribution, via le programme 209. En outre, il convient de rappeler que la programmation du FED fonctionnait de manière pluriannuelle : les stratégies pays définies pour la période 2014-2020 se déclinaient en programmes d'actions annuels (PAA), déclinaison opérationnelle des programmes indicatifs nationaux. Les PAA étaient des recueils de projets dans un ou plusieurs secteurs de concentration, chaque projet ayant une durée distincte (36-48 mois en moyenne) et son propre calendrier de décaissement. Les versements peuvent de ce fait être irréguliers d'une année sur l'autre sans que des conséquences politiques puissent en être tirées.

Sous-indicateur 2 : « Part des versements du FED pour la stabilité internationale et la réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV) »

En 2022, la part des versements du FED pour la stabilité internationale et la réponse aux fragilités s'élève à 7,03 % (chiffre provisoire), en diminution par rapport à la cible 2022 (10,14 %).

Parmi les versements réalisés en 2022 (*EU Aid Explorer*, 10 février 2023) pour la stabilité internationale et la réponse aux fragilités, on relèvera notamment un programme de soutien à la stabilisation en République démocratique du Congo (0,9 M€) et un programme d'appui à la consolidation de l'État du Mali (0,6 M€).

Nonobstant l'échéance programmée de l'instrument du FED, la superposition des versements au 11^e FED et de la nouvelle allocation du NDICI ne devraient pas impacter le volume de l'aide publique au développement européenne affectée à la stabilité internationale et à la lutte contre les fragilités (sorties de crise, actions d'urgence). Il est à noter que le nouvel instrument NDICI-Europe dans le monde finance notamment un pilier thématique pour la paix, la stabilité et la prévention des conflits. De même, le pilier de réaction rapide doit permettre à l'UE d'intervenir rapidement et efficacement pour prévenir des conflits et réagir à des situations de crise ou d'instabilité sur la période 2021-2027.

Sous-indicateur 3 : « Part des versements du FED sur l'adaptation et l'atténuation face au changement climatique (marqueurs de Rio) » En 2022, la part des versements du FED pour l'adaptation et l'atténuation face au changement climatique (marqueurs de Rio) s'élève à 17 % (chiffre provisoire), en augmentation par rapport à la cible 2022 (11,32 %).

Parmi les versements réalisés en 2021 (*EU Aid Explorer*, 8 mars 2022) pour l'adaptation et l'atténuation face au changement climatique, on peut noter la mise en œuvre d'un programme de « verdissement » de la filière bœuf en Ouganda (1,4 M€) et un programme de lutte contre le changement climatique au Mali (0,4 M€).

Nonobstant l'échéance programmée de l'instrument du FED, la superposition des versements au 11^e FED et de la nouvelle allocation du NDICI ne devraient pas affecter le volume de l'aide publique au développement européenne allouée à l'adaptation et l'atténuation face au changement climatique. Dans le cadre du nouvel instrument NDICI –

Europe dans le monde, il est à noter qu'un objectif de dépenses de 30 % a été fixé pour accentuer les efforts dans le domaine du changement climatique. Il s'agit d'un montant de 24 Md€ sur une enveloppe globale de 79,5 Md€. En 2021 (dernières données disponibles), 18,5 % des financements engagés au titre du NDICI (1,996 Md€) ont été alloués à la réalisation des objectifs en matière de climat et d'environnement. Cet écart par rapport à la cible de 30 % s'explique avant tout d'après la Commission européenne par la priorité donnée à la lutte contre la pandémie et au retard pris dans l'adoption de la programmation dans le voisinage.

Sous-indicateur 4 : « Part des versements du FED pour l'éducation »

En 2022, la part des versements du FED pour l'éducation s'élève à 3,55 % (chiffre provisoire), un chiffre stable par rapport à la cible 2022 (3,43 %). On constate dès lors une constante des décaissements de l'UE en faveur de cette priorité.

Parmi les versements réalisés en 2022 à ce stade (*EU Aid Explorer*, 10 février 2023), on peut noter la mise en œuvre d'un programme en faveur de l'éducation des enfants du Soudan du Sud (13,7 M€) ainsi qu'un programme d'appui à la réforme du système éducatif en Somalie (0,7 M€).

Nonobstant l'échéance programmée de l'instrument du FED, la superposition des versements au 11^e FED et de la nouvelle allocation du NDICI ne devraient pas impacter le volume de l'aide publique au développement européenne pour l'éducation. En effet, sur l'enveloppe totale du NDICI de 79,5 Md€ sur la période 2021-2027, il est à noter qu'un objectif de dépenses de 20 % a été fixé pour accentuer les efforts dans le domaine du développement humain, soit 16 Md€, qui inclut le secteur de l'éducation. En 2021 (dernières données disponibles), 39,9 % des financements engagés au titre du NDICI (4,285 Md€) contribuaient ainsi au développement humain.

Sous-indicateur 5 : « Part des versements du FED pour le sujet égalité hommes/femmes »

En 2022, la part des versements du FED pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes s'élève à 43,58 % (chiffre provisoire), en forte hausse par rapport à la cible 2022 (24,01 %). Cette hausse s'explique sans doute par une amélioration de la comptabilisation de cet indicateur par la Commission européenne et par l'incertitude qui pèse sur ces données provisoires.

Parmi les versements réalisés en 2022 (*EU Aid Explorer*, 10 février 2023), on peut noter un programme en faveur de l'autonomisation des femmes et des filles djiboutiennes (2,2 M€) et un programme de soutien à la sécurité alimentaire et à l'autonomisation des femmes au Vanuatu (0,8 M€).

Nonobstant l'échéance programmée de l'instrument du FED, la superposition des versements au 11^{ème} FED et de la nouvelle allocation du NDICI ne devraient pas impacter le volume de l'aide publique au développement européenne consacré à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans le cadre du nouvel instrument NDICI-Europe dans le monde, il est à noter qu'au moins 85 % des actions devront avoir pour objectif principal ou significatif l'égalité entre les femmes et les hommes, et qu'au moins 5 % des actions comme objectif principal. En 2021 (dernières données disponibles), 78,1 % des actions engagées au titre du NDICI (236 actions) ont l'égalité de genre pour objectif principal ou significatif (marqueur 1 de l'OCDE) et 9,7 % des actions (23 actions) ont l'égalité de genre pour objectif principal (marqueur 2 de l'OCDE).

Sous-indicateur 6 : « Part des versements du FED pour la santé »

En 2022, la part des versements du FED pour la santé s'élève à 3,78 % (chiffre provisoire), en dessous de la cible 2022 (8,32 %).

Parmi les versements réalisés en 2022 à ce stade (*EU Aid Explorer*, 10 février 2023), on notera la mise en œuvre d'un programme de santé au Belize (0,3 M€) ainsi qu'un programme de santé et de sécurité sociale au Kenya (0,5 M€).

Nonobstant l'échéance programmée de l'instrument du FED, la superposition des versements au 11^e FED et de la nouvelle allocation du NDICI ne devraient pas affecter le volume de l'aide publique au développement européenne pour la santé. En effet, sur l'enveloppe totale du NDICI de 79,5 Md€ sur la période 2021-2027, il est à noter qu'un objectif de dépenses de 20 % a été fixé pour accentuer les efforts dans le domaine du développement humain, soit 16 Md€, qui inclut le secteur de la santé. En 2021 (dernières données disponibles), 39,9 % des financements engagés au titre du NDICI (4,285 Md€) contribuaient ainsi au développement humain.

OBJECTIF

4 – Améliorer la redevabilité et l'efficacité de l'aide

INDICATEUR

4.1 – Part de la rémunération sur les projets gérés par l'AFD

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part de la rémunération sur les projets gérés par l'AFD	%	9,26	8,77	7,13	6,91	6,89

Commentaires techniques

Sous-indicateur 1 : « Part de la rémunération sur les projets gérés par l'AFD »

Sources des données : Selon la nouvelle convention cadre État-AFD signée en 2021.

Calcul du ratio : rémunération totale AFD sur le montant total versé à l'AFD où le montant total versé à l'AFD correspond au montant du don-projet AFD, de la rémunération AFD, des C2D et le FSD partie AFD.

Périmètre : P209 et taxes affectées

INDICATEUR

4.2 – Frais de gestion du programme 209

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Frais de gestion sur le canal multilatéral	%	7,3	6,3	7,3	4,3	7,3
Frais de gestion du FED	%	3,6	1,5	3,9	1,88	3

Commentaires techniques

Sous-indicateur 1 : « Frais de gestion sur le canal multilatéral »

Sources des données : MEAE – Données budgétaires du tendancier du P209 et sites internet des organisations multilatérales.

Moyenne pondérée de la part de frais de gestion des OM (sur la base des contributions volontaires) pour lesquelles ces données sont disponibles (représentant 70 % du volume du périmètre multilatéral).

Périmètre : P209 (hors FED) et FSD

Sous-indicateur 2 : « Frais de gestion du FED »

Sources des données : Commission européenne, DG DEVCO, Unité R1 – Planning, Budget, Reporting. Données extraites du « Dashboard » (plateforme interne de la Commission européenne contenant les informations statistiques sur les instruments européens de l'aide au développement).

L'indicateur de l'année N-1 (2021) n'est pas consolidé au moment de l'exercice RAP. Les données sont généralement consolidées puis publiées en fin d'année N dans le rapport annuel de la Commission sur les politiques de l'UE en matière de développement et d'aide extérieure et leur mise en œuvre.

ANALYSE DES RÉSULTATS

4.1 – Part de la rémunération sur les projets gérés par l'AFD

Sous-indicateur 1 : « Part de la rémunération sur les projets gérés par l'AFD »

La valeur de cet indicateur reflète de façon imparfaite les évolutions sur la rémunération résultant de la révision engagée dans la nouvelle convention cadre AFD-État de 2021 (appliquée depuis fin 2019 sur le volet rémunération).

Le calcul de cet indicateur repose sur le rapport entre la rémunération versée à l'AFD sur l'année divisée par le montant total versé à l'AFD sur l'année. Or, si ce montant total est bien constitué des composantes servant au calcul de rémunération de l'Agence (don-projet, don ONG AFD ainsi que les C2D), ces dernières n'influent pas à la même hauteur le montant de la rémunération. Les barèmes sont ainsi très variables :

- Don-projet :
 - o Ordinaire : entre 8 et 9 % selon le niveau exécuté,
 - o fonds d'Amorçage, de Préparation et de Suivi de projet : 6,00 %,
 - o facilité de financement des collectivités territoriales : 9,00 %,
 - o fonds fiduciaires : 1,00 %,
 - o programme de renforcement des capacités commerciales : 10,00 % ;
- Don-ONG : 9,50 % ;
- C2D : 2,00 %.

En raison de ces différences, et en l'absence de pondération les prenant en compte, le ratio calculé est fortement impacté par l'exécution réelle de composantes dont le montant versé est important mais dont le barème de rémunération est bas.

À titre d'exemple, un versement supplémentaire de 100 M€ en AE = CP sur le don projet ordinaire entraîne un rehaussement de 8 M€ dans le cas de l'application du barème à 8 %. S'agissant du C2D, ce rehaussement est quatre fois inférieur, soit 2 M€. En conséquence, le calcul du ratio peut être plus fortement impacté sur la partie dénominateur (montant total versé à l'AFD) que sur la partie numérateur (montant de rémunération versé). À ce titre, en 2022, l'exécution réelle des C2D, bien qu'apparaissant en forte hausse par rapport au RAP 2021 (+388 M€) a un impact moindre sur le niveau de rémunération mais un impact fort sur le montant total versé à l'AFD.

La refonte de la convention cadre a permis de réaliser des économies substantielles en matière de rémunération. À titre indicatif, l'estimation des économies réalisées au niveau de la rémunération inscrit en LFI 2023 est de 14,6 M€.

4.2 – Frais de gestion du programme 209

Sous-indicateur 1 : « Frais de gestion sur le canal multilatéral »

En 2022, les versements couvrant les frais de gestion sur le canal multilatéral se sont élevés à environ 50 M€, soit 4,3 % des versements sur le canal multilatéral du P209. Ce volume de frais de gestion est en hausse par rapport à 2021 (37,6 M€), toutefois la baisse de la cible (*part des frais de gestion dans le total des versements*) est principalement attribuable à la hausse substantielle des versements sur le canal multilatéral du P209, notamment dans le cadre des contributions volontaires aux organisations des Nations unies.

Sous-indicateur : 2 : « Frais de gestion du FED »

En 2022, la part des versements du FED pour couvrir les frais de gestion s'élève à 1,88 % (chiffre provisoire), en nette diminution par rapport à la cible 2022 (3,9 %). Cela s'explique principalement par la diminution des décaissements du FED au fur et à mesure de la clôture des programmes en cours d'exécution. Les frais de gestion servant principalement à payer les salaires des agents en poste en délégation de l'UE dédiés à la gestion des projets FED et les projets FED mis en œuvre ayant diminué, l'allocation de ressources dédiées à ces projets a en conséquence connu une diminution. Par ailleurs, la prévision de 3,9 % concernant ces frais de gestion pour 2022 n'a probablement pas

tenu compte de la fusion des différents instruments européens d'aide au développement. Ceci explique l'écart important entre la prévision (3,9 %) et le réalisé (1,88 %). L'absence de nouveaux engagements du FED depuis le 1^{er} janvier 2021 devrait conduire à une progressive diminution de la part des versements relatifs aux frais de gestion consacrés aux projets financés par le FED, qui arrivent à échéance. Ceux-ci sont désormais principalement couverts par le nouvel instrument unique NDICI – Europe dans le monde, financé par le budget général de l'UE pour 2021-2027.

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
02 – Coopération bilatérale		217 133 15 663 568	1 728 056 117 1 422 389 960	1 728 273 250 1 438 053 528	1 728 273 250
05 – Coopération multilatérale		400 000 376 902	844 143 569 992 975 008	844 543 569 993 351 910	844 543 569
07 – Coopération communautaire			487 316 032 488 306 320	487 316 032 488 306 320	487 316 032
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	157 678 170 150 255 317			157 678 170 150 255 317	157 678 170
Total des AE prévues en LFI	157 678 170	617 133	3 059 515 718	3 217 811 021	3 217 811 021
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+27 159 061 (hors titre 2)		+27 159 061	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+73 346	+31 059 639 (hors titre 2)		+31 132 985	
Total des AE ouvertes	157 751 516	3 118 351 551 (hors titre 2)		3 276 103 067	
Total des AE consommées	150 255 317	16 040 470	2 903 671 288	3 069 967 075	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
02 – Coopération bilatérale		217 133 16 351 343	1 557 484 873 1 462 543 073	1 557 702 006 1 478 894 416	1 557 702 006
05 – Coopération multilatérale		6 077 493 5 783 081	844 143 569 965 244 727	850 221 062 971 027 808	850 221 062
07 – Coopération communautaire			487 316 032 488 306 320	487 316 032 488 306 320	487 316 032
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	157 678 170 150 255 317			157 678 170 150 255 317	157 678 170
Total des CP prévus en LFI	157 678 170	6 294 626	2 888 944 474	3 052 917 270	3 052 917 270
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+27 159 061 (hors titre 2)		+27 159 061	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+73 346	+22 829 747 (hors titre 2)		+22 903 093	
Total des CP ouverts	157 751 516	2 945 227 908 (hors titre 2)		3 102 979 424	
Total des CP consommés	150 255 317	22 134 425	2 916 094 119	3 088 483 861	

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021					
02 – Coopération bilatérale		217 133 22 159 830	1 527 246 442 1 397 932 139	1 527 463 575	1 527 463 575 1 420 091 969
05 – Coopération multilatérale		360 000 341 786	367 486 002 752 977 169	367 846 002	367 846 002 753 318 955
07 – Coopération communautaire			713 723 717 659 534 717	713 723 717	713 723 717 659 534 717
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	162 306 744 147 257 629		2 395 939	162 306 744	162 306 744 149 653 568
Total des AE prévues en LFI	162 306 744	577 133	2 608 456 161	2 771 340 038	2 771 340 038
Total des AE consommées	147 257 629	22 501 616	2 812 839 965		2 982 599 209

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021					
02 – Coopération bilatérale		4 217 133 20 753 441	1 222 859 858 1 144 977 878	1 227 076 991	1 227 076 991 1 165 731 319
05 – Coopération multilatérale		5 742 883 5 594 609	367 486 002 714 097 169	373 228 885	373 228 885 719 691 777
07 – Coopération communautaire			713 723 717 659 534 717	713 723 717	713 723 717 659 534 717
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	162 306 744 147 257 629		2 410 459	162 306 744	162 306 744 149 668 088
Total des CP prévus en LFI	162 306 744	9 960 016	2 304 069 577	2 476 336 337	2 476 336 337
Total des CP consommés	147 257 629	26 348 050	2 521 020 223		2 694 625 901

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022
Titre 2 – Dépenses de personnel	147 257 629	157 678 170	150 255 317	147 257 629	157 678 170	150 255 317
Rémunérations d'activité	121 078 460	128 247 352	124 205 501	121 078 460	128 247 352	124 205 501
Cotisations et contributions sociales	24 088 386	26 991 166	24 033 321	24 088 386	26 991 166	24 033 321
Prestations sociales et allocations diverses	2 090 783	2 439 652	2 016 494	2 090 783	2 439 652	2 016 494
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	22 501 616	617 133	16 040 470	26 348 050	6 294 626	22 134 425

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	22 501 616	617 133	16 040 470	26 348 050	6 294 626	22 134 425
Titre 6 – Dépenses d'intervention	2 812 839 965	3 059 515 718	2 903 671 288	2 521 020 223	2 888 944 474	2 916 094 119
Transferts aux ménages	3 448 558	10 696 571	10 327 204	3 448 577	10 696 571	10 300 672
Transferts aux entreprises	168 416 291	87 987 523	156 279 576	423 881 457	57 966 398	132 348 458
Transferts aux collectivités territoriales	5 737 772	14 224 139	6 998 104	5 731 272	14 224 139	6 768 104
Transferts aux autres collectivités	2 635 237 343	2 946 607 485	2 730 066 404	2 087 958 917	2 806 057 366	2 766 676 886
Total hors FdC et AdP		3 217 811 021			3 052 917 270	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+73 346			+73 346	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+58 218 700			+49 988 808	
Total*	2 982 599 209	3 276 103 067	3 069 967 075	2 694 625 901	3 102 979 424	3 088 483 861

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouvertes en 2022	Ouverts en 2021	Prévus en LFI pour 2022	Ouverts en 2022
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	2 468 704		27 159 061	2 468 704		27 159 061
Total	2 468 704		27 159 061	2 468 704		27 159 061

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		528 006		528 006				
03/2022		1 634 601		1 634 601				
04/2022		3 013 737		3 013 737				
05/2022		4 545 343		4 545 343				
06/2022		13 729 610		13 729 610				
07/2022		329 787		329 787				
08/2022		225 069		225 069				
09/2022		363 762		363 762				
10/2022		1 017 940		1 017 940				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/2022		364 382		364 382				
12/2022		1 302 434		1 302 434				
01/2023		104 389		104 389				
Total		27 159 061		27 159 061				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/10/2022	73 346		73 346					
Total	73 346		73 346					

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2022		277 840		291 505				
Total		277 840		291 505				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/03/2022		173 512		1 362 158				
Total		173 512		1 362 158				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022						263 100		929 767
02/12/2022						121 236		121 236
Total						384 336		1 051 003

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022						172 832		172 832
05/12/2022						320 000		320 000
Total						492 832		492 832

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2022		31 485 455		22 719 919				
Total		31 485 455		22 719 919				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	73 346	59 095 868	73 346	51 532 643		877 168		1 543 835

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
02 – Coopération bilatérale		1 728 273 250 1 438 053 528	1 728 273 250 1 438 053 528		1 557 702 006 1 478 894 416	1 557 702 006 1 478 894 416
05 – Coopération multilatérale		844 543 569 993 351 910	844 543 569 993 351 910		850 221 062 971 027 808	850 221 062 971 027 808
07 – Coopération communautaire		487 316 032 488 306 320	487 316 032 488 306 320		487 316 032 488 306 320	487 316 032 488 306 320
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	157 678 170 150 255 317		157 678 170 150 255 317	157 678 170 150 255 317		157 678 170 150 255 317
Total des crédits prévus en LFI *	157 678 170	3 060 132 851	3 217 811 021	157 678 170	2 895 239 100	3 052 917 270
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+73 346	+58 218 700	+58 292 046	+73 346	+49 988 808	+50 062 154
Total des crédits ouverts	157 751 516	3 118 351 551	3 276 103 067	157 751 516	2 945 227 908	3 102 979 424
Total des crédits consommés	150 255 317	2 919 711 758	3 069 967 075	150 255 317	2 938 228 544	3 088 483 861
Crédits ouverts - crédits consommés	+7 496 199	+198 639 793	+206 135 992	+7 496 199	+6 999 364	+14 495 564

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	157 678 170	3 060 132 851	3 217 811 021	157 678 170	2 895 239 100	3 052 917 270
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	157 678 170	3 060 132 851	3 217 811 021	157 678 170	2 895 239 100	3 052 917 270

Crédits de titre 2 :

Les crédits du programme 209 inscrits dans le projet de loi de finances (PLF) puis en loi de finances initiale (LFI) pour 2022 s'élevaient à 157 678 170 € en AE et en CP dont 142 443 221 € de crédits HCAS et 15 234 949 € de crédits CAS « Pensions ».

Aucun amendement dans le cadre du projet de loi de finances 2022 n'est venu modifier les crédits de titre 2 du programme 209.

Crédits hors titre 2 :

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | Justification au premier euro

Les crédits du programme 209 inscrits dans le projet de loi de finances (PLF) puis en loi de finances initiale (LFI) pour 2022 s'élevaient à 3 060 132 851 € en AE et 2 895 239 100 € hors titre 2.

Aucun amendement dans le cadre du projet de loi de finances 2022 n'est venu modifier les crédits hors titre 2 du programme 209.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Il n'y a pas eu de modification de maquette du programme 209 en 2022.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVESCrédits de titre 2 :

Les ressources du programme 209 fixées en LFI 2022 ont été modifiées en cours de gestion à la suite de mouvements réglementaires sur les **crédits de titre 2**.

Les mouvements suivants ont affecté la ressource en 2022 :

- arrêté du 25 octobre 2022 portant répartition de crédits de titre 2 en provenance du programme 551 à destination du programme 209 (0,07 M€).

Après mouvements de crédits en gestion, les crédits de titre 2 ouverts étaient de 157 751 516 € en AE et en CP dont 142 516 567 € de crédits hors CAS « Pensions ».

L'exécution en crédits de titre 2 pour 2022 s'élève à 150 255 317 € en AE et en CP dont 14 335 306 € de crédits CAS « Pensions ». Au 31 décembre 2022, le programme 209 a consommé 95,24 % des crédits de titre 2 disponibles.

Crédits hors titre 2 :

En 2022, les crédits exécutés ont dépassé l'enveloppe des crédits ouverts en LFI en raison des engagements pris en matière d'aide humanitaire en Ukraine (pour rappel, 200 M€ d'engagements pris) ainsi que le doublement de nos financements au PAM annoncé par le Président de la République lors de l'assemblée générale des Nations Unies de septembre 2022 (75 M€ supplémentaires).

Plusieurs mouvements réglementaires sont intervenus dans le cadre du schéma de fin de gestion :

- Décrets de virements sortants :

- 435 232 € en AE = CP vers le programme 105, dont 115 232 € au titre de l'organisation du Forum des mondes méditerranéens et 320 000 € pour le compte de projets mis en œuvre dans le cadre de cet évènement ;
- 57 600 € en AE et en CP vers le P185 dans le cadre de l'exploitation et du financement de la maintenance du site « Mon Volontaire International », mis en œuvre par Business France.

- Décret de transfert entrant :

- 30 000 € en AE = CP du programme 110 pour le financement de la mission de préfiguration de la Maison des mondes africains et des diasporas, dans le cadre du suivi du sommet Afrique-France.

- Décrets de transfert sortants :

- 666 667 € en CP vers le programme 204, au titre du financement de l'installation de l'Académie de Santé de l'OMS à Lyon ;

- 414 336 € en AE = CP vers le programme 104 pour le financement de l'Initiative Marianne

Ouverture de crédits en LFR : 31,5 M€ en AE et 22,7 M€ en CP.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Crédits de titre 2 :

Le programme 209 ne comporte aucun fonds de concours ou dispositif d'attribution de produit.

Crédits hors titre 2 :

Cinq fonds de concours ont été abondés sur le programme 209 pour un total de 27 159 061 € en AE = CP :

- 8 751 661,25 € en AE = CP au titre des contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes catastrophes naturelles et de crises humanitaires à l'étranger (1-2-00263) ;
- 2 562 406,55 € en AE = CP au titre des contributions de tiers au profit de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits à l'étranger (1-2-00008) ;
- 13 453 230 € en AE = CP au titre de la participation de gouvernements étrangers aux projets de coopération menés par la France (1-3-00287) ;
- 2 384 043,31 € en AE = CP au titre de la participation de la Commission européenne aux dépenses du centre de crise et de soutien (1-1-00638) ;
- 7 720 € en AE = CP au titre des contributions de tiers étrangers au profit de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits à l'étranger et autres aides d'urgence (1-3-00108).

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	788 391	122 405 314	123 193 705	788 391	115 809 564	116 597 955
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-122 405 314	-122 405 314	0	-115 809 564	-115 809 564
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	788 391	0	788 391	788 391	0	788 391

Crédits de titre 2 :

Le dispositif de mise en réserve initiale 2022 a été constitué d'un gel de la réserve de précaution instituée selon le 4° bis de l'article 51 de la LOLF, calculée sur la base de 0,5 % des crédits de titre 2 s'élevant ainsi pour les crédits de titre 2, à 788 391 € en AE et en CP. En fin de gestion, la réserve de précaution portant sur les crédits de titre 2 du programme a été dégelée dans son intégralité.

Crédits hors titre 2 :

En complément des mouvements réglementaires détaillés précédemment, le programme a bénéficié du dégel de l'intégralité de sa réserve de précaution : 122 405 314 € en AE et 115 809 564 € en CP.

Le programme 209 n'a été impacté par aucun mouvement de fongibilité asymétrique en 2022.

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | Justification au premier euro

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2021 (1)	Réalisation 2021 (2)	LFI + LFR 2022 (3)	Transferts de gestion 2022 (4)	Réalisation 2022 (5)	Écart à LFI + LFR 2022 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	157,48	153,00	0,00	162,73	+9,73
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	96,90	87,00	0,00	90,25	+3,25
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	1 052,53	1 016,00	0,00	1 038,20	+22,20
1105 – Agents de droit local	0,00	195,82	202,00	0,00	195,28	-6,72
Total	0,00	1 502,73	1 458,00	0,00	1 486,46	+28,46

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2022 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	0,00	+0,01	+5,24	+2,90	+2,34
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	0,00	0,00	-6,65	+4,11	-10,76
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	0,00	-0,01	-14,32	+37,81	-52,13
1105 – Agents de droit local	0,00	0,00	0,00	-0,54	-11,83	+11,29
Total	0,00	0,00	0,00	-16,27	+32,99	-49,26

La consommation du programme 209 s'établit au total à 1 486 ETPT pour une dotation de 1 458 ETPT (soit 101,9 %). L'approche par catégorie LOLF est présentée plus haut (remarques liminaires concernant l'ensemble des programmes).

L'effectif rémunéré par le programme 209 est composé à 82,98 % d'agents contractuels. Si l'on exclut la catégorie G5 (agents de droit local), les agents contractuels exercent majoritairement leurs fonctions dans les métiers pour lesquels il n'existe pas de filière spécifique au sein de la fonction publique, notamment pour les métiers techniques tels que celui de la communication et de l'informatique de haut niveau.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP		
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	42,00	5,00	7,03	53,52	0,00	7,79	+11,52	0,00
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	14,00	0,00	1,38	8,40	0,00	9,00	-5,60	0,00

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1103 – CDD et volontaires internationaux	370,00	0,00	7,39	357,17	0,00	8,94	-12,83	0,00
1105 – Agents de droit local	30,00	0,00	10,36	27,52	0,00	5,20	-2,48	0,00
Total	456,00	5,00		446,61	0,00		-9,39	0,00

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	Impact des schémas d'emplois pour 2022	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022</i>
Administration centrale	153,00	162,73	0,00	0,00	0,00	+5,25	+2,90	+2,35
Services à l'étranger	289,00	285,53	0,00	0,00	0,00	-7,19	-7,72	+0,53
Autres	1 016,00	1 038,20	0,00	0,00	0,00	-14,33	+37,81	-52,14
Total	1 458,00	1 486,46	0,00	0,00	0,00	-16,27	+32,99	-49,26

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2022 Réalisation
Administration centrale	0,00	166,43
Services à l'étranger	0,00	293,29
Autres	0,00	1 050,68
Total	0,00	1 510,40

Il n'est pas possible de répartir de façon prévisionnelle les personnels relevant de la catégorie G3 « CDD et volontaires internationaux » et ceux de la catégorie G4 « militaires » entre administration centrale et services à l'étranger. Ils sont donc inscrits par défaut dans la rubrique « autres » en LFI.

À titre indicatif, sur le périmètre ministériel, la consommation de la catégorie G3 s'élève à 1 767 ETPT à l'étranger et à 741 ETPT en administration centrale.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	1 458,00	1 486,46
Total	1 458,00	1 486,46
Transferts en gestion		0,00

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | Justification au premier euro

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2021-2022	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
6,00	0,00	0,00

Au 31 décembre 2022, le MEAE accueillait 80 apprentis dont 6 sur le programme 209 et 74 sur le programme 105.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2021	Prévision LFI 2022	Exécution 2022
Rémunération d'activité	121 078 460	128 247 352	124 205 501
Cotisations et contributions sociales	24 088 386	26 991 166	24 033 321
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	14 713 455	15 234 949	14 335 306
– Civils (y.c. ATI)	14 624 486	15 150 251	14 306 367
– Militaires	88 969	84 698	28 939
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	9 374 931	11 756 217	9 698 015
Prestations sociales et allocations diverses	2 090 783	2 439 652	2 016 494
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	147 257 629	157 678 170	150 255 317
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	132 544 173	142 443 221	135 920 011
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Programme 209	Catégorie 21 - Rémunérations d'activités	Catégorie 22 - Cotisations et contributions sociales	Catégorie 23 - Prestations sociales et allocations diverses	Total des crédits de titre 2
Action 08- Dépenses de personnels concourant au programme « Solidarité en faveur des pays en développement »	124 205 501	24 033 321	2 016 494	150 255 316

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale « Pensions » a été de 14,3 M€ pour les personnels civils (calculé sur la base d'un taux de 74,6 %) et de 29 k€ pour les personnels militaires (calculé sur la base d'un taux de 126,07 %).

Le montant des allocations de retour à l'emploi versées en 2022 est de 1,8 M€ pour 105 allocataires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2021 retraitée	132,41
Exécution 2021 hors CAS Pensions	132,54

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022/ 2021	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,14
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,13
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	-2,18
EAP schéma d'emplois 2021	1,90
Schéma d'emplois 2022	-4,08
Mesures catégorielles	1,03
Mesures générales	0,44
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	0,43
Mesures bas salaires	
GVT solde	0,59
GVT positif	1,27
GVT négatif	-0,68
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	0,18
Indemnisation des jours de CET	0,18
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	3,45
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,07
Autres variations	3,53
Total	135,92

Le socle d'exécution 2021 hors CAS « Pensions » du programme 209 à hauteur de 132,31 M€ HCAS tient compte du débasage de dépenses au profil atypique, parmi lesquelles la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) et le compte épargne-temps pour un total de -0,14 M€.

L'impact du schéma d'emplois est de -2,18 M€, dont +1,90 M€ correspondant à l'extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 et -4,08 M€ correspondant au schéma d'emplois 2022. Le montant des mesures catégorielles s'élève à +1,03 M€, quant à l'impact de la revalorisation au 1^{er} juillet 2022 du point d'indice sur les rémunérations, il est de +0,43 M€.

Au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008), 3 571 € ont été versés en 2022 à 7 bénéficiaires.

La ligne « Rebasage de dépenses au profil atypique -hors GIPA » correspond notamment au rebasage de 0,18 M€ au titre du compte épargne-temps.

Le GVT positif (ou effet de carrière) du programme 209 est évalué à +1,27 M€ (soit 0,93 % de la masse salariale HCAS), compte tenu de l'évolution indiciaire des agents et des mesures de fidélisation pour les agents de droit local. L'impact du GVT négatif (ou effet de noria) est valorisé à hauteur de -0,68 M€ (-0,5 % de la masse salariale HCAS), soit un solde de +0,59 M€ (0,43 %).

Enfin, la ligne « Autres » de la rubrique « Autres variations des dépenses de personnel » représente l'ajustement nécessaire au titre de l'écart entre l'effet réel de l'inflation sur les rémunérations des personnels expatriés et agents de droit local rémunérés à l'étranger sur les crédits du programme et le montant de sa provision en PLF.

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | Justification au premier euro

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	62 108	62 735	63 362	32 713	33 044	33 374
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	176 228	178 008	179 788	36 020	36 384	36 748
1103 – CDD et volontaires internationaux	94 609	95 564	96 520	37 895	38 278	38 661
1105 – Agents de droit local	24 252	24 497	24 742	20 129	20 345	20 536

Nota : Les coûts moyens d'entrée de toutes les catégories LOLF sont inférieurs aux coûts moyens de sortie en raison du profil moins expérimenté des agents nouvellement recrutés.

La revalorisation au 1^{er} juillet 2022 du point d'indice sur les rémunérations a impacté les rémunérations des catégories G1/G2 et G3.

Les coûts globaux des agents de droit local (ADL - catégorie G5) sont calculés au prorata des plafonds d'emplois exécutés, sur l'ensemble des crédits 2022, hors prestations sociales et hors indemnités de fin de fonctions.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						118 083	118 083
Doublement du nombre d'apprentis	3	G3	Tous	01-2022	12	35 000	35 000
Valorisation des fonctions d'expertise	4	G1	Tous	01-2022	12	32 627	32 627
Fluidification du déroulement des carrières	37	G1/G2	Tous	01-2022	12	50 456	50 456
Mesures indemnitaires						916 393	916 393
Réforme des astreintes et interventions	3	G1	Tous	01-2022	12	483	483
Autres mesures (dont révision de la cartographie)	5	G1	Tous	01-2022	12	9 000	9 000
Mesures en faveur des ADL	45	G5	Tous	01-2022	12	67 463	67 463
1 ^{ère} tranche du plan de convergence des rémunérations des CDD en administration centrale	140	G3	Tous	01-2022	12	288 833	288 833
Revalorisation des rémunérations des titulaires et CDI en administration centrale	166	G1	Tous	01-2022	12	550 614	550 614
Total						1 034 476	1 034 476

En 2022, le montant exécuté des mesures catégorielles est de 1,03 M€ sur le programme 209 et est inférieur au montant inscrit dans le projet de loi de finances, notamment du fait de départs définitifs moins nombreux que prévus ainsi que de la non-réalisation de la convergence des rémunérations des agents de droit local affectés en ambassades avec les grilles des agents de droit local affectés dans les établissements autonomie financière.

En outre, compte tenu de la date de parution au Journal officiel de la décision du 29 décembre 2022 fixant la répartition des emplois du réseau culturel et de coopération, le premier volet d'un plan de convergence des rémunérations des contractuels de droit public affectés à l'étranger avec celles des titulaires, à fonctions identiques (volet qui a concerné les fonctions de conseiller de coopération et d'action culturelle, conseiller adjoint de coopération et d'action culturelle, secrétaire général d'institut français et secrétaire général adjoint, directeurs d'alliance française) n'a pas pu être mis en œuvre en 2022.

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 3 118 351 551	CP ouverts en 2022 * (P1) 2 945 227 908
AE engagées en 2022 (E2) 2 919 711 758	CP consommés en 2022 (P2) 2 938 228 544
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 0	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 890 370 290
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 198 639 793	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 2 047 858 254

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 3 071 840 284				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) 0				
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 3 071 840 284	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 890 370 290	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 2 181 469 994
AE engagées en 2022 (E2) 2 919 711 758	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 2 047 858 254	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 871 853 504
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 3 053 323 498
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 869 047 847
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 2 184 275 651

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | Justification au premier euro

Justification par action

ACTION

02 – Coopération bilatérale

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Coopération bilatérale		1 728 273 250	1 728 273 250	1 557 702 006		1 557 702 006
		1 438 053 528	1 438 053 528	1 478 894 416		1 478 894 416

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	217 133	15 663 568	217 133	16 351 343
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	217 133	15 663 568	217 133	16 351 343
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 728 056 117	1 422 389 960	1 557 484 873	1 462 543 073
Transferts aux ménages	10 696 571	10 327 204	10 696 571	10 300 672
Transferts aux entreprises	87 987 523	117 199 576	57 966 398	120 998 739
Transferts aux collectivités territoriales	14 224 139	6 998 104	14 224 139	6 768 104
Transferts aux autres collectivités	1 615 147 884	1 287 865 077	1 474 597 765	1 324 475 558
Total	1 728 273 250	1 438 053 528	1 557 702 006	1 478 894 416

Dépenses de fonctionnement

Appui logistique aux projets de coopération

	LFI 2022	Consommation 2022 (données Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	217 133	1 819 654	1 607 337
CP	217 133	2 026 016	1 813 699

Les crédits d'appui logistique aux projets de coopération, utilisés principalement par les postes, financent les achats de biens et services payés directement par l'État et pour lesquels il n'est pas possible d'identifier nominativement un bénéficiaire final distinct de l'État français (organisation de colloques, formations ou séminaires, achat d'ouvrages ou de matériel pédagogique, etc.).

Ces crédits permettent notamment d'appuyer le travail d'experts techniques internationaux (ETI), ou encore de soutenir la mise en œuvre d'actions de communication et de sensibilisation sur des thèmes globaux ou en lien avec des actions de coopérations spécifiques. Enfin, ces crédits permettent de financer la réalisation d'évaluations stratégiques.

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | Justification au premier euro

À titre d'illustration, la France a soutenu en 2022 l'organisation de la quinzième conférence des parties (COP) de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification à Abidjan à hauteur de 675 343 €. Cette contribution répondait à une demande d'appui financier de la Côte d'Ivoire, émise à travers une lettre au MEAE le 23 février 2022, puis à l'occasion de l'entretien le 18 mars 2022 entre le Premier ministre et son homologue ivoirien. Une partie des surcoûts de l'organisation de la COP ne pouvait être couverte par le plan de financement ivoirien.

Transfert aux ménages**Bourses**

	LFI 2022	Consommation 2022 (données Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	6 281 218	5 561 703	5 561 703
CP	6 281 218	5 561 703	5 561 703

Ces crédits sont versés à l'opérateur de mobilité Campus France pour la mise en œuvre de bourses dans le secteur de la gouvernance. Ces bourses sont principalement destinées à des ressortissants étrangers, mises en œuvre par les ambassades et, depuis 2022, l'administration centrale. Dans certains cas, l'octroi de ces bourses nécessite la réussite à un examen probatoire organisé par les écoles et les postes diplomatiques :

- pour des formations offertes par les écoles françaises de service public : Institut national du service public (INSP, ex-ENA), Instituts régionaux d'administration (IRA), École nationale de la magistrature (ENM), École nationale des finances publiques (ENFiP) et École nationale des douanes (END) (cycles longs ou courts, stages spécifiques) ;
- pour une immersion dans une institution française (Barreau de Paris, Cour de Cassation, Conseil d'État,...).

Le nombre de bénéficiaires en 2022 est de 450 (dont 367 bourses de stage et 83 bourses d'études), contre 333 en 2021 (dont 261 bourses de stage et 72 bourses d'étude), soit une hausse de 26 % par rapport à l'année 2021.

Un nouveau programme a été mis en place en 2022, en complément des bourses octroyées par les postes. Il permet le financement, par l'administration centrale, de bourses pour les cycles internationaux longs (CIL) de l'INSP. L'objectif est notamment d'alléger la programmation des ambassades de ces formations particulièrement coûteuses, afin d'affecter les crédits ainsi libérés vers le financement de bourses pour d'autres écoles ou pour les cycles courts. Le bilan de la première année de mise en œuvre est positif, puisque 16 bourses ont pu être financées, contre 11 en moyenne lorsqu'elles étaient financées au niveau des postes.

La sous-consommation observée en 2022 tient à la nouveauté du programme. En effet, l'année scolaire ne débutant qu'en septembre, seuls quatre mois ont été financés sur l'enveloppe de l'année précédente. 2023 devrait marquer une augmentation significative de la consommation de ces nouvelles bourses, compte tenu de la forte demande de financement pour ces formations.

Échanges d'expertise

	LFI 2022	Consommation 2022 (données Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	4 415 353	1 340 254	1 340 254
CP	4 415 353	1 340 254	1 340 254

Une baisse importante du nombre de bénéficiaires a été constatée depuis 2020, en raison de la crise sanitaire (169 bénéficiaires au total). En 2022 une reprise a été amorcée en nombre de bénéficiaires, sans pour autant revenir au niveau d'avant crise (1 099 bénéficiaires en 2019). En 2022 ces crédits ont ainsi financé 229 missions et 386 invitations, soit 650 bénéficiaires qui sont majoritairement :

- des personnalités étrangères invitées en France (personnalités de haut niveau invitées par leurs homologues français : ministres, parlementaires, hauts fonctionnaires, avocats...). En 2022, le coût moyen d'une invitation est de l'ordre de 295 € par jour pour une durée moyenne de 7 jours.
- des experts français en mission à l'étranger (chargés de l'organisation de séminaires ou d'apporter leur expertise sur un secteur donné : droits de l'homme, modernisation de l'administration, création d'un « Barreau »...). En 2022, le coût moyen d'une mission est de l'ordre de 162 € par jour pour une durée moyenne de 9 jours.

Transfert aux entreprises

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | Justification au premier euro

Expertise France

	LFI 2022	Consommation 2022 (données Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	77 366 577	6 429 800	6 429 800
CP	47 345 452	5 503 143	5 259 800

Expertise France a bénéficié d'une enveloppe de 45,2 M€ en AE et de 16,4 M€ en CP en 2022 au global, dont 6,4 M€ en AE et 5,3 M€ en CP ont transité par le canal bilatéral présenté sur cette activité. Les crédits affectés à l'Initiative du Fonds mondial Sida (FMSTP) sont traités à partir du canal multilatéral en exécution et présentés au sein de l'activité « autres contributions volontaires ».

L'enveloppe exécutée sur le canal bilatéral correspond à la contribution du MEAE à l'équilibre de l'opérateur dans le cadre du mécanisme d'appui aux projets d'Expertise France réalisés pour le compte de bailleurs multilatéraux (6,4 M€ en AE et 5,3 M€ en CP) mis en place en 2020 (cf. ci-dessous).

La sous-consommation de la commande ETI les années précédentes a permis à Expertise France d'exécuter la totalité de la commande ETI de 2022 sur les reliquats accumulés, ce qui a permis de libérer les crédits prévus sur la commande ETI en LFI (29 M€) afin de les redéployer pour faire face à la guerre en Ukraine.

Le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2020-2022 a fait évoluer le modèle économique d'Expertise France et les instruments utilisés par l'État pour soutenir l'établissement. Afin de renforcer le pilotage *a priori* des activités de l'agence, d'assurer une pleine transparence du soutien économique apporté par l'État et de maintenir la souplesse nécessaire pour répondre aux évolutions de l'action extérieure de la France, le COM distingue les activités de l'établissement selon la typologie suivante :

- Opérations bilatérales financées par la commande publique : ces opérations sont encadrées par les conventions-cadres signées par l'agence avec le MEAE, le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN), l'AFD ou toute autre institution commanditaire. Elles seront rémunérées au juste prix pour permettre à Expertise France de couvrir ses coûts de gestion. Elles font l'objet d'un *reporting* spécifique et ne bénéficient d'aucun soutien économique additionnel de l'État ;
- Opérations financées par un bailleur tiers :
 - opérations ne bénéficiant pas d'un soutien économique de l'État : ces opérations doivent être équilibrées et ne bénéficieront d'aucun soutien économique de l'État ;
 - opérations bénéficiant d'un soutien économique de l'État : ces opérations, jugées stratégiques mais imposant à l'agence une charge susceptible de faire l'objet d'une compensation, peuvent bénéficier sur la durée du COM d'un soutien économique apporté par l'État. Dans ce sens, l'opérateur bénéficie d'une autorisation d'engagement (AE) destinée à couvrir ses coûts de mise en œuvre pendant toute la phase d'exécution du projet, de son développement jusqu'à sa clôture – audit évaluation.

Les moyens alloués à l'opérateur par le MEAE répondent dorénavant à cette typologie avec, d'une part, une commande publique et, d'autre part, un mécanisme d'appui des opérations financées par un bailleur tiers, structurellement déficitaires, et jugées stratégiques par l'État.

Le mécanisme d'appui représentait 9,9 M€ d'AE et 8,1 M€ de CP en 2022, financés à hauteur de 65 % par le programme 209 et de 35 % par le programme 110. En plus de soutenir les projets déjà en cours d'exécution, cet appui a permis à Expertise France de s'engager sur 28 nouveaux projets en 2022, pour un montant total de 140 M€. Les principaux contrats soutenus portent notamment sur la promotion des technologies d'adaptation au changement climatique en République démocratique du Congo, l'appui à la réforme de l'administration publique au Liban, ou encore l'appui à la lutte contre la criminalité organisée en Amérique Latine via la seconde phase du programme EI PACCTO.

En 2022, Expertise France présente ainsi, pour la deuxième année consécutive, un résultat positif à hauteur de 0,9 M€, renforçant ainsi le mouvement de consolidation de ses fonds propres entamé dès 2021.

La commande publique du MEAE a porté sur la gestion d'ETI avec une première phase de montée en puissance en 2021 (+30 supports de postes d'ETI) et la création d'environ 60 nouveaux supports de postes en 2022, conformément aux annonces du Président de la République lors du Conseil présidentiel du développement du 17 décembre 2020 d'un doublement du nombre de postes d'ETI d'ici 2023. Au total, 285 supports de postes ont ainsi été créés en 2022, remplissant l'objectif présidentiel.

Enfin, la convention-cadre, signée le 30 juin 2021 entre Expertise France et le MEAE, a permis de formaliser les dispositions concernant les modalités de la commande publique relative à la gestion d'ETI, de projets et de programmes et a ainsi contribué à renforcer l'efficacité de l'action extérieure de la France dans le champ du développement.

Canal France International

	LFI 2022	Consommation 2022 (données Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	7 620 946	7 316 108	7 316 108
CP	7 620 946	7 316 108	7 316 108

CFI accompagne depuis 2009 le développement des médias dans les pays du Sud, en particulier en Afrique subsaharienne, en Méditerranée et au Levant. Filiale du groupe France Médias Monde (RFI, France 24, Monte Carlo Doualiya) et organisme sous tutelle du MEAE, **CFI renforce les capacités des médias et contribue aux politiques de développement**, conformément aux objectifs du CICID et à la loi de programmation du 4 août 2021 relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales. Le contrat d'objectifs (2021-2023) fixe à l'agence des objectifs portant notamment sur la lutte contre la désinformation, la protection de l'environnement, la promotion des droits humains et l'égalité entre les femmes et les hommes, la jeunesse, la francophonie et la consolidation démocratique dans les zones prioritaires de l'action extérieure de la France, principalement en Afrique subsaharienne, au Maghreb et au Levant.

L'action de CFI s'organise selon **deux approches différentes et complémentaires** : **le développement des médias** (développement de l'offre et des contenus, formation des professionnels, modernisation des structures médiatiques, etc.) et **le développement par les médias** (sensibilisation, par le biais des médias, aux enjeux propres au développement des pays).

Par ailleurs, CFI s'attache à **renforcer la lisibilité de son action et sa présence auprès de l'ensemble de ses partenaires**. L'agence participe à la réflexion stratégique du MEAE pour l'élaboration d'une feuille de route présentant la stratégie médias et développement de la France. Enfin, CFI poursuit la consolidation du fonctionnement de l'agence afin de **garantir une croissance maîtrisée, en optimisant son efficacité et son impact**.

CFI a initié en 2021 la mise en place d'études, sur le moyen et le long termes, pour **évaluer l'impact de ses projets sur les bénéficiaires** des actions, les contenus médiatiques et leurs éventuels effets sur les changements de comportement, et les populations en termes de développement durable. Les conclusions de deux études qui concernaient les projets « EBTICAR » et « Échos des voix féminines » ont été présentées en 2022.

Deux ans après la fin du projet Échos des voix féminines au Maroc, les évaluateurs qualifient les impacts du projet de « forts, concrets et mesurables » avec notamment la création de deux radios associatives dans la région et la décision de sept personnes (six femmes et un homme) de se présenter aux élections locales.

Quatre ans après la fin du projet EBTICAR qui visait à soutenir les médias en ligne innovants du sud de la Méditerranée, l'évaluation constate l'autonomie financière de plusieurs médias partenaires (ex Inkyfada en Tunisie), la création de réseaux régionaux des médias et l'augmentation de l'audience de la totalité des médias soutenus encore en activité (ex. Mada Masr en Égypte).

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | Justification au premier euro

CFI est fortement mobilisé dans **la lutte contre la désinformation** et a poursuivi en 2022 des projets majeurs notamment en Afrique comme le dispositif « Désinfox » décliné en trois volets :

- « Désinfox Afrique » financé par le MEAE (2020-2023) ;
- « Désinfox Sahel », financé par le CDCS (septembre 2022-décembre 2023) ;

- « Désinfox Tchad », financé sur FSPI (juin 2022-mars 2024).

Ces projets permettent de former au *fact-checking* 35 médias originaires de 7 pays (Bénin, Burkina Faso, Centrafrique, Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal, Tchad), lesquels ont déjà produit et publié près de 400 articles de déconstruction de fausses informations à la suite des formations. Ces projets comprennent aussi des « activités pilotes » qui, lorsqu'elles seront mises à échelle, pourront contribuer à muscler davantage les capacités de riposte à la désinformation du secteur médiatique africain.

L'année 2022 a également été marquée par le **lancement du hub d'accueil des journalistes ukrainiens à Bucarest** en étroite collaboration avec FMM et la rédaction de RFI Romania.

En Ukraine, le projet européen Médiakit, porté par un consortium mené par la *Deutsche Welle Akademie* dont CFI fait partie pour travailler avec les médias et les journalistes des régions de l'Est du pays, a dû s'adapter au contexte de l'invasion russe. Un appui est apporté dans ce cadre à la télévision publique ukrainienne UA :PBC pour la production de contenus.

L'année 2022 a vu la poursuite de la mise en œuvre de projets majeurs comme :

- **Connexions citoyennes 2** sur financement AFD et MEAE (3,25 M€ sur 3 ans) qui s'achèvera à la fin de l'année 2023. Il encourage le développement de la CivicTech africaine et soutient les initiatives numériques et citoyennes des jeunes Africains francophones. Une seconde promotion de 25 porteurs de projets a été sélectionnée au printemps 2022 et bénéficie actuellement d'un accompagnement au développement de projets.
- **Afri'kibaaru (financé par l'AFD : 15 M€ dont 75 % pour le volet France Médias Monde (F) et 25 % pour les actions de formations pilotées par CFI)**, officiellement lancé en 2020 par FMM, CFI et l'AFD dans 8 pays d'Afrique de l'Ouest. La situation au Sahel a nécessité des adaptations puisque le Mali a dû être retiré du périmètre du projet. 40 médias issus de 5 pays (Mauritanie, Niger, Burkina Faso, Tchad, Sénégal) bénéficient de formations destinées à mieux couvrir les thématiques des ODD.
- **Qarib avec l'AFD (10 M€)** doit favoriser un journalisme de qualité au service de la participation citoyenne et de la cohésion sociale au Proche-Orient (Irak, Jordanie, Liban, Territoires palestiniens). 2022 a été une année très dense avec notamment un soutien à ARIJ (*Arab Reporters for Investigative Journalism*) pour la création d'un réseau de *fact-checking* dans les quatre pays concernés.
- **Le PAMT2 (programme européen d'appui aux médias tunisiens)** pour lequel CFI est le chef de file d'un consortium euro-méditerranéen (5,3 M€). En 2022, plusieurs études ont été menées parmi lesquelles une évaluation de la couverture médiatique des enjeux socio-économiques, une étude sur le financement des médias et les stratégies des annonceurs publicitaires en Tunisie, et sur l'établissement d'un fonds de soutien à la création audiovisuelle. Par ailleurs, plusieurs actions de formation (aspects management et éditoriaux) ont été menées auprès d'une quinzaine de radios associatives.

CIRAD

	LFI 2022	Consommation 2022 (données Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	1 000 000	960 000	960 000
CP	1 000 000	960 000	960 000

Une subvention de 960 000 € a été allouée au CIRAD en 2022 et a permis de financer le projet **Coopération et Monde d'après : contribution des Dispositifs en partenariats (dP) à l'Acceptabilité et à la Résilience des modalités de partenariat et des systèmes alimentaires face aux crises actuelles (CoMPAR)**.

Les dP sont des dispositifs de recherche et de formation en partenariat initiés par le CIRAD. Ces 21 plateformes thématiques et pluridisciplinaires sont co-construites et ancrées dans les réalités des pays du Sud. Elles rassemblent 170 institutions nationales, régionales et internationales, afin d'accompagner les agriculteurs, les filières et les politiques publiques face aux défis actuels.

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | Justification au premier euro

CoMPAR vise la coproduction d'analyses, d'outils, de connaissances et de recommandations notamment politiques, issus des enseignements tirés par les dP des crises récentes ou actuelles (Covid, guerre en Ukraine, crise alimentaire, tensions géopolitiques et sécuritaires en Afrique), de portée générale pour la coopération avec le Sud et dans une perspective de résilience et d'acceptabilité économique, écologique et sociale, en matière de :

- modalités de partenariat (modalités plus efficaces et plus inclusives, dans l'approche de codéveloppement promue par la loi du 4 août 2021, minimisant le coût économique et climatique sans nuire aux nécessaires contacts humains et de terrain) ;
- modalités de formation et de renforcement de capacités (cours en ligne, MOOC..., à articuler également avec la nécessaire pratique sur le terrain) ;
- appui aux systèmes alimentaires durables, équitables, accessibles, nutritionnellement sûrs et sains, fortement ancrés localement, à l'aune de la crise sanitaire et en tenant compte des répercussions mondiales de la guerre en Ukraine.

Au travers de ces composantes et de façon transversale, une attention particulière sera portée à l'impact des évolutions envisagées sous l'angle de :

- la RSO (responsabilité sociétale des organisations) ;
- l'égalité de genre, du point de vue de l'accès à la formation et de la place dans les chaînes de valeur ;
- la potentielle création d'emplois induite, en particulier pour les jeunes (ou le risque de suppression d'emplois), et les formations à développer pour s'assurer d'une bonne adéquation formation-emploi.

À partir d'ateliers participatifs et prospectifs, d'analyses de cas, d'études d'impact, d'enquêtes, un large éventail de livrables de natures diverses doit être produit sur les trois axes : formulation de recommandations et de notes d'orientation politique, développement d'outils adaptés notamment numériques, élaboration et mise en œuvre de formations, création d'une communauté de pratiques.

De nombreux ateliers associant chercheurs, apprenants et société civile ont été organisés en 2022, en Côte d'Ivoire, au Sénégal, à Madagascar, au Maroc, en Colombie, au Vietnam, autour de différents dP (dédiés aux systèmes alimentaires durables, à l'agroécologie, à l'agroforesterie, au pastoralisme, aux systèmes irrigués, aux maladies émergentes) et portant sur le fonctionnement des collectifs ou la formation.

Un point d'étape de cette première année de projet est attendu pour fin février. Le travail est appelé à se poursuivre en 2023. Les différents livrables du projet ont vocation à nourrir l'action du ministère et celle de ses partenaires et opérateurs, au Nord et au Sud.

Institut Pasteur

	LFI 2022	Consommation 2022 (données Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	2 000 000	1 920 000	1 920 000
CP	2 000 000	1 920 000	1 920 000

La crise sanitaire a mis en exergue l'importance stratégique du Réseau Pasteur (Pasteur Network) tant pour l'influence française par la recherche que pour la sécurité sanitaire des populations, notamment à l'égard des émergences actuelles et futures.

Sur fond de concurrence grandissante dans ce domaine et à l'aune de la refonte en 2021 de la gouvernance de ce réseau, à laquelle participe désormais le MEAE, il a été décidé de consolider la coopération entre le ministère et l'Institut Pasteur (IP) au moyen d'un accord-cadre qui précise nos priorités communes ainsi que les modalités de participation et de contribution du MEAE aux orientations stratégiques et politiques du Réseau.

Le texte signé par le directeur général de la mondialisation et le DG de l'IP en juin dernier renforce notre pilotage concret des moyens dévolus à la fondation et inscrit les engagements des deux parties dans un cadre pluriannuel. Sur le plan financier, l'accord-cadre dispose que l'appui du ministère s'opère principalement par deux mécanismes : la

mise à disposition d'expertise technique au sein du réseau et l'octroi d'une subvention annuelle (à hauteur de 2 M€ hors réserve de précaution, soit 1 920 000 € net en 2022) à l'IP au profit du même réseau.

En 2022, la totalité de la subvention à hauteur de 1,92 M€ attribuée à l'Institut Pasteur (IP) a été consommée au bénéfice de la consolidation de projets et d'actions mis en œuvre, en priorité dans les pays en développement (Cambodge, Laos, Cameroun, Sénégal, Guinée, Madagascar) où des instituts membres du Réseau Pasteur sont présents, suivant les orientations énoncées dans l'accord-cadre précité. Un complément de 500 000 € de l'IP a été nécessaire pour la mise en œuvre de ces projets.

Rémunération de l'AFD

	LFI 2022	Consommation 2022 (données Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	93 364 233	92 037 475	92 037 475
CP	93 364 233	92 037 475	92 037 475

À la suite de la hausse des moyens alloués à l'Agence française de développement (AFD) en 2019, le MEAE a anticipé des économies d'échelle sur les frais de gestion de l'Agence et a souhaité une évolution de leur calcul. Des nouvelles modalités de rémunération ont ainsi été arrêtées entre le MEAE et l'Agence.

Ces modalités ont été intégrées à la nouvelle convention cadre signée en 2021. La rémunération est désormais différenciée suivant les volumes et les types de projets, selon les modalités suivantes :

Indice de production (en M€)	Barème de rémunération		
	< 400	400 - 800	> 800
Dons Projets	9,00 %	8,50 %	8,00 %
ONG		9,50 %	
PRCC		10,00 %	
FICOL		9,00 %	
FAPS		6,00 %	
FFID		1,00 %	
C2D		2,00 %	

Au total, la rémunération versée à l'AFD s'est élevée à 92 M€ en 2022. Ce montant établi sur la base des montants délégués sera définitivement arrêté en année n+1 après la clôture des comptes définitifs de l'Agence, qui permettra une connaissance de leur utilisation effective par type d'intervention.

Ce montant comprend en 2022 plusieurs composantes :

- 90 205 012 € au titre du périmètre traditionnel comprenant l'aide projet et les C2D ;
- 1 444 903 € au titre de la rémunération des projets pour lesquels l'AFD a consenti une avance de trésorerie au MEAE entre 2017 et 2019 ;
- 387 560 € au titre de la rémunération des projets 2022 mis en œuvre par l'Agence au titre du mécanisme franco-saoudien de soutien à la population libanaise.

Transfert aux collectivités territoriales

Coopération décentralisée

LFI 2022	Consommation 2022	Consommation 2022
----------	-------------------	-------------------

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | Justification au premier euro

		(données Chorus)	(corrigée)
AE	14 224 139	12 912 812	13 035 701
CP	14 224 139	12 632 977	12 743 964

Les crédits de la délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) sont mis en œuvre directement dans le cadre d'appels à projets (AÀP) ouverts aux collectivités territoriales françaises (CTF) et indirectement via des subventions à des associations de collectivités territoriales françaises et/ou d'associations de services aux collectivités territoriales (RRMA – réseaux régionaux multi-acteurs). En outre, des crédits sont délégués aux postes diplomatiques en phase avec la mission de la DAECT de soutenir les actions de coopération décentralisée sous forme de séminaires et d'assises. Par ailleurs, la DAECT a soutenu le déploiement de l'expertise territoriale à travers deux programmes : le premier, porté par le PNUD et le second, en soutien à France Volontaires.

La totalité des crédits consommés en 2022 au titre de la coopération décentralisée s'élève à 12,7 M€ en CP, en hausse de 24,4 % par rapport à l'année précédente.

La reprise de l'activité, dans un contexte de post-pandémie, a permis une exécution optimale des crédits en 2022 dans le cadre des projets financés par la DAECT. Parmi les dispositifs de soutien de la DAECT pour 2022, les nouveaux appels à projets thématiques, bilatéraux et généralistes ont suscité un intérêt soutenu de la part des collectivités territoriales. On notera notamment le lancement d'un nouvel appel à projets thématique « égalité femmes-hommes » dont les décaissements se sont élevés à 269 346 €.

Sur l'ensemble des appels à projets de 2022, 113 projets ont été présentés et 104 acceptés. En parallèle, la DAECT a poursuivi le suivi et la mise en paiement des cofinancements engagés au titre des appels à projets pluriannuels antérieurs initiés entre 2019 et 2021. Au total, ce sont donc 228 dossiers qui auront été traités à la DAECT au cours de l'année 2022. Ainsi, la DAECT a délégué 7 458 615 € par l'intermédiaire des SGAR en 2022.

Par ailleurs, en 2022, la DAECT a cofinancé quinze associations dont les montants sont soumis au comité des subventions organisé par le MEAE, pour un volume de 1,18 M€, et neuf réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA) ont été financés à hauteur de 0,5 M€.

En phase avec l'effort de solidarité et de soutien à l'encontre des pays frontaliers de l'Ukraine, la DAECT a consacré 101 000 € de sa programmation budgétaire aux projets de renforcement des capacités mené par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en Moldavie particulièrement. Enfin, la montée en puissance du programme Clés en main avec France Volontaires a donné lieu à un décaissement de 950 000 € en 2022 pour financer le programme Territoires volontaires.

Transferts aux autres collectivités**Dotations pour opération aux établissements à autonomie financière**

	LFI 2022	Consommation 2022 (données Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	373 586	162 116	162 116
CP	373 586	162 116	162 116

Les dotations pour opérations, allouées aux EAF, leur permettent d'activer des partenariats visant l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD), parmi lesquels peuvent être cités à titre d'illustration :

- 42 634 € pour des actions de coopération et d'action culturelle (Hanoï) ;
- 10 000 € pour financer l'appui à la formation et au renforcement des médias (Île Maurice) ;

- 4 000 € pour financer les projets de l'Académie française de médecine (Mexique).

Autres crédits d'intervention des directions et des postes

	LFI 2022	Consommation 2022 (données Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	36 924 000	35 785 410	18 588 501
CP	36 924 000	35 510 497	18 556 931

La différence entre la consommation Chorus et la consommation retraitée s'explique principalement par la mauvaise imputation de dépenses, principalement retraitées dans la rubrique « Autres contributions volontaires » à hauteur de 3 004 059 €, ainsi que la réintégration de 14 699 993 € dans la rubrique « Gestion et sortie de crise » et de 960 000 € dans la rubrique « Moyens attribués aux établissements partenaires ».

Ces crédits permettent aux directions sectorielles de l'administration centrale ainsi qu'aux services de coopération et d'action culturelle des ambassades (SCAC) de mettre en œuvre des actions en faveur du développement durable. Ces actions se traduisent par le versement de subventions à des ONG françaises ou locales ou encore à des organisations internationales, et permettent également l'achat par les SCAC de matériels et de prestations de services (actions de formations, de communication en particulier) qui concourent au soutien d'actions de coopération mises en œuvre avec des partenaires locaux.

À titre d'illustration, en 2022, cette enveloppe a notamment bénéficié aux projets suivants :

- *Digital for Development Hub* à hauteur de 490 k€ ;
- projets associatifs et d'ONG mis en œuvre en Algérie à hauteur de 588 k€ ;
- organisation du Forum des mondes méditerranéens à hauteur de 333 k€ ;
- projet Jeunesse en Méditerranée avec la direction de la coopération internationale du Gouvernement de la Principauté de Monaco à hauteur de 140 k€.

Aide-projet (don-projet et don-ONG de l'AFD)

	LFI 2022	Consommation 2022 (données Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	1 055 000 000	806 669 375	806 669 375
CP	914 449 880	850 888 229	850 888 229

En 2022, l'exécution au niveau de l'Aide-projet AFD s'est établie à hauteur de 806,7 M€ en AE et 850,9 M€ en CP et se détaille comme suit :

		Don-projet		Don ONG	
		AE	CP	AE	CP
P209	<i>Régularisation comptabilité d'engagements Aide-projet - années antérieures à 2022</i>	-188 354 689,87		-954 613,67	
	<i>Notification Aide-projet 2022</i>	848 366 238,75	683 215 958,00	139 000 000,00	120 671 117,00
	<i>Notification Climate Finance Partnership 2022</i>		3 750 000,00		
	<i>Mécanisme franco-saoudien</i>	8 612 440,00	8 612 440,00		
	<i>Remboursement avance 2017-2019</i>		18 654 741,15		15 983 972,85
	Total P209	668 623 988,88	714 233 139,15	138 045 386,33	136 655 089,85
FSD	Notification 2022	10 284 064,00	10 284 064,00		

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | Justification au premier euro

Total	678 908 052,88	724 517 203,15	138 045 386,33	136 655 089,85

L'exécution 2022 a été marquée par différents événements impactant visuellement la consommation :

- l'opération de régularisation des restes à verser sur le dispositif Aide-projet dans les comptes de l'État. Cette opération a abouti à aligner les comptabilisations de l'État et de l'AFD du volume de restes à verser sur les subventions octroyées lors des exercices précédents. Elle a pour conséquence, en affichage, de faire baisser la consommation des AE sur l'exercice 2022 de 189 M€ ;
- le financement d'un projet à 9 M€ sur le don-projet (rémunération comprise) par le Centre du roi Salmane pour le secours et l'action humanitaire du Royaume d'Arabie saoudite au Liban ;
- la révision à la baisse du remboursement de l'avance de trésorerie 2017-2019 prévue en LFI. Cette baisse résulte du fait d'une sous-consommation des crédits délégués à l'AFD en 2021 convertie en remboursement anticipé de l'avance. Ainsi, 34,6 M€ ont été décaissés contre 50 M€ prévus initialement ;
- le versement de 10,28 M€ en AE = CP sur le don-projet à partir du FSD et non sur le P209 comme initialement prévu. La décision de faire transiter ces crédits via le FSD résulte de la constatation d'un solde positif sur le fonds à fin 2021.

1/ Les dons-projets AFD

Après une forte croissance en 2019, et une diminution en 2020, la stabilisation des crédits dons-projets versés à l'AFD en 2021 et 2022 a permis de maintenir l'activité à un niveau important. Ce niveau élevé a également permis de rééquilibrer la part des dons et de l'aide bilatérale par rapport aux prêts et à l'aide multilatérale, conformément aux orientations de la loi du 4 août 2021.

Hors régularisation comptable, l'exécution sur le don-projet s'est établie à 856,7 M€ et 695,6 M€ en CP.

Les autorisations d'engagement déléguées par le MEAE à l'AFD ont donné lieu à des octrois (AE) et des crédits de paiement (CP) dont la répartition par zones géographiques pour 2022 est présentée ci-dessous.

Conformément aux objectifs de la politique française de développement, le continent africain continue de concentrer près des deux tiers des dons-projets de l'AFD : 64 % des AE et 62 % des CP.

Ventilation par zone géographique des consommations d'AE et de CP des dons-projets AFD en 2022

(Inclut MINKA, FAPS, FICOL, FISONG et FFID, hors programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC) de la DGT, microfinance RSUB et I3S, et hors TTF.)

Zone	AE	Part des AE	CP	Part des CP
Afrique	563 321 400	64%	400 713 870	62%
Amérique latine	15 995 872	2%	11 708 084	2%
Orients	110 303 477	13%	114 717 995	18%
Trois Océans	105 318 432	12%	67 692 003	10%
Multi-pays étrangers	80 924 062	9%	51 705 871	8%
Total	875 863 243	100 %	646 537 823	100 %

Source AFD 2022 - Données en cours de contrôle qualité

En 2022, les octrois de dons-projets de l'AFD du programme 209 ont bénéficié à soixante et onze pays (hors projets multi-pays). Huit des dix premiers pays bénéficiaires des crédits de paiement font partie des pays prioritaires de la politique française de développement (aux termes de la loi de programmation du 4 août 2021).

Dix premiers pays bénéficiaires d'AE et de CP de l'AFD sur dons-projets 2022 :

10 premiers pays en termes d'octroi	AE (M€)	10 premiers pays en termes de décaissements	CP (M€)
NIGER	48	TERR.AUT.PALES	40
TCHAD	47	LIBAN	35
COMORES	46	TCHAD	32
MAURITANIE	38	COMORES	29
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO.	36	NIGER	25
LIBAN	34	RDCONGO	22
BURKINA FASO	32	MADAGASCAR	19
ETHIOPIE	26	SOUDAN	19
TERRITOIRES AUTONOMES PALESTINIENS	23	TOGO	18
DJIBOUTI	22	SENEGAL	17

Source : AFD (2022) - Données en cours de contrôle qualité

Sur le plan sectoriel, ces crédits ont permis à l'AFD d'engager de nombreux projets en cohérence avec les priorités de la politique française de développement : éducation et formation professionnelle, santé, gouvernance, agriculture et sécurité alimentaire, climat et biodiversité, traitement des crises et fragilités et égalité femmes-hommes.

Ventilation des consommations d'AE et de CP de l'AFD sur dons-projets 2022, par secteurs CICID :

CICID - secteurs	AE	CP
Éducation, formation, emploi	82 203 911	105 611 067
Santé	106 020 577	95 532 734
Gouvernance	115 498 839	49 335 021
Agriculture et sécurité alimentaire	164 279 325	79 714 704
Climat et Environnement	60 954 747	45 375 633
Eau et assainissement	57 148 969	42 359 615
Infrastructures et développement urbain	114 653 535	109 243 241
Secteur productif	67 173 989	41 688 445
Crises et fragilités	24 319 996	2 641 189
Autre	83 609 355	75 036 175
Total *	875 863 243	646 537 823

*En 2022, en transversalité sur l'ensemble de ces secteurs, l'Agence a consacré 230,9 M€ en AE et 132,5 M€ en CP à la facilité Minka

CICID – thématiques transversales*	AE	CP
Genre	620 038 345	n.c.**
Climat et environnement	333 449 197	n.c.**

Source : AFD (2022) – Données en cours de contrôle qualité

*Les thématiques genres et climat sont transversales aux différents secteurs d'intervention. Elles sont suivies via les marqueurs de l'OCDE, conformément à la table de correspondance officielle entre les secteurs CICID et les secteurs CAD. Ainsi, les données de cette partie ne se cumulent pas, ni entre elles, ni avec les données par secteur du tableau précédent.

**Les données concernant les CP 2022 sur les marqueurs genre et climat ne sont pas disponibles à date de réalisation du rapport, elles le seront dans les semaines à venir.

Les crédits en subvention alloués à l'AFD ont permis de réinvestir massivement les secteurs sociaux, en Afrique notamment. La majorité du don-projet a été concentrée sur le continent, avec plus de 560 M€ engagés en 2022. Les

subventions y ont financé, par ordre d'importance, les secteurs de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (21 %), de la santé (13 %) et de la gouvernance (12 %), de l'éducation et de la formation professionnelle (12 %).

Dans un contexte de forte inflation des denrées alimentaires, 2022 a été marquée par un soutien renforcé au secteur agricole et aux enjeux de sécurité alimentaire. Plus de 164 M€ ont été consacrés au secteur (contre 88 M€ en 2021), principalement en Afrique (114 M€). L'AFD a notamment fait du développement de filières protéines végétales un axe fort de sa contribution à l'accélération de la Grande muraille verte (GMV) par le lancement d'un appel à projets « Crise et sortie de crise » auprès des organisations de la société civile. Quatre projets, portés par le GRDR, CCFD-Terre Solidaire, SWISSAID et IRC, ont été retenus pour un montant total de 12 M€. Leur mise en œuvre a commencé début 2023, dans la vallée du fleuve Sénégal, au Tchad et au Niger.

Dans le domaine de l'éducation, les efforts en faveur de la formation professionnelle et de l'éducation de base se sont poursuivis en 2022. Au Tchad par exemple, avec le projet « ALAPAJ » (40 M€ de subventions, dont 28 M€ de délégations de fonds européens) qui vise à améliorer la qualité et l'accès à l'éducation des enfants, et notamment des filles, à travers la construction d'écoles mais aussi la formation des enseignants sur les enjeux de l'alphabétisation des jeunes et de l'importance de l'intégration des filles dans la société. Une attention particulière est portée à l'achèvement du primaire et à la transition vers le collège. Ce programme contribue à la création de 40 000 places d'école et s'ancrera dans quatre provinces où les populations sont particulièrement vulnérables.

Dans le domaine de la santé, l'effort en subventions est resté important (106 M€), bien qu'en baisse par rapport à 2020 et 2021. Cela reflète le contrecoup de deux années de forte mobilisation de l'AFD sur la santé en réponse à la crise sanitaire du Covid. Face à l'évolution des besoins sur la période post-Covid, l'AFD et ses partenaires se mobilisent pour la création d'une nouvelle génération de projets de santé répondant aux effets du changement climatique et à la croissance des inégalités, en particulier en Afrique, où l'OMS prédit une pénurie de 6 millions de personnels de santé d'ici 2030 et où plus de 40 % des centres de santé manquent d'eau ou d'électricité. L'Organisation souligne les besoins en termes de formation du personnel de santé et de réhabilitation ou construction d'infrastructures de santé résilientes aux chocs climatiques. En 2022, l'AFD a donc investi dans des projets structurants visant à renforcer la capacité des systèmes de santé. En Afrique de l'Ouest, l'AFD a financé un projet de 4,3 M€ porté par Expertise France pour former les acteurs de santé publique, prévenir et répondre aux crises sanitaires tout en réduisant les inégalités femmes/hommes. L'AFD a également financé le projet RegPharma qui vise l'amélioration de la gouvernance des marchés pharmaceutiques d'Afrique de l'Ouest (UEMOA) et du centre (CEMAC). Mis en œuvre par Expertise France, ce projet d'un montant de 5 M€ s'inscrit dans l'initiative équipe Europe régionale relative à la production des produits de santé et des vaccins.

L'AFD a également pu financer des projets transversaux de promotion de l'égalité femmes-hommes via ses interventions dans le domaine de la santé de la reproduction maternelle, néonatale, infantile, adolescente ; de la nutrition ; dans le renforcement de l'autonomisation des femmes et leur participation à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la société civile, ou encore en portant des appuis à des politiques et initiatives de lutte contre toutes formes de violences faites aux femmes. À titre d'exemple, le projet « Pour Elles : Appui aux femmes entrepreneures » (12 M€) a pour objectif général de contribuer à l'autonomisation économique des femmes en République démocratique du Congo, en apportant un soutien financier et technique aux entreprises portées par des femmes dans les provinces de Kinshasa, Kikwit et Bukavu, et en renforçant les acteurs de l'écosystème public-privé entrepreneurial qui appuie l'entrepreneuriat féminin. En 2022, une contribution de 10 M€ a également été apportée au Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF).

La disponibilité des ressources en subvention a enfin permis de renforcer les financements de projets d'adaptation ou d'atténuation du changement climatique et de protection de la biodiversité. En 2022, l'AFD a notamment poursuivi la mise en œuvre de la deuxième phase du programme AdaptAction, centrée sur douze pays d'Afrique, dont l'objectif est d'accompagner les pays dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies d'adaptation et de trajectoires de développement résilient. Le projet BIODEV2030, qui apporte son soutien à un groupe pilote de seize pays partenaires, a entamé lui aussi sa deuxième phase cette année (5 M€). Ce projet a notamment pour objectif d'accompagner les pays dans la prise en compte de la biodiversité dans les secteurs économiques stratégiques afin de réduire et d'éviter les pressions sur la nature dans la prochaine décennie.

2/ Les dons aux organisations de la société civile (OSC) via le dispositif Initiative-OSC

En 2022 les crédits versés au titre du financement de l'initiative des organisations de la société civile (OSC) sur le dispositif dédié (I-OSC) s'élèvent à 139 000 000 € en AE et 120 671 117 € en CP. Ces crédits sont octroyés par l'AFD en réponse aux sollicitations des OSC françaises qui exercent ainsi leur droit d'initiative, leur permettant de soumettre à l'agence leurs projets en vue d'obtenir un financement.

L'année 2022 a été marquée par une hausse des montants moyens des projets résultant d'une enveloppe plus importante en LFI. L'enveloppe 2022 a ainsi permis de soutenir 134 projets initiés par des OSC françaises (contre 141 en 2021) avec leurs partenaires des pays en développement.

À titre d'illustration, en 2022, cette enveloppe a notamment permis de soutenir les projets suivants :

- soutien à hauteur de 4,6 M€ à Médecins du Monde en vue d'améliorer l'accès aux services de santé et aux droits des populations vulnérables, à travers la promotion et la diffusion de programmes pilotes et d'expertises en réduction des risques, droits et santé sexuels et reproductifs et santé-environnement ;
- soutien à hauteur de 4,4 M€ à la fédération Handicap International dans le cadre d'un projet « Vers un agir flexible pour un accès inclusif à l'éducation et à la formation professionnelle et la construction d'une société attentive aux problématiques de santé mentale et au respect des droits des personnes » ;
- soutien à hauteur de 2 M€ au groupe de recherche et développement rural afin de contribuer à rendre des territoires dynamiques et résilients aux chocs socio politico climatiques.

Projets en matière de sécurité

	LFI 2022	Consommation 2022 (données Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	2 500 000	2 154 596	2 154 596
CP	2 500 000	1 597 592	1 597 592

Ces crédits, mis en œuvre par la direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD), sont majoritairement dédiés aux projets de coopération et d'aide publique au développement, dont les objectifs visent à renforcer les capacités des états partenaires dans les domaines de la sécurité intérieure et de la protection civile.

Comme le souligne le Président sénégalais Macky Sall (2 février 2023), « aucun développement n'est possible en dehors d'un environnement de paix ». Par son action au profit des forces de sécurité intérieure du partenaire, la DCSD contribue ainsi à améliorer la sécurité des pays partenaires.

L'enveloppe de ces crédits, nette de réserve, s'est établie à 2 200 000 € pour la DCSD.

Les ressources ont été complétées via un rétablissement de crédit résultant d'un versement du ministère de l'intérieur au profit des Comores pour la lutte contre l'immigration clandestine pour un total de 370 000 €.

Le différentiel de consommation entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement s'explique principalement par une certification tardive dans le logiciel Chorus de deux engagements juridiques de montants importants (projets « Appui au renforcement de la sûreté de l'aviation civile » pour 258 333 € et « Protection civile en Afrique de l'Ouest » pour 250 000 €), n'ayant pas permis un décaissement en CP avant la date de clôture comptable annuelle.

Concrètement, en 2022, dans le domaine de la sécurité intérieure un effort de plus de 900 000 € a été réalisé au profit de quatre projets structurants et conformes aux priorités politiques de la France, tant sur les thématiques que sur les zones géographiques (lutte contre le terrorisme dans le Sahel, le trafic de stupéfiants en Afrique de l'Ouest, la criminalité organisée, le blanchiment d'argent et le renforcement de la sûreté aéroportuaire), destinés à renforcer la stabilité des États bénéficiaires, à contribuer à leur bonne gouvernance et à l'instauration de régimes démocratiques.

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | Justification au premier euro

Dans le domaine de la protection civile, onze projets d'un montant légèrement supérieur à 1,2 M€ ont participé au renforcement des capacités de réaction en cas de catastrophe ou d'incendie et de secours. L'enveloppe dédiée visait deux objectifs principaux : d'une part prévenir et gérer les crises affectant la sécurité des populations (appui à la stabilisation) et d'autre part contribuer à la préservation de l'environnement et à la lutte contre les effets du réchauffement climatique.

Fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI)

	LFI 2022	Consommation 2022 (données Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	70 000 000	59 079 769	59 079 769
CP	70 000 000	59 079 769	59 079 769

Créé en 2016 (pour un premier appel à projets organisé en 2017), le Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain (FSPI) est l'instrument phare de l'aide aux projets du MEAE. Cet outil de financement, piloté par le ministère (administration centrale et/ou postes) complète efficacement la palette des instruments mobilisés en faveur de l'action publique pour le développement. Cet instrument joue un rôle essentiel pour permettre à nos ambassades de mener, sur le terrain, des actions à impact rapide et visible au bénéfice des populations locales. Le FSPI peut aussi initier des actions qui seront ensuite déployées à plus grande échelle grâce à des financements susceptibles d'être octroyés par l'AFD, par exemple, sur les crédits de l'aide-projet. Ainsi, le FSPI a permis de financer 367 projets dans 67 pays entre 2017 et 2021. Sur l'année 2022, 203 projets étaient en cours.

L'enveloppe qui a été allouée aux FSPI en 2022 résulte des récurrences des projets 2020 et 2021 ainsi que des nouveaux projets en 2022 :

- au titre des récurrences (115 projets), elle s'est élevée à 32 665 376 € ;
- au titre des nouveaux projets (91 projets), elle s'est élevée à 27 686 541 €.

L'ensemble de ces projets a été mis en œuvre pour une grande partie dans des pays du continent africain et en Haïti, qui constituent la géographie prioritaire de l'action publique française en faveur du développement. Néanmoins, de nouvelles géographies entrées en 2020 ont pu bénéficier à nouveau de ce fonds en 2022 telles que les Balkans, l'Asie du Sud-Est, l'Amérique centrale et l'Asie centrale.

Certains postes diplomatiques ont connu des difficultés dans la mise en œuvre de leurs projets en raison de la crise sanitaire mondiale. Ainsi, 13 projets initiés en 2020 ont fait l'objet de reports d'exécution sur les années 2021 et 2022. Par ailleurs, le volume des remontées de crédits effectuées avant la clôture budgétaire s'est élevé à 886 141 €. Ces crédits correspondent à une difficulté de gestion avec l'opérateur dans le cas d'un projet (151 543 €), ainsi que de reliquats minimes en fin d'année qui n'ont pas été nécessaires au financement des activités. Le résiduel de crédits (386 007 €) est remonté après clôture budgétaire au budget de l'État.

Les **19 pays prioritaires** comptabilisent à eux seuls en 2022 l'octroi de **11 701 849 €** de crédits au titre des nouveaux projets 2022, 15 730 310 € au titre des récurrences et reports sur 2022 pour un total de 27 430 000 €.

En 2022, les cinq premiers pays bénéficiaires du FSPI ont été :

- Burkina Faso : 2 569 071 € ;
- Sénégal : 2 276 509 € ;
- RDC : 1 901 400 € ;
- Tchad : 1 833 450 € ;
- Togo : 1 750 800 €.

Les projets se sont inscrits dans le respect des thématiques sectorielles prioritaires du CICID de 2018, à savoir la santé (17 projets pour 9,5 % des crédits de l'enveloppe globale), l'éducation et la francophonie (58 projets, soit 25 %

de l'enveloppe globale), l'égalité de genre et la jeunesse (35 projets pour 16,7 % de l'enveloppe globale), le climat (13 projets, 6,3 % de l'enveloppe globale) et l'entrepreneuriat (10 projets, 4,9 % de l'enveloppe globale).

À titre d'exemple :

Kenya : projet « Heptacellular Carcinoma (HCC) dans l'Ouest kenyan : facteurs de risques, diagnostic précoce et gestion chirurgicale » : 516 148 €. Le projet, lancé en 2022, a pour objectif d'améliorer les offres diagnostiques et thérapeutiques pour les maladies chroniques du foie dans l'ouest du Kenya par le renforcement des capacités des professionnels de la santé, le transfert de technologie en chirurgie du foie du Pérou vers le Kenya et la mise en place de nouvelles activités de laboratoire visant à améliorer la surveillance épidémiologique et les capacités de diagnostic des maladies chroniques du foie.

Côte d'Ivoire : projet PISCCA - Soutien aux organisations féminines ivoiriennes : 600 000 €. Initié en 2022, ce projet a pour objectif principal d'améliorer les conditions de vie, l'accès aux droits et aux services de base pour les femmes et les jeunes filles en Côte d'Ivoire, à travers le soutien aux organisations de la société civile dans les domaines suivants : l'accès à l'éducation de qualité pour les jeunes filles et les femmes, l'autonomisation économique des femmes, la sensibilisation aux DSSR, la lutte contre les violences basées sur le genre, la valorisation de la budgétisation sensible au genre et la promotion de l'égalité de genre.

Djibouti : projet « Pour une approche scientifique et globale de l'impact des changements climatiques à Djibouti » : 750 000 €. Ce projet permet d'appréhender l'impact des changements climatiques dans leur globalité par le lancement de l'Observatoire régional des changements globaux, le soutien aux activités suivantes : base de données, modélisation du climat sur 50 ans, bourses de recherche et appui à Djibouti pour l'adhésion de deux sites d'intérêt au réseau de réserves de biosphère.

Amérique centrale (Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama) : appui au développement des filières cinéma et audiovisuelle en Amérique centrale : 598 404 €. Le projet, lancé en 2022, a été conçu pour contribuer à la consolidation d'un tissu professionnel régional dans les domaines de la création, la production et les patrimoines cinématographiques et audiovisuels via un accompagnement des autorités compétentes dans leur volonté de réguler leurs industries audiovisuelles au sens large, le renforcement de la capacité des professionnels de la région à collaborer, analyser, planifier et organiser la sauvegarde et la préservation des collections d'archives audiovisuelles et cinématographiques en s'appuyant sur un réseau professionnel régional et le renforcement des compétences de création, de production, et de diffusion des œuvres audiovisuelles et de cinéma.

Vanuatu : projet « Employabilité des étudiants de l'Université nationale de Vanuatu (UNV) » : 555 000 €. Le projet se propose d'améliorer de manière concrète et opérationnelle l'accès au marché du travail des étudiants en passe de terminer leurs études au sein de l'UNV en accompagnant le développement de l'offre de l'UNV en matière de formations professionnelles qualifiantes et par la mise à niveau l'IFEV, le collège agricole et l'ITV pour tracer la voie de l'intégration des institutions de formation professionnelle au sein de l'UNV.

Tchad : projet « Désinfox » : 950 000 €. Ce projet vise à contribuer à la stabilité et la cohésion sociale du Tchad en garantissant l'accès de la population à une information vérifiée, impartiale et inclusive, ainsi qu'à un environnement numérique propice à la création d'espaces de dialogue citoyen pluralistes et pacifiés. Il s'articule autour de trois axes :

- sensibiliser l'écosystème médiatique tchadien aux enjeux et aux moyens de lutte contre la désinformation et la mésinformation ;
- former 4 journalistes de 6 médias tchadiens (24 journalistes au total) aux techniques de la vérification de l'information et du *fact-checking* et les accompagner dans la production de contenus de déconstruction de fausses informations ;
- renforcer la citoyenneté numérique de 40 jeunes afin qu'ils puissent jouer un rôle de vigie de la désinformation et de la mésinformation sur les réseaux sociaux.

Contrats de désendettement et de développement (C2D)

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | Justification au premier euro

	LFI 2022	Consommation 2022 (données Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	33 950 000	35 097 595	35 097 595
CP	33 950 000	35 097 595	35 097 595

Lancés en 2001, les contrats de désendettement et de développement (C2D) poursuivent l'engagement du G7 au sommet de Cologne (1999) d'annuler, au titre de l'APD, la totalité des dettes contractées auprès des membres du G7 par les pays pauvres très endettés (PPTÉ). Les C2D prennent la forme d'un refinancement en dons des dettes remboursées par le pays débiteur ; ces dons sont ensuite affectés au financement de projets et programmes de lutte contre la pauvreté, qui sont comptabilisés au titre de l'APD. Les montants et la répartition sectorielle des C2D sont définis conjointement entre la France et le pays bénéficiaire lors de la phase de négociation. La dépense est obligatoire dès que le remboursement de la dette de l'État bénéficiaire est constaté. L'engagement résulte de la signature des contrats.

Depuis 2001, la France a signé 38 contrats avec 18 États (15 en Afrique et 3 en Amérique latine), dont 5 sont encore actifs (cf. tableau en annexe). Le dernier contrat C2D signé date d'octobre 2021, avec la Côte d'Ivoire, pour un montant de 1 144 M€ sur la période 2021-2025. Ce nouveau contrat n'a pas d'impact sur les crédits du P209 car la part AFD des créances ivoiriennes est déjà soldée. Il permettra cependant de financer d'importants projets dans les secteurs de la santé, de l'éducation, du développement urbain, de l'agriculture, de la gouvernance et des industries créatrices et culturelles.

Les cinq pays bénéficiaires d'un C2D actif (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée et République démocratique du Congo) ont obtenu une suspension du service de leur dette entre avril 2020 et décembre 2021, dans le cadre de l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) prise par le G20 et le Club de Paris en réponse à la crise Covid. Les remboursements de ces cinq pays ont donc été rééchelonnés à partir de 2022 et jusqu'en 2027. L'année 2022 se caractérise par la reprise des remboursements liés à l'ISSD ainsi que le relâchement des tensions de trésorerie observées sur le dispositif C2D.

Les écarts constatés entre la prévision 2022 et la réalisation 2022 sont principalement dus aux rééchelonnements ISSD, dont les paramètres précis n'ont été connus qu'à l'issue de l'exercice de programmation budgétaire, après signature de l'ensemble des accords sur les différés de dette en application de l'ISSD. Ils ont pu être pris en charge grâce à des redéploiements à partir de marges apparus en gestion sur le programme.

Pays	Prévu 2022 (en M EUR)		Réalisé 2022 (en M EUR)	
	Part AFD (P209)	Part État	Part AFD (P209)	Part État
Cameroun	30,48	118,15	31,62	122,55
Guinée	1	5,99	1,01	7,03
RDC	00	18,13	00	19,02
Côte d'Ivoire C2D II	2,47	35,03	2,47	35,01
Côte d'Ivoire C2D III	00	267,17	00	267
Congo	00	18,85	00	18,84
Total	33,95	463,32	35,01	469,45
Total des parts AFD + État	497,27		504,55	

Aide budgétaire post-conflit et sortie de crise

	LFI 2022	Consommation 2022 (données Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	9 103 093	8 000 000	8 000 000
CP	9 103 093	8 000 000	8 000 000

Cette enveloppe a intégralement été dédiée à l'appui à l'Autorité palestinienne en 2022.

Comme en 2021, ce versement a été effectué via la mécanisme PEGASE mis en œuvre par l'Union européenne.

Fonds d'urgence humanitaire (FUH)

	LFI 2022	Consommation 2022 (données Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	169 546 462	210 741 319	210 741 319
CP	169 546 462	208 532 986	208 532 986

Le Centre des opérations humanitaires et de stabilisation (COHS) du Centre de crise et de soutien (CDCS) a connu **une année 2022 en tous points exceptionnelle**, et répondu aux nombreuses urgences et crises survenues tout au long de l'année, et en particulier les **conséquences de la guerre en Ukraine**.

BILAN 2022 - ACTIVITÉS RÉALISÉES ET PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE DU CENTRE DES OPÉRATIONS HUMANITAIRE ET DE STABILISATION (COHS)

L'année 2022 correspond à un franchissement de seuils pour le COHS sur plusieurs aspects :

- d'abord sur le **plan financier**, avec une **croissance exceptionnelle des ressources et des dépenses** ;
- ensuite sur le **plan géographique**, avec un **élargissement des pays d'intervention et des évolutions de contextes majeures dans des régions prioritaires d'intervention** ;
- également sur les **aspects opératoires**, avec notamment le **développement du nombre et de la nature des opérations conduites** (financement de projets humanitaires et de stabilisation, organisation d'opérations logistiques de solidarité, déploiement de missions d'expertise publique...) ;
- enfin **en matière partenariale**, avec des capacités d'action renforcées par la **solidarité des collectivités territoriales, des fondations d'entreprises**, mais aussi le renforcement des **coopérations interministérielles** pour répondre aux crises (ministère des armées, ministère de l'intérieur, ministère de la santé et de la prévention).

1/ Une croissance exceptionnelle des activités et des dépenses qui s'accompagne de la diversification de nos modes opératoires

- **211 M€ de crédits consommés en 2022**

Pour l'ensemble de l'année 2022, **les dépenses exécutées du FUHS s'élèvent au total à 211,1 M€ sur crédits du P209** (161 M€ de crédits initiaux). En comparaison, le budget réalisé en 2021 était de 132 M€ (+60 %). Les dépenses réalisées en centrale atteignent 200,8 M€ (95 %) tandis que les dépenses sur crédits mis à disposition des postes s'élèvent à 10,3 M€ (5 %).

Mises en œuvre dans **39 pays** (contre 36 pays en 2021), **les subventions allouées atteignent 179 M€** (dont 149 M€ au bénéfice des ONG et partenaires humanitaires).

Le nombre de projets ONG subventionnés par le COHS s'élève à 250 (contre 260 en 2021). L'augmentation du montant moyen des financements accordés par projet, en particulier en Ukraine, en Afghanistan, dans la Corne de l'Afrique ou en Syrie, a contribué à lisser l'impact de la hausse globale des ressources sur l'organisation interne. Sur les 250 projets soutenus, 62 subventions sont supérieures à 1 M€ (la subvention maximale accordée est de 4 M€). Les secteurs d'intervention sont variés : santé et soins psychologiques, abris/NFI, nutrition/sécurité alimentaire, protection, traitement et accès à l'eau, lutte contre l'impunité et crimes sexuels, énergie et mobilité, protection, dialogue et médiation, déminage humanitaire, etc.

- **Évolution des modes d'action**

Si les financements accordés à des projets humanitaires et de stabilisation constituent l'essentiel de son activité, **le COHS a aussi vu ses activités logistiques d'urgence bilatérales massivement croître, depuis 2020 en réponse à la crise Covid, puis à compter de février 2022 avec la guerre en Ukraine.**

Cette évolution permet à la France d'afficher une **solidarité directe avec l'État ukrainien et sa population** face à l'invasion russe, **mais aussi en réponse aux demandes de plusieurs autres États affectés par de nombreuses catastrophes naturelles** en 2022 (cyclones, inondations, éruption volcanique), que ce soit Madagascar, Pakistan, Tchad ou encore des ays situés dans le Pacifique.

Cette mutation importante s'est traduite par une forte adaptation de l'équipe du COHS, en particulier l'intégration de compétences logistiques (achat et transport), et de passation de marchés, essentielles à la réalisation d'opérations souvent complexes, réalisées en urgence, parfois en lien avec d'autres ministères. Les charges administratives attachées à la gestion des achats, l'organisation des transports, le suivi des opérations, n'ont cessé de croître et font l'objet d'une attention permanente, dans la perspective d'une **redevabilité renforcée**.

Cette évolution significative a été accompagnée par **le renforcement des partenariats avec les fondations d'entreprises** (CMA CGM, Airbus, Fondations Tulipe et Nutriset, etc.) et une **augmentation des dons en nature et de services offerts** (notamment en matière de transport).

La solidarité des collectivités et des entreprises françaises au bénéfice de l'Ukraine a pu s'exprimer à travers leur participation aux fonds de concours mis en place par le ministère pour le financement de la réponse d'urgence à la guerre en Ukraine. Ce sont plus de **10 M€ qui ont été collectés** en complément des fonds déjà mobilisés par l'État, et ont été administrés par le COHS.

2/ Les pays prioritaires et l'élargissement de la zone d'intervention en réponse aux crises

- **L'Ukraine est le 1^{er} pays d'intervention, ayant mobilisé 54,1 M€ depuis le début de la guerre courant février 2022.**

La réponse aux conséquences humanitaires de la guerre a fortement mobilisé les équipes du COHS et explique pour l'essentiel la croissance d'activités en 2022.

Sur un total de 54,1 M€ mobilisés, 30 M€ ont permis le financement d'actions humanitaires mises en œuvre par des ONG et partenaires spécialisés (santé, alimentation, eau, abris, soutien aux déplacés, lutte contre les violences sexuelles, déminage humanitaire, médias, déminage, etc.). **Plus de 40 opérations logistiques de solidarité ont également été réalisées** dont le « bateau pour l'Ukraine », et plus de 2 500 tonnes de biens humanitaires acheminés, **pour un montant de l'ordre de 24 M€**. Toutes ont bénéficié d'une prise en charge par le MPCU mis en place par l'UE, permettant le remboursement des coûts de transport à hauteur de 75 % (pour un montant estimé de 3 à 4 M€).

D'autres **collaborations** en réponse aux demandes d'assistance technique de l'État ukrainien ont été développées en lien avec le **ministère de l'intérieur**, en particulier en matière de **lutte contre l'impunité** et de déminage/formation, sans oublier les nombreux appuis matériels et techniques en faveur de la **sécurité civile**.

Enfin, le COHS a organisé plusieurs **opérations d'approvisionnement de matériels en matière d'énergie** (générateurs, transformateurs, ampoules LED...) en collaboration avec les acteurs du secteur de l'énergie en France (RTE, ENEDIS, EDF... etc.). **La valorisation des dons en nature et autres prestations gratuites à destination de l'Ukraine atteint plus de 40 M€ en 2022.**

Le CDCS tente ainsi de répondre aux demandes humanitaires les plus aiguës des autorités ukrainiennes et fait la démonstration de sa capacité à s'adapter aux besoins et à inscrire son action dans les délais de l'urgence.

- **La réponse à la crise en Ukraine n'a pas eu d'effet d'éviction sur d'autres pays.**

La programmation initiale d'activités dans d'autres pays a, dans l'ensemble, été préservée (en particulier dans les pays d'engagements présidentiels forts, à savoir : Syrie, Liban, Irak puis dans les pays du Sahel).

La Syrie est ainsi le 2^e pays mobilisant les crédits du COHS avec un montant total de **40,8 M€**. Ensuite, au 3^e rang, le **Liban** a lui bénéficié de plus de **11 M€** de crédits, avec notamment **4 M€ de cofinancements de l'Arabie saoudite** mobilisés via le COHS et suivant ses procédures (sans oublier plusieurs dons de médicaments et vaccins réalisés en liens avec les fondations Tulipe et Sanofi en réponse aux besoins du système de santé et l'épidémie de choléra). Au **4^{ème} rang**, ce sont **11 M€** qui ont ciblé l'**Irak** principalement pour soutenir des activités de stabilisation (dont la construction d'un hôpital au Sinjar).

Au Sahel, les actions soutenues au Burkina Faso, Mali, Niger et Tchad représentent un total de **22 M€ d'activités en 2022**, avec une **évolution de contexte politique en fin d'année ayant conduit à suspendre tous les projets financés au Mali**.

En Afrique de l'Est, **l'Éthiopie a bénéficié de 5,5 M€ de crédits en réponse à la crise au Tigré, à la fois sur le plan alimentaire et pour accompagner le processus de sortie de crise** initié avec la signature des accords de Pretoria en novembre 2022.

De façon plus globale, il convient de souligner **trois nouveaux pays d'intervention** en réaction à des crises, au **Pakistan** (inondations), en **Somalie** (crise nutritionnelle) et aux **Philippines** (typhon Rai).

La liste de l'ensemble des **principaux pays d'intervention** comprend donc : Ukraine, Syrie, Liban, Irak, Burkina Faso, Afghanistan, Mali, Éthiopie, Niger, Yémen, Cameroun, Soudan, TPO, Nigéria, RDC, Tchad.

En lien étroit avec les postes et les directions géographiques, le CDCS a été attentif à adapter ses actions aux contextes d'intervention, souvent complexes et instables.

3/ Des partenariats variés, gage de réactivité et flexibilité pour répondre aux urgences

- **Les ONG restent le principal partenaire de mise en œuvre du CDCS pour un montant de 149,5 M€ (75 % des crédits mobilisés en 2022).**

84 ONG ont été soutenues par le CDCS en 2022 (chiffre stable en comparaison à 2021). Les financements (pour un total de 149,5 M€) bénéficient à **69 % à des ONG françaises (103 M€), 29 % à des ONG internationales (44 M€), et 2 % à des ONG locales (2,5 M€)**. Parmi toutes les ONG partenaires, on dénombre 7 % d'ONG locales.

Parmi les 84 ONG financées, au total, 15, en majorité françaises (3 anglo-saxonnes), mettent en œuvre l'essentiel de la réponse aux crises du COHS. Elles bénéficient d'un peu plus de 60 % de l'enveloppe financière attribuée, soulignant la concentration du secteur humanitaire et de nos dépenses. **Les 3 premiers partenaires du CDCS sont les ONG Solidarités International, ACTED et Première Urgence Internationale, pour un montant total de plus de 46 M€**. Suivent ensuite : HI, ACF, CRF, ALIMA, IMC, IRC, Mercy Corps, Care, TCH, HAMAP, MDM et La Chaîne de l'espoir.

Par ses financements aux ONG, le CDCS a permis de renforcer la **diplomatie humanitaire de la France**. Cette démarche se nourrit de partenariats renforcés avec les ONG spécialisées, mais aussi avec l'UE (DG ECHO), en matière logistique en particulier, et d'un dialogue constant avec nos collègues européens, anglais, américains en matière d'humanitaire et de stabilisation.

- **Des opérateurs publics français participent de manière croissante à la mise en œuvre des actions du CDCS pour un montant global de 10 M€.**

Le 1^{er} opérateur public travaillant avec le COHS en appui à des projets de stabilisation est **Expertise France** (pour le Groupe AFD) pour un montant de 7 M€ en 2022, finançant des actions en Syrie, au Liban, au Yémen, au Burkina Faso, en Éthiopie. Ce montant est en progression par rapport à 2021. Ensuite, **Canal France International** (1,8 M€) a renforcé ses actions en Ukraine, au Cameroun et au Sahel. L'**IRD** a été soutenu sur la surveillance des inondations au Tchad (0,3 M€). L'**INSP** mène un projet d'appui à l'accélération de la décentralisation au Cameroun (0,5 M€).

- **Les opérations logistiques de solidarité de la France ont mobilisé l'expertise de plusieurs entreprises privées pour un montant de 20 M€.**

En réponse à la pandémie de Covid, puis à plusieurs crises majeures (Ukraine, Afghanistan, Liban...), le CDCS a lancé et coordonné de nombreuses **opérations logistiques de solidarité bilatérale** reposant sur des entreprises privées (achats, approvisionnement/transport, partenariats avec des fondations privées), pour répondre dans l'urgence à la demande forte des autorités politiques.

Le montant des achats réalisés dans le cadre des marchés du ministère/interministériels ou via des mises en concurrence réalisées en urgence s'élève en 2022 à 20 M€ (contre 8 M€ en 2021) et concerne principalement l'Ukraine. Les principaux postes de dépenses concernent le transport, l'énergie, la mobilité (achats de ponts), les évacuations médicales de blessés vers la France, la lutte contre l'impunité (recherche de laboratoires ADN, etc.).

- **Les collaborations interministérielles du CDCS en réponse aux crises ont été nombreuses en 2022, pour un montant de plus de 5 M€.**

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | Justification au premier euro

Elles justifient plus de **5,7 M€ de refacturation par d'autres ministères**, et concernent sur crédits du FUHS la réponse à la guerre en **Ukraine** (soutien à la sécurité civile ukrainienne), le déploiement d'unités de la sécurité civile française en **réponse aux conséquences de catastrophes naturelles** (Madagascar, Pakistan, Tchad), mais aussi des **soutiens médicaux et matériels** dans d'autres pays (approvisionnements médicaux en Syrie et en Afghanistan par exemple).

- **Plusieurs organisations internationales ont également été financées par le CDCS en 2022 pour un montant total de 11 M€ (contre 15 M€ en 2021).**

En complément des financements mobilisés par NUOI et la DGM, le CDCS a poursuivi le **financement du mécanisme humanitaire transfrontalier** entre la Turquie et la Syrie porté par les **Nations unies** (pour un montant de 5,7 M€). Il a également apporté un soutien à la **FAO** en urgence pour faciliter **l'achat d'engrais au bénéfice de la région du Tigré (1 M€)**. Le **CICR** a lui sollicité en fin d'année un appui du COHS pour le soutien de ses **activités sur deux crises humanitaires jugées sous financées** — Somalie et Nigéria (3 M€). Le **CICR** a également bénéficié d'un financement en **Ukraine** sur la réponse aux besoins en hiver (1 M€). Enfin, l'**OIM** a bénéficié d'un soutien complémentaire en Syrie et le **FNUAP** en Irak.

4/ Principaux indicateurs de suivi des projets humanitaires soutenus en 2022

Les financements de projets humanitaires et de stabilisation par le COHS ciblent les **secteurs et enjeux transversaux** suivants :

% des financements octroyés		Nombre de projets	Montants cumulés
	<i>Prise en compte des enjeux de :</i>		
75,5 %	Genre / Égalité	161	135 M€
30,3 %	Climat et environnement	54	54,2 M€
41,9 %	Handicap/vulnérabilités	68	74,9 M€
26,5 %	Réponse au Covid	43	47,4 M€
	<i>Secteurs d'intervention :</i>		
37,8 %	Santé globale	75	67,6 M€
27,7 %	Sécurité alimentaire	56	49,6 M€
23,5 %	Eau Hygiène Assainissement	52	41,9 M€
14,6 %	Éducation en situation d'urgence et formation professionnelle	43	25,1 M€
5,82 %	Déminage humanitaire	17	10,4 M€
5,67 %	Droits humains	13	10,1 M€
2,8 %	Médiation	13	5 M€

5/ Une redevabilité renforcée

41 audits ont été réalisés en 2022, et **35 nouvelles ONG ont fait l'objet d'une cartographie des risques** visant à évaluer leur solidité fiduciaire et à les accompagner dans l'amélioration de leurs procédures internes (portant à 154 le nombre de cartographies réalisées depuis 2020).

Une **évaluation stratégique des financements du FUHS de 2019 à 2022 au Liban a été lancée** en lien avec un cabinet externe. D'autres évaluations sont envisagées en 2023 concernant les subventions humanitaires octroyées aux ONG en Ukraine et en Afghanistan. **Deux programmes d'évaluation par des tiers** ont également été réalisés en 2022, sur des projets menés en **Syrie**.

Des **actions de sensibilisation** des agents du CDCS, des ONG et des ambassades en lien avec le ministère de l'intérieur, la direction générale du Trésor et l'Agence française anticorruption au sujet de la **lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, de la lutte contre la corruption** ou encore au sujet de la mise en œuvre des mesures restrictives. Un **dispositif interne de suivi étroit des alertes** a été mis en place depuis 2020

concernant les partenaires humanitaires soutenus par le CDCS. En 2022, **51 alertes** ont été reçues, **38 d'entre elles ont été clôturées** soit parce qu'elles avaient été correctement traitées par les ONG concernées soit parce qu'elles se sont révélées infondées, **tandis que 13 font toujours l'objet d'un traitement par le pôle conformité du CDCS** : recueil des rapports d'incidents et des plans de remédiation de la part des ONG, suivi des enquêtes internes conduites par les ONG.

Au total, hors coûts RH, près de 700 k€ ont été mobilisés par le pôle conformité et finances pour le suivi en exécution des projets et le suivi audit/évaluation.

En conclusion, il est important de souligner durant l'année écoulée le rôle central qu'a continué à jouer le CDCS dans l'animation d'un dialogue permanent avec ses principaux partenaires humanitaires, notamment au travers des réunions régulières du Groupe de concertation humanitaire, ceci en lien étroit avec les autres directions du MEAE concernées (NUOI, DGM) mais également l'AFD (concernant la question des vulnérabilités et des crises). Le CDCS s'est mobilisé également dans le cadre de la PFUE et de la présidence du COHAFa consacré aux enjeux humanitaires et alimentaires. Puis le premier Forum humanitaire européen a été co-organisé sous PFUE avec la DG ECHO et a permis de promouvoir les engagements humanitaires de la France formulés en 2020 lors de la Conférence nationale humanitaire par le Président de la République (protection des humanitaires, climat, genre, renforcement des moyens dédiés à la réponse aux crises...). En 2023, le CDCS pilotera la révision de stratégie humanitaire de la France qui devrait ensuite être présentée au cours de la prochaine Conférence nationale humanitaire (dont la date reste à confirmer d'ici la fin de l'année).

Aide alimentaire

	LFI 2022	Consommation 2022 (données Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	118 286 510	125 688 158	140 388 151
CP	118 286 510	125 667 174	140 367 167

Déjà observée depuis 2014, la dégradation de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde est désormais accentuée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, dont les conséquences viennent exacerber les crises alimentaires existantes — elles-mêmes déjà renforcées par la pandémie de Covid-19. En agressant l'Ukraine, la Russie a accentué les risques pour la sécurité alimentaire et la nutrition de millions de personnes, non seulement dans ce pays, mais aussi dans le monde entier, en particulier dans plusieurs pays en développement — tous affectés par la hausse des coûts des produits agricoles.

Pour mémoire, le rapport « SOFI » des Nations unies estimait dans sa dernière édition (juillet 2022) que 828 millions de personnes avaient souffert de la faim en 2021, soit 9,8 % de la population mondiale. Si toutes les régions du monde sont concernées, l'Afrique présente la plus forte prévalence de la faim : une personne sur cinq y a été confrontée en 2021. En conséquence notamment des effets socio-économiques persistants de la pandémie de Covid-19, les chiffres de la faim dans le monde ont donc augmenté de 150 millions de personnes par rapport à l'année 2019. Sur le plan de la malnutrition infantile, aucune région n'est épargnée, et les pays cumulent souvent un « triple fardeau » : en 2020, 22 % des enfants de moins de 5 ans étaient affectés par un retard de croissance (sous-nutrition chronique), 6,7 % par l'émaciation (sous-nutrition aiguë) et 5,7 % par le surpoids.

S'agissant plus spécifiquement de l'*insécurité alimentaire aiguë*, ou des situations de crises alimentaires (c'est-à-dire à partir du niveau 3 de l'indice « IPC », qui en compte 5), et selon le *Rapport mondial sur les crises alimentaires*, 193 millions de personnes étaient en situation de crise alimentaire en 2021, dans 53 pays ou territoires (en hausse donc de près de 40 millions par rapport aux chiffres de 2020). Dans le cadre de la dernière réunion des parties à la Convention de Londres relative à l'assistance alimentaire, le 30 septembre 2022, le Programme alimentaire mondial (PAM) a indiqué quant à lui que près de 345 millions de personnes étaient confrontées à une situation de crise alimentaire dans les 82 pays où il opérait — soit 2,5 fois plus qu'avant la pandémie de Covid-19.

Au vu de la dernière édition du rapport conjoint FAO-PAM sur les foyers névralgiques de l'insécurité alimentaire aiguë dans le monde (*Hunger Hotspots*, août 2022, dont les analyses se projettent jusqu'en janvier 2023), l'Éthiopie, le Soudan du Sud, le Nigéria, le Yémen, l'Afghanistan et la Somalie sont les pays où le niveau d'alerte est le plus élevé.

Par ailleurs, au vu des dernières analyses IPC, et pour la première fois en Haïti, des populations y sont projetées en situation d'IPC 5/niveau dit « Catastrophe » en mars-juin 2023 (ce niveau précédant immédiatement le niveau ultime, IPC 5/niveau « Famine »). Les dernières projections pour la région Sahel/Afrique de l'Ouest font état de populations en Phase 5 au Burkina Faso, au Mali et au Nigéria. Plus grave encore, une famine, au sens technique du terme (IPC 5 /catégorie « Famine »), était projetée en Somalie entre octobre et décembre 2022.

Les conflits, l'insécurité, les chocs économiques — notamment les effets socio-économiques de la pandémie de Covid-19 — et les conditions climatiques extrêmes restent les trois déterminants principaux de ces crises alimentaires, s'interpénétrant et se renforçant parfois mutuellement.

La récurrence des crises alimentaires dans le monde a mis en exergue la nécessité de décloisonner les approches de l'urgence humanitaire et du développement. L'aide alimentaire programmée (AAP) s'inscrit pleinement dans ce cadre, en conformité avec les principes de la Convention de Londres relative à l'assistance alimentaire, que la France a ratifiée en 2017. À l'interface entre humanitaire et développement, l'AAP agit donc comme un filet de sécurité sociale, visant à renforcer la résilience des populations et à lutter contre la malnutrition dans un contexte international particulièrement dégradé. Opérationnalisant le nexus humanitaire-développement sur le terrain, l'AAP occupe une place intermédiaire, en finançant des projets d'assistance alimentaire visant les populations en crise chronique (plutôt qu'une réponse à une crise immédiate, liée par exemple aux aléas climatiques ou autre catastrophe naturelle) et des projets favorisant le retour à l'autonomie des populations vulnérables.

En 2022, le budget total de l'AAP, géré par le MEAE avec l'appui du Comité interministériel de l'aide alimentaire (CIAA), s'est élevé à 140 352 185 €. À la dotation initiale sont en effet venus s'ajouter des crédits additionnels pour l'Ukraine (3 M€) ainsi que pour l'action du PAM en réponse à la crise alimentaire mondiale, confirmant le doublement de la contribution financière de la France au PAM dans le cadre de l'initiative FARM (*Food and Agriculture Resilience Mission* — le complément transitant par la direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie – NUOI).

Ces crédits ont permis de financer 118 interventions ciblant un peu plus de 5,4 millions de bénéficiaires directs dans 47 pays (contre 37 pays servis en 2021).

Plus de 66 % de cette aide ont bénéficié à l'Afrique (66,18 % / 92,9 M€). Les pays du G5 Sahel se sont vu allouer 24,82 % des crédits / 34,83 M€. Viennent ensuite les zones Afrique du Nord/Moyen-Orient (14,75 % / 20,7 M€), Asie (7,30 % / 10,25 M€), Amériques/Caraïbes (6,07 % / 8,5 M€) et Europe continentale (5,70 % / 8 M€).

En Afrique, une attention particulière a notamment été portée au Sahel et à l'Afrique de l'Ouest, où l'insécurité alimentaire et la malnutrition ont une nouvelle fois progressé, ainsi qu'à la Corne de l'Afrique, touchée par plusieurs sécheresses successives.

L'Afrique de l'Ouest s'est vu attribuer 37,5 M€, principalement au bénéfice du Niger (9,9 M€), du Burkina Faso (9,27 M€) et du Mali (6,5 M€). Le Nigeria (4,2 M€), la Mauritanie (2,9 M€) et le Sénégal (1,5 M€) ont également été appuyés. La Guinée (0,75 M€), la Côte d'Ivoire (0,5 M€), la Gambie (0,5 M€), le Liberia (0,5 M€), la Sierra Leone (0,5 M€) et le Togo (0,5 M€) viennent également compléter ce tableau.

En Afrique orientale (27,6 M€), la situation en Éthiopie a nécessité un effort important (11 M€), de même qu'en Somalie (5 M€) et au Soudan du Sud (4,5 M€). Le Soudan (2,25 M€), le Kenya (1,7 M€), Djibouti (1,35 M€), le Burundi (1,3 M€), et l'Ouganda (0,5 M€) ont également bénéficié de financements d'AAP.

En Afrique centrale (21,5 M€), la République démocratique du Congo est le premier bénéficiaire des crédits (8 M€), suivie du Tchad (6,25 M€), de la République centrafricaine (5,5 M€), du Cameroun (1,25 M€) et de l'Angola (0,5 M€).

En Afrique australe, Madagascar a bénéficié de 4,75 M€, le Mozambique de 1 M€, et le Zimbabwe de 0,5 M€ — soit 6,25 M€ pour la région.

Sur la zone Afrique du Nord/Moyen-Orient (20,7 M€), l'effort a principalement porté sur le Yémen (6,2 M€). En ce qui concerne les pays affectés par la crise syrienne, le Liban et la Syrie ont été servis à hauteur de 5 M€ chacun, la Jordanie bénéficiant par ailleurs de 1,5 M€. La France reste également engagée dans les Territoires palestiniens, avec une aide de 2 M€ en 2022. L'Algérie (0,5 M€ ; projet du PAM dans les camps sahraouis) et l'Irak (0,5 M€) ont également bénéficié de crédits d'AAP.

En Asie, les financements d'AAP ont été mobilisés à hauteur de 10,25 M€, dont 5,5 M€ pour l'Afghanistan. La Birmanie (1,5 M€) et le Bangladesh (1,25 M€) ont également fait l'objet d'un appui, en lien notamment avec la crise des Rohingyas. Figurant parmi les huit pays prioritaires de la Feuille de route nutrition de la France, le Laos a bénéficié de 0,5 M€. Les inondations au Pakistan (1 M€) et la crise traversée par le Sri Lanka (0,5 M€) ont également justifié d'un appui.

Sur la zone Amériques/Caraïbes (8,5 M€), cinq pays ont été attributaires de financements d'AAP : Haïti, au tout premier chef (5,25 M€), suivi du Venezuela (1,77 M€), de la Colombie (0,5 M€), de Cuba (0,5 M€) et du Honduras (0,5 M€).

Enfin, et pour ce qui concerne l'Europe continentale, 8 M€ ont été alloués à l'Ukraine, en veillant à prévenir tout effet d'éviction aux dépens des autres crises alimentaires, elles-mêmes exacerbées par les effets de la crise ukrainienne, en particulier pour les 19 pays prioritaires de notre APD. Cette précaution était d'autant plus nécessaire que les enjeux de financement des plans de réponse humanitaires et le renchérissement des coûts des opérations humanitaires ont déjà conduit certains opérateurs à réduire la part de l'aide sur plusieurs théâtres (en Afrique de l'Ouest par exemple).

L'instrument AAP s'est donc adapté aux nouvelles géographies des crises alimentaires et aux effets de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire et la nutrition des pays les plus vulnérables (Cuba, la Gambie, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Liberia, le Pakistan, la Sierra Leone, le Sri Lanka, le Togo et l'Ukraine n'avaient pas bénéficié d'un appui en 2021), tout en atteignant l'objectif visant à allouer au moins 50 % des crédits d'AAP aux pays prioritaires définis par le CICID et s'appliquant en principe à tous les guichets humanitaires : en 2022, 53,96 % des crédits d'AAP (75,73 M€) ont été attribués à ces pays prioritaires de l'APD française.

De manière générale, les ambassades ont été invitées à privilégier les projets ciblant la lutte contre la malnutrition et se concentrant sur les femmes enceintes et allaitantes et les enfants de moins de deux ans (période dite « des 1 000 jours », cruciale en matière de développement physique et cognitif). L'objectif figurant dans la *Stratégie internationale de la France pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable 2019-2024* (consacrer 50 % des financements de l'AAP à la nutrition) s'applique à chacun des postes. Alors que le ministre Le Drian avait annoncé les engagements de la France en faveur de la nutrition au Sommet Nutrition pour la croissance/N4G, le 7 décembre 2021 à Tokyo, y compris à travers l'AAP, et compte tenu du fait que la France accueillera la prochaine édition de ce sommet en 2024 ou 2025, l'attente y sera forte à l'égard de la France.

En outre, alors que la France accueillera la première réunion mondiale de la Coalition pour l'alimentation scolaire à Paris à l'automne 2023, des projets portant notamment sur les cantines scolaires ont également été financés dans plusieurs pays : Algérie, Gambie, Guinée, Haïti, Liban, Mauritanie, Niger, Togo, Ukraine (projet du PAM de 5 M€), Venezuela et Yémen.

Par ailleurs, en lien avec l'engagement français pour l'égalité de genre et pour une diplomatie féministe, environ 90 % des projets financés par l'AAP intégraient une dimension genre en 2022 (CAD 1 ou 2 de l'OCDE).

Le premier opérateur de l'AAP reste le PAM, avec 85,05 M€ en 2022 — dont 25 M€ de crédits additionnels obtenus dans le cadre de FARM, en réponse à l'aggravation de la crise alimentaire mondiale, cf. *supra*. Viennent ensuite, par financements décroissants, le CICR, l'ONG Action contre la Faim (ACF), l'ONG Solidarités International, l'UNICEF, la FAO¹ et l'UNRWA, notamment. Au total : (i) les organisations internationales bénéficient de 70,45 % des crédits (98,88 M€) ; (ii) les organisations de la société civile, de 28,84 % (40,47 M€) : le CICR, pour 6,31 % (8,85 M€), et diverses organisations non-gouvernementales, pour 22,53 % (31,62 M€). L'appui bilatéral au Dispositif national nigérien de prévention et de gestion des crises alimentaires (DNP-GCA) représente quant à lui 0,71 % des crédits (1 M€).

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | Justification au premier euro

La trajectoire budgétaire en augmentation de l'aide alimentaire programmée s'accompagne enfin d'exigences accrues en matière de redevabilité. À cet égard, l'exercice 2022, particulièrement riche, a vu le cabinet Technopolis mettre en œuvre l'évaluation stratégique de l'instrument AAP, en cours de finalisation (une réunion publique de restitution est prévue au printemps). Par ailleurs, une évaluation a été commandée cet automne à un consultant indépendant (le cabinet ITAR, qui a débuté ses travaux), visant à : i) dresser un bilan consolidé ex post de la mise en œuvre de 27 projets d'ONG, tous mis en œuvre entre 2020 et 2022 ; ii) développer des recommandations pratiques pour accompagner la mise en place d'un dispositif de capitalisation, de suivi et de redevabilité renforcé, adapté au dispositif de l'AAP. Les travaux menés par le cabinet ITAR seront donc complémentaires de ceux menés par le cabinet Technopolis.

Volontariat

	LFI 2022	Consommation 2022 (données Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	23 723 948	21 407 228	21 507 228
CP	23 723 948	21 407 228	21 507 228

Le soutien du ministère au volontariat international d'échanges et de solidarité est complémentaire de l'appui apporté à la société civile, permettant aux acteurs associatifs de mobiliser des volontaires dans le cadre de leurs actions de développement et d'action humanitaire.

Les crédits qui y sont destinés sont principalement mis en œuvre par deux opérateurs associatifs caractérisés par un principe de cogestion :

- Le **Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire** (FONJEP), opérateur du ministère chargé de la jeunesse (10,263 M€)

Ce fonds assure la gestion technique et administrative des dispositifs de volontariat international d'échange et de solidarité via une convention cadre signée avec le MEAE ;

- La plate-forme **France Volontaires** (8,88 M€)

L'association France Volontaires, créée en 2010, est devenue le 1^{er} janvier 2023 un groupement d'intérêt public (GIP). Le GIP réunit l'État, les collectivités territoriales et le secteur associatif pour la promotion et le développement du volontariat international d'échange et de solidarité (VIES). Le ministère appuie France Volontaires pour la réalisation de ses missions de plateforme, d'envoi de volontaires, de mise en œuvre de programmes stratégiques dans le champ du volontariat et de la solidarité internationale, ainsi que ses activités de communication et le travail de ses antennes réparties dans 24 pays partenaires.

En outre, la délégation pour la société civile, l'engagement citoyen et la jeunesse de la direction générale de la mondialisation (DGM/CIV) a également financé en 2022 deux programmes portés par France Volontaires à hauteur de 1M € chacun : Enlazando II qui cible l'Amérique du sud et Volontaires pour la Grande muraille verte.

Par ailleurs, le MEAE soutient l'Agence du service civique, opérateur du ministère chargé de la jeunesse, à promouvoir et développer les missions de service civique à l'étranger. Le ministère apporte son concours à l'instruction des demandes de missions, en collaboration avec France Volontaires, ainsi qu'à la communication des informations sécuritaires adéquates.

Si les différents dispositifs n'ont pas encore retrouvé en 2022 leurs niveaux pré-pandémie, une nette relance est constatée depuis la fin de l'été 2022 et confirmé sur le début de l'année 2023 :

- Le volontariat de solidarité internationale (VSI) : les indicateurs permettent d'apprécier une dynamique ascendante depuis mi-2022. En effet, si le nombre de volontaires s'est stabilisé autour de 1 500 depuis 2020, l'année 2022 marque une nette croissance des départs par rapport à 2021. Il est à noter par ailleurs que l'enveloppe supplémentaire débloquée en 2021 a été prolongée en 2022 afin d'augmenter la contribution de l'État aux associations agréées sur les coûts de gestion et protection sociale, qui sont en augmentation continue, et sa contribution sur des coûts exceptionnels liés à la crise sanitaire mondiale et à son impact sur les missions des volontaires. La parution au 1^{er} décembre 2022 d'un arrêté revalorisant le montant de l'aide à la gestion à 150 €, mesure attendue depuis longtemps par les associations d'envoi, conjuguée à la reprise du volontariat en 2023, permettra de sortir de ce dispositif exceptionnel.
- Le volontariat d'initiation : les programmes Jeunesse Solidarité Internationale (JSI) et Ville Vie Vacances Solidarité Internationale (VJV-SI) permettent la rencontre interculturelle de groupes de jeunes Français et de pays tiers autour de la réalisation de projets de solidarité internationale à l'étranger comme en France. Une reprise des départs a été possible avec 115 dossiers acceptés en 2022 pour un montant de 886 000 €.
- Afin de soutenir l'échange interculturel et l'engagement des jeunes dans des projets de solidarité internationale malgré la crise sanitaire, un nouvel appel à projet permettant des actions en France a été lancé en juin 2020 et renouvelé en 2021 et 2022. Sur ce dispositif, intitulé Initiative en faveur de la solidarité internationale (ISI), le MEAE a soutenu 169 projets en deux éditions, pour un montant total d'un peu moins de 588 000 €.
- Pour le volontariat d'échanges et de compétences (VEC), le ministère a modifié son format d'appel à projets en l'ouvrant aux projets de congés de solidarité des personnes en emplois venant ainsi compléter le soutien initial aux projets permettant le déploiement de volontaires retraités. Le MEAE a soutenu douze associations pilotes dans le cadre de la refonte du dispositif du VEC, pour un montant total proche de 950 000 €.

Enfin, les financements du MEAE et de l'AFD consacrés entre 2015 et 2020 à l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale ont fait l'objet d'une évaluation conjointe qui s'est terminée en 2022. Elle a conclu à l'efficacité et l'efficience de ces financements au regard des objectifs. Certaines recommandations formulées par l'évaluateur feront l'objet d'une mise en œuvre dans les mois et années à venir. Le dispositif du VSI, principal poste de dépenses au sein de l'enveloppe Volontariat, a également fait l'objet d'une évaluation minutieuse finalisée en 2022 dont les conclusions ont pu trouver une traduction concrète dans l'arrêté du 1^{er} décembre 2022 fixant, d'une part, les conditions de délivrance et le montant des aides de l'État au volontariat de solidarité internationale et, d'autre part, les montants minimum et maximum des indemnités versées par les associations aux volontaires.

Fonds Pacifique

	LFI 2022	Consommation 2022 (données Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	3 000 000	2 473 000	2 473 000
CP	3 000 000	2 478 014	2 478 014

Avec l'objectif de favoriser le développement durable de la région, le Fonds Pacifique soutient des projets à caractère économique, social et culturel, en visant depuis 2015 trois thématiques prioritaires :

- environnement et prévention des risques de catastrophes naturelles ;
- santé et sécurité alimentaire ;
- projets économiques durables.

Pour être éligible, un projet doit concourir à l'insertion des collectivités françaises océaniques dans leur environnement régional, conformément au décret précisant le fonctionnement du comité directeur du Fonds Pacifique. En pratique, cela se traduit par des financements concernant à la fois un ou plusieurs États du Pacifique et l'une au moins des collectivités françaises. Les cofinancements du Fonds sont par ailleurs destinés à produire un effet de levier

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | Justification au premier euro

et ne doivent donc pas dépasser un maximum de 50 % du montant global de chaque projet. En moyenne, les cofinancements du Fonds sont de l'ordre du tiers du coût des projets.

La dotation du Fonds Pacifique pour l'exercice 2022 nette de réserve était de 2 500 000 € ; elle a été répartie par le biais de deux comités.

Le comité directeur du Fonds a été consulté une première fois au premier trimestre, à nouveau sous forme écrite en raison des contraintes sanitaires imposées par la pandémie de Covid-19. Il a retenu une liste de 51 projets pour un cofinancement total de 2 127 000 €. À la suite de l'abandon en cours d'année d'un projet qui devait être engagé avec une subvention de 32 000 €, ce total a été ramené à 2 095 000 € pour 50 projets. La deuxième consultation, en octobre-novembre, a retenu une liste de 20 projets, pour un total de 593 000 € de subventions.

En 2022, à la suite des deux appels à projets, les deux consultations du comité directeur ont donc finalement abouti à la sélection de 70 projets correspondant à une enveloppe de subventions de 2 688 000 €².

Les projets sélectionnés se sont répartis entre les trois dominantes principales du Fonds Pacifique (économique, sociale et culturelle). Sur les 70 projets retenus par le comité directeur pour l'exercice 2022, 39 projets ont répondu au moins à l'un des trois objectifs prioritaires fixés pour 2022, pour un montant total de 1 636 000 € de subventions, soit près de 61 % des subventions accordées, selon la répartition ci-dessous :

1) Projets permettant aux collectivités françaises d'être associées à la lutte contre le changement climatique et à la préservation de l'environnement : 21 projets sélectionnés portent sur ces thématiques prioritaires, soit 890 000 € de subventions et 33,1 % du montant total des subventions accordées.

2) Projets à caractère économique mettant en œuvre le savoir-faire des collectivités françaises ou bénéficiant à ces dernières et concourant au renforcement des échanges économiques au niveau régional : les 10 projets répondant à cet objectif ont reçu au total 365 000 € de subventions et 13,6 % du total.

3) Projets concernant la sécurité sanitaire (lutte contre les maladies endémiques, non transmissibles ou dues à des vecteurs infectieux) ou la **sécurité alimentaire** (gestion des ressources halieutiques, ...) : 8 projets subventionnés relèvent de cette priorité, pour un montant de 381 000 € de subventions et 14,2 % du total.

D'autres sujets importants ont bénéficié de cofinancements, notamment des projets concernant la coopération en matière de sécurité civile dans le cadre de l'accord FRANZ ou sur des dispositifs de surveillance et d'alerte sismique. Les autres projets retenus ont porté principalement sur le soutien à la francophonie et sur l'appui à des manifestations culturelles régionales ou à des opérations de coopération universitaire, ou encore en faveur de la préservation du patrimoine culturel, qui sont également des domaines traditionnels d'intervention du Fonds Pacifique.

1. La France a également soutenu la FAO en 2022 via les autres contributions volontaires à hauteur de 145 000 €, pour l'organisation d'ateliers thématiques, la rédaction de rapports, le soutien à des projets et l'appui du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), hébergé par la FAO.

En 2022, la France a versé environ la moitié de cette contribution (70 000 €) pour appuyer le Groupe d'experts de haut niveau du CSA, ainsi que le Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones (MSCPA) qui facilite la participation de la société civile aux travaux du Comité. Le reste de la contribution (75 000 €) a permis de soutenir des activités réalisées par la FAO elle-même, pour soutenir les investissements responsables des jeunes ruraux au Sahel, améliorer la nutrition au Laos (pays prioritaire de la feuille de route internationale de la France pour la nutrition) et appuyer l'Observatoire des agricultures du monde (OAM).

2. Une partie des subventions pour les projets retenus à la suite du premier comité directeur (224 k€) est versée par l'AFD, délégataire d'une partie des crédits du Fonds Pacifique, à partir de reliquats de l'exercice antérieur.

ACTION**05 – Coopération multilatérale**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Coopération multilatérale		844 543 569 993 351 910	844 543 569 993 351 910		850 221 062 971 027 808	850 221 062 971 027 808

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	400 000	376 902	6 077 493	5 783 081
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	400 000	376 902	6 077 493	5 783 081
Titre 6 : Dépenses d'intervention	844 143 569	992 975 008	844 143 569	965 244 727
Transferts aux entreprises		39 080 000		11 349 719
Transferts aux autres collectivités	844 143 569	953 895 008	844 143 569	953 895 008
Total	844 543 569	993 351 910	850 221 062	971 027 808

*Dépenses de fonctionnement***Loyer de la maison de la Francophonie**

	LFI 2022	Consommation 2022 (données Chorus)	Consommation 2022 (exécution redressée)
AE	400 000	376 902	376 902
CP	6 077 493	5 783 081	5 783 081

Les dépenses consacrées à la Maison de la Francophonie en 2022 se sont élevées à 376 902 € en AE et 5 783 081 € en CP. Ce montant comprend le loyer (5 406 179 € en CP) ainsi que des taxes locales et assurances pour un montant de 376 902 € en AE et en CP.

Traduction d'un engagement pris par la France, la mise à disposition de la Maison de la Francophonie a fait l'objet d'une convention entre l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et l'État, signée à Québec le 18 octobre 2008 et entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2009, sur autorisation du Parlement (loi n° 2009-893 du 24 juillet 2009). Cette convention prévoit la mise à disposition des locaux pour une durée de 50 ans, pouvant être prorogée pour une durée équivalente par accord entre les parties. La société de valorisation foncière et immobilière (SOVAFIM), détenue par l'État, a acquis l'immeuble auprès de l'État pour 59 M€ en septembre 2008, l'a aménagé et le loue à l'État (MEAE), qui le met à la disposition de l'OIF. À noter que le gouvernement a décidé en 2021 de transformer la SOVAFIM, qui est devenue l'Agence de gestion de l'immobilier de l'État (AGILE).

Le loyer n'est assujéti ni à la TVA ni à la contribution annuelle sur les revenus locatifs, mais est toutefois indexé sur l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT). Le MEAE doit par ailleurs rembourser à AGILE les primes d'assurances, la taxe foncière, la taxe sur les bureaux, ainsi que tous droits ou taxes qui pourraient remplacer ultérieurement les dites taxes.

En 2022, la consommation des crédits a été légèrement inférieure à la dotation initiale en raison principalement des fluctuations de l'ILAT.

Dépenses d'intervention

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | Justification au premier euro

Contributions volontaires aux Nations unies

	LFI 2022	Consommation 2022 (données Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	352 844 217	414 658 460	435 058 460
CP	352 844 217	414 658 460	435 058 460

La consommation des crédits dévolue aux contributions volontaires aux Nations unies (CVNU) a été supérieure de 23,5 % aux crédits ouverts en LFI.

Conséquences de la guerre en Ukraine

Cette consommation exceptionnelle s'explique d'abord par les conséquences de l'agression russe en Ukraine depuis le 24 février 2022, qui ont conduit à plusieurs engagements financiers, en Ukraine et pour les pays affectés par les conséquences du conflit, décidés par nos autorités politiques :

- **réponse humanitaire en Ukraine et dans les pays de la région** : la consommation des crédits humanitaires est supérieure de plus de 120 M€ aux crédits ouverts en LFI notamment à travers des financements au Haut-Commissariat aux réfugiés (40 M€), à l'Organisation internationale pour les migrations (11 M€) et au Fonds commun Ukraine du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (17 M€) ;
- **initiatives FARM et « Sauvetage des récoltes »** : une enveloppe supplémentaire de 50 M€ a été allouée au PAM pour soutenir les pays les plus touchés par la crise alimentaire mondiale aggravée par la situation en Ukraine. Cette somme a notamment financé l'acheminement et la distribution par le PAM de 25 000 tonnes de blé ukrainien en Somalie (14 M€), ainsi que l'acheminement d'engrais vers les pays africains qui en ont le plus besoin, pour préserver leurs récoltes (7,5 M€) ;
- **lutte contre l'impunité** : une contribution volontaire de 260 000 € a été versée à la Cour pénale internationale afin de soutenir son action dans le contexte de l'ouverture d'une enquête sur les crimes commis en Ukraine.

Autres priorités

La France a poursuivi son engagement en matière de santé mondiale au travers de plusieurs canaux :

- Organisation mondiale de la Santé :
 - 50 M€ dans le cadre de la poursuite des engagements pris par le Président de la République au titre du déploiement des outils de lutte contre la Covid-19 (ACT-A) ;
 - 20 M€ alloués à Unitaïd dans le cadre d'ACT-A, afin de soutenir l'accès équitable aux traitements et aux diagnostics, priorité de la France (cf. partie « autres contributions volontaires infra ») ;
 - 2,3 M€ pour le renforcement du budget général de l'organisation ;
 - 1,5 M€ pour financer le Centre de transfert de technologie pour les vaccins à ARN messager appelé « hub vaccins » ;
- ONUSIDA : notre contribution est stable à 400 000 €.

En matière de droits de l'Homme, la France, engagée dans la mise en œuvre d'une diplomatie féministe ambitieuse, a contribué au Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) à hauteur de 23,045 M€ en 2022, dont 18 M€ fléchés vers le « partenariat FNUAP Supplies » pour la planification familiale et la santé maternelle comme le Ministre des affaires étrangères l'a annoncé lors du forum Génération Égalité (90 M€ pour la période 2021-2025). Lancé en 2007, ce programme est aujourd'hui le plus grand fournisseur de contraceptifs et d'assistance technique en matière de planification familiale, avec un accent particulier sur les pays aux revenus les plus bas. Il contribue dans 54 pays à améliorer l'accès à des contraceptifs modernes, à des médicaments pour la santé maternelle, ainsi qu'à des produits pour un avortement sans risque, en privilégiant une approche fondée sur les droits humains. La contribution française permet à la France de rester un des principaux bailleurs de ce projet. Elle répond à l'urgence liée à la pandémie de Covid-19, qui a causé une raréfaction des financements domestiques alloués aux services de santé sexuelle et reproductive. Le FNUAP estime ainsi qu'en 2020 la pandémie a perturbé l'utilisation des contraceptifs pour environ

12 millions de femmes, avec pour conséquence près de 1,4 million de grossesses non désirées dans 115 pays à revenu faible ou intermédiaire .

La France a en outre maintenu l'augmentation significative de son soutien financier à ONU Femmes (contribution de 5,605 M€, en augmentation de 2,69 M€ par rapport à 2020).

Dans le cadre du mandat de la France au sein du Conseil des droits de l'Homme (mandat débutant le 1^{er} janvier 2021), la contribution française au Haut-Commissariat aux droits de l'Homme (HDCH) s'est élevée à 4,35 M€ en 2022.

En matière de développement, notre principale contribution est versée au Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et est stable à 10,2 M€. La France a poursuivi dans le même temps son soutien à la mise en œuvre de la réforme du système de développement des Nations unies et au financement du système des coordinateurs résidents (2,5 M€), priorité du Secrétaire général des Nations unies.

Concernant l'environnement, la France a contribué au bureau du Programme des Nations unies pour l'environnement à Paris (PNUE) et à ONU Habitat.

La France a versé des contributions volontaires pour un montant total de 9,8 M€ à l'UNESCO en 2022, en cohérence avec les conclusions du CICID de 2018. Ces contributions ont été principalement consacrées au secteur de l'éducation, et en particulier aux activités de l'organisation en Afrique (soutien prioritaire au programme O3 à Dakar, à l'Institut international de planification de l'éducation et au Bureau international d'éducation).

La France a également poursuivi sa politique d'appui aux organisations internationales implantées en France, dont une contribution à l'établissement de l'Académie de Santé de l'OMS à Lyon (2 M€).

Ci-dessous la liste exhaustive des contributions classées par agences :

Agences	Montant en € en AE = CP	Poids CVNU	dont engagements fléchés
HCR	89 670 049	20,6 %	72 681 000
UNICEF	28 000 000	6,4 %	23 000 000
UNRWA	23 000 000	5,3 %	6 000 000
CICR	21 000 000	4,8 %	21 000 000
FICR	5 500 000	1,3 %	2 500 000
BCAH	38 500 000	8,8 %	35 500 000
PAM	75 470 000	17,3 %	72 470 000
OIM	19 600 000	4,5 %	18 600 000
UNOPS	1 430 000	0,3 %	1 430 000
ONU Femmes	5 605 000	1,3 %	1 425 000
FNUAP	23 045 000	5,3 %	22 000 000
HCDH	4 350 000	1,0 %	1 740 000
PNUD	10 200 000	2,3 %	0
OMS	2 300 000	0,5 %	0
OMS (plan de relance et hub vaccins)	51 500 000	11,8 %	6 500 000
OMS (Unitaid)	20 000 000	4,6 %	0
OMS Académie	2 000 000	0,5 %	0
ONUSIDA	400 000	0,1 %	0
PNUE Paris	300 000	0,1 %	300 000
SDNU	2 475 250	0,6 %	0
ONU Habitat	200 000	0,0 %	0
UNESCO	9 800 000	2,3 %	9 800 000
TKR	200 000	0,0 %	200 000
Bureau RSSGNU-violences sexuelles	100 000	0,0 %	100 000

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | Justification au premier euro

Fonds des victimes CPI	50 000	0,0 %	50 000
Enquête CPI Ukraine	260 000	0,1 %	260 000
Autres contributions (UNITAR, UNRIC...)	103 161	0,0 %	13 161
Total CVNU	435 058 460	100,0 %	295 569 161

Autres contributions volontaires

	LFI 2022	Consommation 2022 (données Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	429 607 298	519 008 190	501 593 190
CP	429 607 298	491 277 909	473 862 909

II/ Éducation**Partenariat mondial pour l'éducation (PME) : 83 M€ versés en 2022**

L'année 2022 s'inscrit dans la continuité des engagements pris par la France en juillet 2021 au Sommet mondial de l'éducation à Londres pour le cycle de financement 2021-2025. La France s'y est engagée à verser 333 M€ au PME sur la période (soit 66,6 M€ par an). La moitié de cette contribution est fléchée sur les actions en faveur de l'égalité de genre dans et par l'éducation.

En choisissant de s'investir de manière significative au sein du PME (dont elle est désormais 3^e bailleur), la France a fait du PME un levier majeur de sa stratégie de coopération en éducation, principalement sur le continent africain. Sur les 4,98 Mds\$ engagés et décaissés par le PME entre 2002 et 2021, près de 75,6 % ont bénéficié à l'Afrique subsaharienne. Les activités du PME sont complémentaires de nos engagements bilatéraux dans ce secteur et ont un effet de levier sur d'autres secteurs tels que la santé et l'égalité femmes-hommes. Grâce au PME, l'AFD a un rôle cardinal dans l'orientation des réformes éducatives des pays récipiendaires. Sur le cycle actuel, elle met en œuvre 294 M\$ dans 6 pays (Sénégal, Burkina Faso, Burundi, Niger, Guinée et, plus récemment, RDC). Elle gère ainsi 8 % des fonds du PME sur le terrain, en tant que 3^e agent délégataire derrière la Banque mondiale (55 %) et UNICEF (22 %).

Le PME contribue à la réduction des inégalités de genre en soutenant l'accès à l'éducation des filles dans les pays partenaires et fait de cette thématique un pilier de son Plan stratégique 2025. Les données collectées dans le cadre de l'analyse des résultats et des performances du PME sont désagrégées par sexe et permettent de mettre en lumière les inégalités de genre dans l'éducation, les progrès effectués et le chemin qu'il reste à parcourir dans chaque pays.

En 2021, le PME s'est engagé à aller encore plus loin en créant une fenêtre de financement dédiée à l'éducation des filles (139,5 M\$) à destination de 30 pays prioritaires éligibles parmi lesquels figurent 8 pays CICID. En 2022, trois pays partenaires ont avancé dans le processus d'obtention de cette fenêtre spécifique. Plus de la moitié des pays partenaires du PME ont démontré des avancées notables en matière d'équité depuis 2010.

Les financements du PME à destination des pays partenaires appuient la mise en œuvre des plans de réforme du secteur de l'éducation et participent en particulier à la construction et la réhabilitation d'écoles, à la distribution de manuels scolaires, à la formation des enseignants, à l'évaluation de l'apprentissage, à la livraison de repas scolaires et au renforcement des capacités de gestion.

III/ Climat et environnement

CREWS : 4 M€ versés en 2022

Lancée à la COP21 sur proposition de la France, l'initiative multi-bailleurs CREWS vise à renforcer les systèmes d'alerte précoces face aux risques climatiques extrêmes. L'initiative renforce la capacité des pays à produire et diffuser des alertes afin de sauver des vies, protéger les moyens de subsistance et les biens. À travers CREWS, des projets sont développés dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement afin de :

- renforcer les compétences et le savoir-faire des services hydrométéorologiques concernés ;
- permettre à ces derniers de produire des prévisions infra saisonnières et saisonnières, notamment pour ce qui est des événements extrêmes (pluies importantes, inondations, sécheresses, etc.) ;
- rendre possible l'envoi de messages d'alerte précoce différenciés selon les publics cibles (agriculteurs, urbains, collectivités locales, services de la sécurité civile, etc.) ;
- mettre en place un effet de levier pour compléter les programmes grâce à des financements de la Banque mondiale ou du Fonds vert pour le climat notamment.

À ce stade, plus de 100 M\$ ont déjà été mobilisés par les bailleurs de CREWS (France, Suisse, Australie, Allemagne, Pays Bas, Luxembourg, Royaume-Uni, Canada et Finlande) dont 30,4 M€ pour la France. Des projets nationaux ou régionaux, au bénéfice de près de 75 pays essentiellement dans les zones Afrique, Océan indien, Caraïbes, Pacifique, mais aussi en Asie (Afghanistan, Cambodge-Laos) ont ainsi pu être financés.

En 2022, ont notamment été approuvés des projets régionaux en Afrique centrale, Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique, ainsi qu'au Malawi. Le nouvel outil financier de CREWS, la « Fenêtre de financement accéléré » permettant de financer très rapidement (moins d'un mois) et pour des montants limités (moins de 250 000 \$) des projets complémentaires aux projets CREWS existants, a permis de financer un premier projet à Tonga. Un cadre de coopération renforcé entre CREWS et le Fonds vert pour le climat a été approuvé. Il permettra aux bénéficiaires de projets CREWS d'accéder aux ressources du Fonds vert via une procédure simplifiée. Enfin, CREWS s'est doté d'un nouvel objectif de financement aligné avec l'initiative « Alertes précoces pour tous » annoncée par le SGNU en mars 2022 (qui vise à atteindre une couverture universelle par les systèmes d'alerte précoce dans les 5 ans) : mobiliser 155 M\$ additionnels d'ici 2027.

CAFI : 3 M€ versés en 2022

En 2022, la France a contribué à hauteur de 3 M€ à l'initiative CAFI, s'ajoutant aux 12 M€ déjà versés depuis son adhésion en 2016 (15 M€ au total), soit le 5^e bailleur du fonds. À ce jour, 852 M\$ sont engagés par neuf membres bailleurs (Norvège, Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas, Union européenne, Corée du Sud, Belgique, Suède, France) jusqu'en 2025. L'AFD, en tant qu'une des principales agences de mise en œuvre du fonds derrière le PNUD, fait partie des principaux bénéficiaires de ces fonds.

Le principal projet (Programme d'utilisation durable des terres, PUDT) a été lancé fin 2022.

Les derniers 6 M€ versés par la France ont été fléchés sur la République du Congo et ont ainsi permis d'engager la programmation d'actions sur six axes thématiques prioritaires : aménagement du territoire, agriculture durable, bois-énergie, forêts, études d'impacts environnementaux et sociaux et appui à la société civile et au secteur privé.

Alliance pour la préservation des forêts tropicales et humides : 7 M€ versés en 2022

En 2022, dans le cadre de son engagement pour l'Alliance pour la préservation des forêts tropicales et humides, la France a versé 7 M€ à l'ONG Conservation international pour le lancement de la seconde phase du projet « Nos futures forêts » (2022-2025). Ce programme vise à renforcer la conservation des forêts d'Amazonie en soutenant les populations autochtones et les communautés locales, en lançant de nouveaux mécanismes financiers, des mécanismes incitatifs à la conservation et de renforcement de capacités. Il vise en particulier à soutenir la COICA, organisation faîtière dans le domaine.

Tropisco : 200 000 € versés en 2022

Dans le cadre de l'Alliance pour la préservation des forêts tropicales et humides lancée par le Président de la République en septembre 2019, un certain nombre de projets français ont été identifiés visant à pérenniser l'Alliance et montrer sa plus-value au regard des organisations existantes multilatérales sur les forêts. On notera que dans la poursuite du Sommet *One Planet* de janvier 2021, la France a pris des dispositions pour que l'Alliance sensibilise ses États membres à l'utilisation des données satellitaires. La France a versé 200 000 € pour la phase de lancement du projet Tropisco porté par le CNES, lequel est désormais opérationnel.

GIEC : 500 000 € versés au budget général et 93 333 € pour l'Université Paris-Saclay en 2022

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a présenté cette année les conclusions de son 6^e cycle de rapports d'évaluation sur l'évolution du climat. Le GIEC a publié trois rapports spéciaux sur les terres, les scénarios à 1,5°C, les océans et la cryosphère, ainsi que de trois rapports d'évaluation, dédiés aux éléments physiques de sciences du climat, à l'adaptation et à l'atténuation.

En 2022, la France a contribué à hauteur de 1 000 000 € au budget général du GIEC, répartis entre le MEAE et le MTECT à hauteur de 500 000 € chacun, dans le cadre de l'engagement annuel de financement pris par le Président de la République (5 M€ pour la période 2018-2022). La contribution du MEAE au budget général du GIEC a été dédiée au financement de ses activités (secrétariat, organisation de réunions et plénières, coordination des travaux). Le contexte de pandémie de l'année 2022 ayant comme les deux années précédentes empêché la tenue de certaines réunions en présentiel, le budget du GIEC n'a pas été consommé en intégralité. Les crédits restant permettront de poursuivre les travaux pour couvrir les glissements de calendrier.

Une contribution de 93 333 € a également été versée par le MEAE à l'Université de Paris-Saclay, qui accueille l'unité de support technique du groupe de travail 1 du GIEC, présidé par la scientifique française Valérie Masson-Delmotte. Cette contribution fait partie des 280 000 € (s'ajoutant à un report de 957 000 € d'excédent de l'année 2021) apportés par la France en 2022 pour la gestion financière et administrative de l'équipe de support technique du groupe de travail 1 du GIEC, en complément de son engagement au budget général. Cette contribution est répartie entre le MTE, le MESRI et le MEAE.

La contribution 2022 du MEAE à la Communauté d'universités et établissements Université Paris-Saclay a permis de soutenir :

- le fonctionnement de l'équipe de soutien technique du groupe de travail du GIEC (TSU GT1), qui a assuré la finalisation et la publication du rapport du groupe de travail 1 ;
- le processus d'approbation des rapports des groupes de travail 2 et 3, ainsi que l'écriture du rapport de synthèse à paraître en mars 2023.

Le rapport d'activité pour l'année 2022 a été validé par le comité de suivi interministériel qui s'est tenu le 9 janvier 2023.

Fonds mondial pour les récifs coralliens : 1 M€ versé en 2022

Le Fonds mondial pour les récifs coralliens (GFCR) a été lancé en 2020 par le bureau des fonds fiduciaires multi-partenaires des Nations unies (*UN Multi-Partner Trust Fund Office*, UNMPTF) hébergé par le PNUD, la fondation Prince Albert II de Monaco et la fondation Paul Allen.

Créé pour 10 ans, le fonds a pour objectif de financer — par des mécanismes innovants de finance mixte, publique et privée — d'une part la restauration et la conservation des récifs coralliens, d'autre part l'adaptation des récifs au changement climatique. Il a pour finalité de réaliser une levée de fonds à hauteur de 500 M\$. La France a annoncé lors du congrès mondial de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) en septembre 2021 sa participation à ce fonds à hauteur de 3 M€.

En 2022, le conseil d'administration du Fonds, dont la France fait partie, a approuvé le lancement de plusieurs nouveaux programmes, en Micronésie, au Sri Lanka, et dans le Mozambique. Un autre programme a également été lancé en Indonésie. Ces programmes ont pour objectif de mobiliser 100 M\$ d'investissements publics-privés. Ces projets permettront d'améliorer la gestion des réseaux d'aires marines protégées, et d'expérimenter des modèles

innovants de financement. La contribution française, à hauteur de 1 M€, a permis de contribuer à l'effort pour le financement des projets.

Plan d'action pour une Méditerranée exemplaire d'ici à 2030 (PAMEx) : 260 000 M€ versés en 2022

La Méditerranée ne représente que 0,7 % de la surface océanique mondiale, mais est l'une des mers les plus riches au monde en matière de diversité biologique (8 % de la faune et 18 % de la flore mondiales). Malgré cela, elle doit faire face à une perte de biodiversité marine parmi les plus importantes au monde : 40 % des espèces marines y sont considérées comme étant en déclin sous l'effet des pollutions, de la surpêche, et des activités humaines.

Le plan d'action pour une Méditerranée exemplaire (PAMEx) d'ici à 2030 est une initiative annoncée par la France lors du *One Planet Summit* de janvier 2021. PAMEx rassemble, outre la France, l'Espagne, l'Italie, la Grèce, ainsi que le Maroc, l'Algérie et l'Égypte. Plusieurs organisations régionales en font également partie, comme l'Union pour la Méditerranée ou la Convention de Barcelone. Le plan repose sur quatre axes :

- la protection de la biodiversité marine et côtière ;
- la lutte contre la surpêche ;
- la lutte contre les pollutions ;
- le verdissement du transport maritime.

Le plan a été lancé officiellement par le Président de la République, lors du Congrès de l'UICN en septembre 2021.

Au titre des autres contributions volontaires, les dépenses suivantes ont été réalisées :

- 160 000 € versés au Partenariat mondial pour le carbone bleu, dont le secrétariat est assuré par la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO. Ces crédits ont permis d'organiser les dialogues du carbone bleu, à Paris, entre les 22 et 24 février, réunion technique pour échanger sur les meilleures pratiques et sur les avancées scientifiques liées à la restauration des écosystèmes marins et côtiers. La Méditerranée, par ses herbiers de Posidonie, est concernée en premier chef, et cette subvention correspond au premier axe du PAMEx, la protection de la biodiversité marine et côtière.
- 100 000 € ont été délégués à l'ambassade de Suisse pour soutenir la mise en place d'une facilité financière destinée à soutenir des projets de modernisation de réseaux d'assainissement des eaux usées dans les villes côtières de la Méditerranée.

En outre, les dépenses suivantes ont été mises en œuvre en lien avec le PAMEx sur d'autres activités budgétaires :

- Une contribution volontaire à hauteur de 1 143 000 € octroyée au Plan d'action pour la Méditerranée, convention de mer régionale hébergée par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE/PAM). Cette contribution permet d'engager le programme de travail de la Convention fixé en décembre 2021.
- 40 000 € versés pour l'organisation, à Athènes, du comité de pilotage du Plan, sous présidence française (PNUE/PAM). Cette contribution a permis de financer le déplacement des points focaux des pays du Sud de la Méditerranée, la location de la salle, ainsi que les services d'interprétation.
- Une délégation de 10 000 € faite à l'ambassade de Tunisie dans le cadre du Forum mondial de la mer de Bizerte dans le cadre de la « Saison bleue ».

CGIAR : 4 M€ versés en 2022

Le CGIAR (réseau mondial de centres de recherche en agronomie pour le développement) est structuré sous la forme d'une organisation internationale dont le siège est à Montpellier. Il est soutenu par les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Banque mondiale et la Fondation Gates. Le déménagement hors de France de l'organisation était en jeu en 2018. L'intervention des autorités françaises (MEAE, MAA, MESRI) a permis de l'éviter, tandis que les principaux bailleurs impulsaient une nouvelle réforme de la gouvernance.

Dans ce contexte, le partenariat France/CGIAR a été recentré sur le montage de projets de recherche associant organismes de recherche français (CIRAD, IRD, INRAE), centres CGIAR et institutions du Sud et portant sur les thématiques du changement climatique, de l'agro-écologie, de la nutrition et des systèmes alimentaires.

Cette évolution a été formalisée par la signature d'une déclaration conjointe de collaboration scientifique entre les institutions de recherche susmentionnées et le CGIAR en 2019 et par la signature le 4 février 2021 d'un plan d'action formalisant la relance des relations France-CGIAR au plan institutionnel.

Pour alimenter le volet financier de ce plan d'action, une contribution de 4 M€ par an sur la période 2020-2022 a été prévue pour mettre en œuvre des projets partenariaux. Comme en 2020, la contribution du MEAE a été répartie équitablement entre trois programmes de recherche du CGIAR répondant aux priorités françaises :

- Programme *Forests, Trees and Agroforestry* (FTA) pour la transition agro-écologique : une plateforme partenariale de capitalisation, d'évaluation et d'accompagnement des démarches agro-écologiques a été mise en place : la *Transformative Partnership Platform* (TPP), mobilisant de nombreux pays et institutions du local au global, joue un rôle important dans la dynamique internationale autour de l'agroécologie, et notamment dans la coalition issue du Sommet du Secrétaire général des Nations unies sur les systèmes alimentaires ;
- Programme *Agriculture for Nutrition and Health* (A4NH) pour la nutrition et les systèmes alimentaires durables : trois axes ont été explorés : évaluation quantitative et qualitative de la restauration hors foyer (RHF – pilotes au Vietnam et au Burkina Faso), perception de la qualité nutritionnelle par les consommateurs (Vietnam et Nigéria) et élaboration d'un MOOC, évaluation de la résilience des systèmes alimentaires locaux dans les zones de conflit ;
- Programme *Climate Change, Agriculture and Food Security* (CCAFS) pour le changement climatique : différents projets partenariaux ont été menés dont en particulier une collaboration pluridisciplinaire autour d'une réponse intégrée à la sécheresse en Afrique et dans les pays de la zone ANMO articulant sélection de légumineuses adaptée, services d'information sur le climat, gestion du bétail et de l'eau de pluie, dans une approche holistique, en utilisant des solutions numériques à faible coût ; cette collaboration a également contribué à la mise en place d'une initiative dédiée au climat, dans le cadre de la réforme du CGIAR.

Les actions menées dans le cadre du plan d'action, avec les moyens dédiés par le MEAE, ont eu un effet certain, en matière de :

- recherche partenariale, de plaidoyer sur des thématiques prioritaires pour la France;
- considération du pays hôte, du point de vue programmatique (agroécologie) et institutionnel, avec des effectifs croissants et une présence de haut niveau à Montpellier, puisque, dans le cadre de la nouvelle gouvernance un directeur général (sur trois), deux directeurs administratifs (sur quatre), et deux directeurs scientifiques (sur trois) y sont basés, les autres étant à Rome ou Washington.

III/ Égalité Femmes/Hommes

IPAS – Organisation pour le dialogue sur l'avortement sécurisé : 1 M€ versé en 2022

Dans le cadre du forum Génération Égalité (FGE), la France s'est également engagée à financer le centre de l'Organisation pour le dialogue pour l'avortement sécurisé (ODAS) en Afrique de l'Ouest et du Centre, porté par l'ONG Ipas.

Ipas est une ONG internationale qui améliore l'accès aux méthodes de contraception moderne ainsi qu'à avortements sûrs. À cette fin, l'organisation informe les femmes sur la manière d'obtenir des avortements sûrs et légaux et forme les partenaires concernés en Afrique, en Asie et en Amérique latine sur la manière de les fournir et de les défendre.

Le dialogue pour l'avortement sécurisé s'est constitué au lendemain de l'élection américaine de 2017 pour favoriser les synergies entre les acteurs voulant œuvrer pour le renforcement des systèmes de santé sexuelle et reproductive et favoriser un écosystème favorable à la réalisation du droit à l'avortement. Il se compose d'États (Pays-Bas, Suède, Danemark), et d'acteurs de la société civile (AmplifyChange, Ipas, MSI Reproductive Choices, *Children Investment Fund Foundation*).

La contribution française visera à soutenir le centre de l'Organisation pour le Dialogue pour l'Avortement Sécurisé (ODAS), créé en 2021 pour mener des activités de terrain en Afrique de l'Ouest et du Centre, en partenariat avec des

organisations de la société civile locales. Le projet a vocation à améliorer l'écosystème juridique, socioéconomique et médical en Afrique de l'Ouest et du Centre francophone, pour favoriser l'accès durable à un avortement sécurisé pour toutes les femmes qui en feraient la demande.

Initiative d'accès au marché pour les droits à la santé sexuelle et reproductive : 1 M€ versé en 2022

La France s'est engagée à financer un mécanisme innovant d'accès à la contraception à hauteur de 5 M€ sur 5 ans. Créée par la fondation CIFF (*Children Investment Fund Foundation*), le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), la fondation Bill & Melinda Gates, le FCDO et USAID, l'Initiative pour l'accès aux marchés dans le secteur de la santé sexuelle et reproductive (*Shaping Équitable Market Access for Re-productive Health – SEMA*), a été lancée sous la forme d'une nouvelle organisation, hébergée au sein de l'Association pour la médecine et la recherche en Afrique (AMREF), dont le siège est au Kenya et qui dispose d'un bureau régional à Dakar et d'un bureau à Paris. L'initiative se concentre sur l'accès des États au marché des contraceptifs (planification stratégique, disponibilité des données et stimulation de la dynamique du marché), en favorisant l'implication des pays bénéficiaires eux-mêmes. L'objectif est de réduire les coûts d'achat, de sécuriser des produits de qualité et de pallier aux ruptures de stocks y compris dans les zones les plus marginalisées.

Initiative AFAWA : 4,5 M€ versés en 2022

Dans le cadre du partenariat renouvelé avec l'Afrique voulu par le Président de la République, une initiative de soutien à l'autonomisation économique des femmes a été lancée par la présidence française du G7 au sommet de Biarritz, sous la forme d'une contribution du G7 au programme de la Banque africaine de développement (BAfD) *Affirmative Finance Action for Women in Africa* (AFAWA).

Le programme AFAWA propose de créer un effet de levier sur les financements publics (multiplication par 10), avec pour objectif de mobiliser entre 1,5 et 3 Md\$ de financement pour des entreprises appartenant et dirigées par des femmes. Il déploie une série d'instruments de financement qui inclut des garanties, des lignes de crédit améliorées pour les institutions financières afin de cibler les femmes, ainsi que des investissements directs pour soutenir le développement de PME dirigées par des femmes. Ce programme permet de réduire le coût de l'accès au crédit pour les femmes en Afrique, en permettant, via des mécanismes de garanties en chaîne, de mettre à disposition au sein des banques des prêts à des taux plus abordables, sans que les femmes entrepreneures ne se voient réclamer des garanties qu'elles ne peuvent produire. AFAWA est déployée dans 23 pays et des accords de garantie à hauteur de 183 M USD ont été signés avec le Fonds africain de garantie pour les PME (AGF) avec une vingtaine d'institutions financières partenaires. Au 31 juillet 2022, 480 entreprises « féminines » avaient bénéficié de prêts AFAWA pour un total de 44 M\$.

La contribution française s'élève à hauteur de 95 M\$ pour la France : sous forme de garanties (60 M\$, MEFSIN), d'assistance technique (25 M\$, MEAE) et en fonds propres (10 M\$, Proparco).

La contribution annuelle du MEAE de 4,5 M€ en 2020, 2021 et 2022, a servi à abonder le fonds d'assistance technique de l'initiative. En 2022, l'initiative AFAWA a poursuivi son déploiement dans de nouveaux pays en Afrique et en partenariat avec de nouvelles institutions financières. 216 M\$ ont été mobilisés dans le cadre du programme « Garantie pour la croissance », soutenue par la France. 200 femmes entrepreneures ont ainsi pu accéder à des crédits bancaires via sept institutions financières différentes grâce au mécanisme de garantie. Sur le volet de l'assistance technique, 1 M\$ a été engagé au travers de sept institutions financières, ce qui a permis de former près de 3 000 femmes entrepreneures en Tanzanie, en Côte d'Ivoire, en RDC, au Rwanda, en Ouganda et au Kenya.

Fonds mondial pour les survivant(e)s de violences sexuelles liées aux conflits (Mukwege/Murad) : 2,62 M€ versés en 2022

Le Fonds mondial pour les survivant(e)s de violences sexuelles liées aux conflits, porté par les Prix Nobel de la Paix Nadia Murad et Denis Mukwege, a été lancé fin 2019.

Ce fonds apporte une assistance aux survivantes de violences sexuelles dans les conflits afin de faciliter leur accès à une aide médicale, psychologique, juridique et financière. Le fonds fournit ainsi aux États et à la société civile un

soutien financier et une assistance technique pour la mise en place de programmes de réparations médicales, psychologiques ou financières pour les survivantes. Ces réparations pourront prendre la forme d'un dédommagement matériel, un soutien pour l'accès à des services de soin ou éducatifs.

La contribution française pour le fonds s'élève à 6,2 M€ entre 2019 et 2022, dont 2,6 M€ en 2022. La France siège au conseil d'administration du fonds. Le Fonds concentre son activité en RDC, en Guinée, en Irak, en RCA, en Turquie auprès de réfugiés syriens et au Nigeria notamment. Elle continue d'étendre son périmètre géographique au fil des années. En 2022, le Fonds a notamment élargi son activité de conseil et d'assistance auprès des gouvernements et de la société civile en Ukraine.

IV/ Santé

Unitaid : 20 M€ versés en 2022

Le montant de 20 M€ au titre de la contribution de la France à ACT-A a été versé en 2022 à Unitaid via l'enveloppe des contributions aux Nations unies du P209. Unitaid co-dirige le pilier « traitements » d'ACT-A pour accélérer et coordonner la recherche-développement et le déploiement équitable de traitements pour lutter contre la Covid-19, notamment dans les pays à revenus faibles et intermédiaires. Le fonds a mis en œuvre en particulier des investissements visant à accélérer l'accès à l'oxygène médical.

Pour rappel, cette contribution s'ajoute à la contribution annuelle de la France de 85 M€, entièrement alimentée par le FSD. En 2022, lors de la 7^e reconstitution du FMSTP, le Président de la République a annoncé que la France renouvelait sa contribution à Unitaid à hauteur de 255 M€ pour la période 2023-2025, soit un maintien de l'engagement de 85 M€ par an sur les trois prochaines années.

Medicines Patent Pool (MPP) : 53,5 M€ versés en 2022

En parallèle du versement à Unitaid, en 2022, 53,5 M€ ont été versés au *Medicines Patent Pool* — dont 15 M€ en appui au *hub* sud-africain de transfert de technologie ARNm qui a annoncé en février 2022 avoir réussi à mettre au point un vaccin contre la Covid-19 à partir des données publiques du vaccin Moderna — ainsi que 8,5 M€ pour les activités et partenaires du *hub* et 30 M€ pour le déploiement des antennes du *hub*.

Rappel sur les contributions à ACT-A :

Pour rappel, ACT-A a été lancé en avril 2020 à l'initiative de la France, de l'Union européenne, de l'Allemagne et de l'OMS.

À la suite des annonces du Président de la République de mai 2021, une deuxième salve d'engagements a été prise. Dans ce contexte, l'année 2022 a vu l'exécution des montants suivants :

- 50 M€ de contributions volontaires versées à l'OMS pour sa supervision d'ACT-A ;
- 20 M€ versés à Unitaid pour la mise en œuvre du pilier « traitements » d'ACT-A (dont accès à l'oxygène) ; ces crédits s'ajoute à l'enveloppe de 85 M€ mise en œuvre à partir des crédits extra-budgétaires du Fonds de solidarité pour le développement (FSD) ;
- 55 M€ supplémentaires versés pour la mise en place du *hub* de transfert de technologie ARNm de l'OMS en Afrique du Sud et le déploiement de ses quinze antennes en soutien à la production régionale :
 - 1,5 M€ versés à l'OMS *via* les contributions volontaires aux Nations unies ;
 - 53,5 M€ versés au MPP (après un premier versement de 13,5 M€ en 2021), dont :
 - 23,5 M€ pour ses activités de transfert de technologie (15 M€) et de mise en place du *hub* (8,5 M€)
 - 30 M€ pour le déploiement des antennes du *hub*.

Gavi : 55,3 M€ versés en 2022

Depuis sa création en 2000, Gavi, l'Alliance du Vaccin, a permis de vacciner 981 millions d'enfants et d'éviter plus de 16,2 millions de décès. Néanmoins, 1,5 millions d'enfants meurent chaque année de maladies évitables, et atteindre les communautés en situation de vulnérabilité demeure un défi majeur.

Gavi soutient les 73 pays les plus pauvres, dont 23 pays d'Afrique francophone en finançant des programmes de vaccination nationaux pour les vaccins « nouveaux ou sous-utilisés », tels que le vaccin contre le rotavirus, contre la fièvre jaune ou contre le papillomavirus (cancer du col de l'utérus). Gavi finance également des programmes de renforcement des systèmes de santé dans des domaines comme les chaînes de froid, la gouvernance ou les données sanitaires. L'Alliance joue en outre un rôle central dans le façonnage du marché des vaccins : ses interventions ont permis des baisses des prix pour les pays éligibles et la création de conditions de marché favorables au développement de nouveaux vaccins, auparavant jugés non-attractifs par les fabricants. À titre d'exemple, le premier vaccin contre Ébola a pu être déployé lors de l'épidémie au Congo en juin 2018, grâce au financement de Gavi.

Pour 2021-2025, l'organisation a choisi de placer l'équité au cœur de son mandat avec pour objectif la vaccination de 300 millions d'enfants, devant permettre de sauver 8 millions de vies dans les pays les plus pauvres. Cette stratégie, contribuant au développement durable, permettra de renforcer les systèmes de santé pays qui ne seront progressivement plus éligibles à Gavi. La nouvelle stratégie intègre également les enjeux liés au genre et inclut des investissements en hausse pour la sécurité sanitaire internationale afin de mieux répondre aux crises épidémiques.

La France est le 6^e contributeur souverain derrière les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Norvège, l'Allemagne et le Japon. À travers la mobilisation du Président de la République, notre pays a contribué au succès de la conférence de reconstitution des ressources de Gavi à Londres en juin 2020 qui a permis de sécuriser 10,4 Md\$ pour la période 2021-2025.

GAVI a été fortement mobilisé en réponse à la pandémie de Covid-19, hébergeant le mécanisme multilatéral de solidarité vaccinale COVAX. Cela rehausse sensiblement le montant des ressources gérées par GAVI, avec une mobilisation de ressources de plus 11 Mds\$ supplémentaires (cf. partie consacrée à ACT-A).

La France a versé 200 M€ à COVAX depuis 2020, avec une promesse additionnelle de 100 M€ faite en 2022 et qui sera opérationnalisée en trois tranches entre 2023 et 2025.

En 2022, 55 M€ ont été versés à GAVI à partir du programme 209, au titre de notre engagement de 500 M€ pour la période 2021-2025 (250 M€ sur le P209 et 250 M€ *via l'International Finance Facility for Immunisation - IFFIm*). Il s'agit de la troisième tranche honorant notre engagement de 250 M€ sur le P209, après un premier versement de 15 M€ en 2020 et un deuxième de 29,7 M€ en 2021.

Fonds mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme (FMSTP) :

- **203 906 604 € versés au FMSTP en AE = CP en 2022 ;**
- **38 880 000 M€ en AE et 11 149 719 € en CP versés via L'Initiative en 2022.**

La France est le 2^e bailleur historique du FMSTP derrière les États-Unis. En 2019, la France a accueilli la 6^e conférence de reconstitution des ressources du Fonds mondial, qui a permis de réunir 14 Md\$ pour la période 2020-2022. Notre engagement pour le triennium 2020-2022 s'est élevé à 1,296 M€, soit une hausse de 216 M€ (+20 %) par rapport au triennium précédent. Il est à retenir que 9 % de notre contribution ont été alloués à Expertise France *via* « L'Initiative » (ex-Initiative 5 %) pour des actions d'assistance technique et des projets complémentaires de ceux du Fonds mondial dans les pays récipiendaires.

En 2022, 203 906 604 € ont été versés au FMSTP à partir du programme 209 en AE=CP et 335 246 108 € *via* le FSD. Le fonds reste centré sur sa vocation première, la lutte contre Sida, la tuberculose et le paludisme, tout en prenant en compte le contexte Covid en finançant des mesures visant à limiter l'impact de la pandémie sur les programmes de lutte contre les trois maladies, *via* la facilité dite C19RM.

Fonds français Muskoka (FFM) : 10 M€ versés en 2022

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | Justification au premier euro

Le Fonds français Muskoka (FFM) opère depuis 2011 en Afrique de l'Ouest et centrale, afin d'accélérer la réduction de la mortalité maternelle et infantile et d'améliorer les santés reproductive, sexuelle, maternelle, néonatale, infantile et de l'adolescent, ainsi que la nutrition (SRMNIA-N). Il représente un engagement emblématique de la diplomatie française pour l'amélioration de la santé et du bien-être des femmes et des enfants dans la sous-région et la reconnaissance de leurs droits.

En 2018, le CICID a désigné le FFM comme un outil pour la mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes, grande cause du quinquennat.

Le FFM constitue aujourd'hui un modèle de fonctionnement permettant de mieux coordonner les stratégies régionales et nationales, d'harmoniser l'appui technique dans les pays et de mobiliser des partenaires et des fonds pour la SRMNIA-N dans neuf pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, Togo), à hauteur de 10 M€ par an.

Depuis 12 ans, la France a investi plus de 170 M€ à travers le Fonds français Muskoka pour des interventions sur le terrain, en lien avec les autorités locales, organisées autour de quatre thèmes principaux :

- la santé maternelle, néonatale, infantile et la planification familiale ;
- la santé sexuelle et reproductive des jeunes et des adolescents ;
- le renforcement des systèmes de santé ;
- la nutrition.

L'impact de l'épidémie de Covid-19 sur les services de santé maternelle, néonatale et infantile dans les neuf pays a été important. Dans ce contexte, le FFM a permis d'accompagner les pays dans des réponses innovantes, pour limiter l'impact et tenter de maintenir ces services essentiels pour les femmes, les enfants et les adolescents. Par exemple, le déploiement d'équipes mobiles (sages-femmes, infirmières, gynécologues) au Niger, afin de décentraliser les soins pré et postnataux, ou encore le suivi par les agents de santé communautaire, des femmes victimes de violences basées sur le genre (+30 % au Tchad), ou des personnes atteintes par le coronavirus dans les zones reculées.

Ainsi, une participation supplémentaire aux efforts de renforcement du système de santé a été mise en place en 2020 et pérennisée en 2021, la contribution à ce volet atteignant 25 % de l'allocation à destination des pays (contre 20 % en 2019). S'agissant des autres volets, la nutrition a représenté 25 % ; la santé maternelle, infantile et planification familiale, 25 % ; la santé sexuelle et reproductive et des adolescents, 25 %. Lors du forum Génération Égalité en juillet 2021, la France a ainsi pu annoncer le renouvellement de son engagement politique, technique et financier au Fonds Français Muskoka, accompagné d'un nouvel engagement financier de 50 M€ jusqu'en 2026.

VI Fragilités et vulnérabilités**Facilité pour les réfugiés en Turquie (FRiT) : 26 M€ versés en 2022**

La Facilité pour les réfugiés en Turquie (FRiT) est née en novembre 2015 de la volonté de l'Union européenne de soutenir la Turquie face au défi que représente l'accueil, en raison de la crise syrienne, de près de 4 millions de réfugiés, dont plus de 3,5 millions de Syriens. Elle dispose d'un budget total de 6 Md€, principalement axés sur l'assistance humanitaire, la santé, l'éducation, les infrastructures municipales et le soutien socio-économique. Alors que la première tranche avait été financée par les États membres pour deux tiers et la Commission pour un tiers, la répartition inverse a été retenue pour le financement de cette seconde tranche.

La contribution de la France s'élève dès lors à 151,6 M€ sur la période 2019-2023, répartie comme suit : 34,2 M€ en 2019, 44,5 M€ en 2020, 26,4 M€ en 2021, 26,1 M€ en 2022 et 20,4 M€ en 2023.

En 2022, la Commission européenne a poursuivi le décaissement de plusieurs contrats préalablement signés, portant sur la santé, la protection, le développement socio-économique et les infrastructures municipales. La contribution française à la FRiT s'est élevée en 2022 à 26,1 M€.

La transition de la logique humanitaire à la logique de développement socio-économique entrainé en 2022 dans une seconde phase, avec un accent particulier mis sur la création d'opportunités d'emplois pour les réfugiés. À ce titre, dans le domaine du soutien socio-économique, une attention particulière a été portée à l'employabilité des réfugiés syriens, à l'accès au marché du travail et à l'entrepreneuriat. Selon la Commission, 65 % des réfugiés syriens en âge de suivre une formation suivent actuellement un cursus. Cependant, peu de progrès supplémentaires seront à constater en amont des élections générales de 2023. Les conditions de travail des réfugiés en Turquie demeurent précaires et seuls 3,6 % d'entre eux bénéficient d'un permis de travail. Dans le domaine de la santé, la Facilité a permis l'ouverture d'un nouvel hôpital à Kilis après celle de l'hôpital de Hatay. Des services médicaux gratuits continuent d'être proposés aux réfugiés, avec un accent accru mis sur la santé reproductive et la santé mentale. Dans le domaine de l'éducation, on constate une hausse du taux de scolarisation des enfants réfugiés aux niveaux primaire et secondaire mais une baisse au niveau secondaire supérieur. Enfin, des avancées ont été réalisées en matière d'accès aux services de base (inscription de 1,5 million de personnes aux registres civils) et de moyens de subsistances (soutien à la création de microentreprises et intégration des femmes au marché du travail).

Plusieurs opérateurs et ONG français contribuent à la mise en œuvre des projets dans les domaines de la santé, de l'assainissement de l'eau et de la formation professionnelle *via* les financements de la FRiT, notamment :

- Expertise France, qui met en œuvre un projet de formation et d'employabilité à destination des jeunes turcs et syriens pour un montant de 30 M€ ;
- l'AFD, qui participe à la construction d'un hôpital dans le district de Dörtyol au Sud de la Turquie pour un montant de 40 M€ et réalise des investissements dans des infrastructures d'assainissement de l'eau dans six provinces du sud-est de la Turquie pour un total de 156 M€ ;
- Médecins du monde, qui met en œuvre des projets à hauteur de 17 M€ en vue (i) d'améliorer l'accès aux soins pour les réfugiés ; (ii) de renforcer l'accompagnement mental et psychologique des populations vulnérables ; (iii) de faciliter l'accès aux services de santé et psychosociaux pour ces populations.

En 2022, la Facilité a également permis de réduire les effets de la crise économique et financière turque sur ces populations (dépréciation de la livre de 31 %, impact de la hausse des prix alimentaires et énergétiques sur les millions de réfugiés syriens vivant en Turquie). Plusieurs actions, telles que l'organisation de cours de langue turque et de stages d'apprentissage en entreprises, ont par ailleurs permis de lutter contre leur stigmatisation, dans un contexte d'augmentation du sentiment anti-migrants en Turquie à l'approche des élections présidentielles et législatives de 2023.

VII Mobilisation des ressources intérieures publiques (MRIP)

Plan d'investissement stratégique de développement 2020-2023 (PISD) : 0,6 M€ versé en 2022

À la suite de la publication de sa nouvelle stratégie interministérielle d'appui à la mobilisation des ressources intérieures (MRI) dans les pays en développement, en juin 2020, la France a décidé de se doter d'un plan d'investissement stratégique de développement 2020-2023 (PISD). Ce dernier constitue la déclinaison opérationnelle de la stratégie interministérielle, et prévoit 60,3 M€ de financement de projets bilatéraux (répartis entre l'AFD et Expertise France) et d'initiatives multilatérales dans le domaine de la MRI sur cette période. S'agissant du volet multilatéral (28,6 M€ au total), la contribution prévue du MEAE s'élève à 2,6 M€ sur 2020-2023 (le reste des financements multilatéraux étant assurés par la DG Trésor sur le programme 110).

Cette enveloppe de **2,6 M€** est destinée au financement de trois initiatives portées par des organisations internationales, ainsi qu'au fonctionnement de la plateforme française qui a été mise en place dans le cadre de la stratégie, et dont le secrétariat est assuré par la Fondation pour les études et recherches sur le développement international (FERDI) :

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | Justification au premier euro

- Initiative Afrique du Forum mondial sur la transparence et l'échange d'informations à des fins fiscales (OCDE) : **1,5 M€** ;
- outil de diagnostic et d'évaluation des administrations fiscales (TADAT – FMI) : **0,5 M€** ;
- plateforme de collaboration sur les questions fiscales (PCT – Banque mondiale) : **0,3 M€** ;
- secrétariat de la plateforme française MRIP (FERDI) : **0,3 M€**.

En 2022, quatre contributions ont été versées : 100 000 € au FMI, 300 000 € à l'OCDE, 100 000 € à la Banque Mondiale, et 100 000 € de subvention à la FERDI.

VII/ Divers

En 2022, les crédits des autres contributions volontaires ont également permis de mettre en œuvre les soutiens suivants :

- Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (*Food and Agriculture Organisation – FAO*) : 145 000 € (cf note de bas de page de la partie Aide alimentaire programmée) ;
- Experts techniques internationaux (ETI OMS) : 960 000 €. Cinq experts internationaux sont rémunérés par ce fonds en dépôt (fonds fiduciaire) destiné à rémunérer des postes d'experts techniques proposés par le MEAE et employés au siège de l'OMS ;
- Organisation mondiale de la santé animale (OIE) : 80 000 €.

Francophonie

	LFI 2022	Consommation 2022 (données Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	57 746 990	55 259 641	54 859 641
CP	57 746 990	55 259 641	54 859 641

La consommation des crédits est conforme à la programmation, en hausse de 6,125 M€ par rapport à 2021.

La France mène une politique active pour développer la francophonie, composante importante de sa diplomatie d'influence dans le cadre multilatéral. La contribution de la France à l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) se divise en une part obligatoire (15,6 M€) et une part volontaire (12,6 M€). Elle témoigne du caractère prioritaire de la francophonie comme vecteur d'action de la France, tel que cela a été souligné dans les conclusions du CICID de février 2018 et dans le plan d'action en faveur de la promotion de la langue française et du plurilinguisme du 20 mars 2018. Cette politique vise également à consolider le rôle de notre pays en tant que premier contributeur à l'OIF et à renforcer la gouvernance de l'Organisation.

L'année 2022 a été marquée le XVIII^e Sommet de la francophonie à Djerba (19-20 novembre 2022), auquel a participé le chef de l'État et la réélection de Louise Mushikiwabo à la tête de l'OIF pour poursuivre les réformes d'une organisation que nous voulons réactive, utile et efficace. Ce Sommet a démontré la capacité de la francophonie à prendre position sur (i) l'actualité internationale (diffusion d'un message vidéo préenregistré du Président Zelensky et condamnation de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine) et sur (ii) les enjeux globaux. La Déclaration de Djerba plaide notamment pour la mise en place d'un ordre public du numérique francophone (lutte contre les manipulations de l'information, régulation des plateformes et contenus, protection de l'enfance en ligne). Le Président de la République y a également annoncé officiellement la candidature de la France à l'accueil du Sommet de 2024, qui a été acceptée.

D'autres évènements majeurs pour la coopération francophone se sont tenus en 2022, notamment : la conférence sur la diversité linguistique et la langue française à Pau dans le cadre de la présidence française de l'UE (15 mars) ; la session plénière de la conférence des OING de la francophonie (12-14 septembre), qui a élu sa nouvelle présidente ;

la 2^e édition de la rencontre des entrepreneurs francophones à Abidjan (27-28 octobre) et la 43^e conférence ministérielle de la francophonie (18 novembre).

La francophonie contribue à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) et promeut le respect des droits de l'Homme et de la démocratie dans l'espace francophone (politique de médiation, d'aide à la sortie de crise et de soutien aux processus électoraux et aux institutions).

La coopération entre les administrations françaises et les institutions francophones s'est renforcée depuis juin 2019, dans le cadre des « Comités conjoints France-Francophonie », dont la dernière édition a été accueillie par la secrétaire générale de la francophonie.

La francophonie se donne également pour objectifs de renforcer sa place sur la scène internationale, de mieux prendre en compte le rôle des femmes et des jeunes, de renforcer l'appui aux initiatives liées à la francophonie numérique et de soutenir l'innovation au service de l'économie et dans une perspective de développement durable. Ces objectifs se sont traduits par :

- la mise en œuvre de la Stratégie économique de la francophonie, adoptée au sommet de Dakar de 2014 et actualisée en novembre 2020 pour la période 2020-2025. La stratégie prévoit notamment le lancement de missions commerciales de la francophonie et le développement d'un réseau des patronats francophones ;
- la mise en œuvre de la stratégie pour la promotion de l'égalité femmes-hommes adoptée au sommet de la francophonie à Érevan en Arménie (en octobre 2018), qui se décline de façon transversale dans la programmation de l'OIF et des opérateurs de la francophonie ;
- l'adoption de la stratégie de la francophonie numérique 2022-2026, à l'occasion de la 39^e CMF (décembre 2021).

En 2022, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a renouvelé son soutien à l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), premier réseau universitaire au monde de plus de 1 000 établissements universitaires dans 119 pays sur tous les continents. À la suite de son assemblée générale (septembre 2021), lors de laquelle elle s'est dotée d'une nouvelle stratégie quadriennale, l'AUF a notamment entrepris un travail de concertation et de synthèse pour aboutir à un manifeste pour une diplomatie scientifique francophone, cosigné par près de 40 pays (dont la France) lors de la 6^e conférence ministérielle du Caire, le 26 octobre 2022, à l'occasion de la 2^e édition de la semaine mondiale de la francophonie scientifique.

Le ministère a poursuivi son appui à l'Association internationale des maires francophones (AIMF), qui a organisé en juin 2022 à Abidjan son congrès annuel ainsi que la première « COP des Villes » auxquels a participé la maire de Paris. La France a également renouvelé son soutien financier auprès de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF — organisation interparlementaire œuvrant notamment à la promotion de la démocratie et de l'État de droit), ainsi qu'à l'université Senghor d'Alexandrie, qui a pour vocation de former, en français, des cadres créatifs, capables de relever les défis du développement durable de l'Afrique, en offrant des formations pluridisciplinaires.

Par ailleurs, le ministère a versé une contribution volontaire à la conférence des ministres de la jeunesse et des sports de la francophonie (CONFEJES) pour accompagner la nouvelle secrétaire générale de la conférence dans la réforme de la gouvernance de la conférence et soutenir ses différents appels à projets en faveur de la jeunesse francophone.

Le ministère a également versé une contribution exceptionnelle à la conférence des ministres de l'éducation des États et gouvernements de la francophonie (CONFEMEN) pour soutenir le projet « Imaginecole », plateforme numérique permettant de mutualiser les ressources éducatives francophones dans une logique d'appui solidaire à la continuité pédagogique.

L'évaluation stratégique externe de la contribution française à l'AUF, l'AIMF, l'APF et l'université Senghor lancée en 2021 a confirmé la pertinence, la cohérence et l'efficacité des financements octroyés à ces institutions, qui partagent les mêmes priorités que la France. Ces travaux ont fait l'objet d'une restitution publique le 6 janvier 2023 en présence de la secrétaire d'État chargée du développement, de la francophonie et des partenariats internationaux. Près de 150 participants, représentant les services du MEAE, les quatre institutions de la francophonie, d'autres ministères (MESR, MENJ, culture), l'AFD, le Parlement et la société civile, ont pu échanger sur les recommandations du rapport,

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | Justification au premier euro

notamment la formalisation d'un document stratégique de référence vis-à-vis de la francophonie ainsi que le renforcement des synergies entre ces quatre institutions et notre réseau diplomatique.

OIF et opérateurs de la Francophonie	Montant en € (AE = CP)	% des contributions totales
OIF - Contribution obligatoire	15 594 287	28,4 %
Contributions volontaires (a+ b)	39 265 354	71,6 %
a) OIF - Contributions volontaires	12 627 120	23 %
b) Contributions aux autres acteurs de la coopération francophone	26 638 234	48,6 %
Agence universitaire de la francophonie (AUF)	21 331 045	38,8 %
Université Senghor d'Alexandrie	2 250 000	4,1 %
Association internationale des maires francophones (AIMF)	2 405 000	4,3 %
Assemblée parlementaire de la francophonie (APF)	250 000	0,4 %
Conférence des ministres de la jeunesse et des sports de la francophonie (CONFESJES)	102 189	0,2 %
Conférence des ministres de l'éducation de la francophonie (CONFEMEN)	300 000	0,5 %
Total des contributions	54 859 641	100 %

Jeunes experts associés - Fonds fiduciaires

	LFI 2022	Consommation 2022 (données Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	3 945 064	4 048 716	4 048 716
CP	3 945 064	4048716	4 048 716

L'enveloppe de crédits correspondant au programme des Jeunes experts associés (JEA) et fonds fiduciaires est répartie entre la direction du développement durable (DDD) et la direction des Nations unies (NUOI).

En 2022, 3,9 M€ ont été alloués à NUOI, permettant de poursuivre la montée en puissance des recrutements de JEA, telle que souhaitée par le Président de la République. La consommation finale s'est établie à 4,1 M€.

Ces crédits contribuent au **renforcement de l'influence et de l'expertise françaises dans les organisations internationales au travers du financement de jeunes experts associés auprès de l'Union européenne et des Nations unies (JEA et VNU)**. Ces programmes des JEA ont pour objectifs de permettre le recrutement de Français au sein du système multilatéral, en début de carrière, mais aussi de faciliter le dialogue et l'échange d'informations entre les équipes des organisations internationales et celles du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

En 2022, les postes de dix Jeunes experts associés ont été financés par le programme 209. Les coûts des deux premières années de contrat sont assumés à taux plein par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères. La troisième année est financée à coûts partagés (50/50) entre le MEAE et l'organisation hôte. **Les postes sont choisis en fonction des priorités de notre aide au développement** ainsi que **des secteurs et thèmes stratégiques pour la France** (environnement et lutte contre le changement climatique, sécurité alimentaire, questions humanitaires, santé mondiale, migrations, droits de l'Homme, Sahel). Ces dix JEA sont répartis dans huit agences différentes des Nations unies :

- bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) ;
- cabinet du secrétaire général des Nations unies (SGNU) ;
- Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) ;
- bureau de la représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit – Secrétariat des Nations unies (SNU) ;
- Fonds international de développement agricole (FIDA) ;
- Programme alimentaire mondial (PAM) ;

- Organisation mondiale pour la santé (OMS) ;
- Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Ces jeunes professionnels sont placés dans une agence susceptible de les recruter à l'issue du financement assuré par la France. Selon les organisations d'accueil, entre 70 et 80 % des jeunes professionnels financés sont ainsi recrutés à l'issue de leur contrat, confortant ainsi l'influence de la France.

Le MEAE finance des postes de **Volontaires des Nations unies (VNU)**, spécialistes et jeunes. En 2022, **deux nouveaux postes de VNU Jeunes** généralistes ont été financés sur le P209 pour une durée d'un an, reflétant nos priorités géographiques et sectorielles : sécuritaire alimentaire en République démocratique du Congo (PAM) ; analyse des financements publics-privés en Côte d'Ivoire (équipe du résident coordonnateur). **Huit nouveaux postes de VNU Spécialistes** ont également été financés pour une durée de deux ans : biodiversité au Gabon (PNUD), développement agricole en République démocratique du Congo (FIDA), alimentation scolaire au Sri Lanka (PAM), adaptation au changement climatique au Laos (PNUD), réduction des risques de catastrophes/dimension genre au Bangladesh (ONU Femmes), développement de partenariats au Liban (PNUD), soutien pour la culture en Palestine (UNESCO) et migration en Côte d'Ivoire (OIM).

ACTION

07 – Coopération communautaire

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Coopération communautaire		487 316 032	487 316 032		487 316 032	487 316 032
		488 306 320	488 306 320		488 306 320	488 306 320

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	487 316 032	488 306 320	487 316 032	488 306 320
Transferts aux autres collectivités	487 316 032	488 306 320	487 316 032	488 306 320
Total	487 316 032	488 306 320	487 316 032	488 306 320

Le Fonds européen de développement (FED), créé en 1957, était jusqu'en 2021 le principal instrument de l'aide européenne au développement de l'Union européenne (UE) à destination des 79 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Son objectif principal était l'éradication de la pauvreté, le développement durable et l'intégration des pays ACP dans l'économie mondiale. Le FED, instrument hors budget de l'UE, était alimenté par des contributions volontaires des États membres de l'UE. Son montant total s'élevait à 30,5 Md€ pour la période 2014-2020 (11^e FED). Avec une clé de contribution de 17,81 % (soit 5,43 Md€), la France était le deuxième contributeur au 11^e FED. Celui-ci comportait une enveloppe destinée aux pays ACP (29 Md€) et une enveloppe de 364,5 M€ allouée aux pays et territoires d'outre-mer (PTOM). 1 Md€ était destiné à couvrir les frais administratifs.

Intégration du FED au sein du NDICI en 2021 :

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | Justification au premier euro

À la suite de l'adoption du cadre financier pluriannuel (CPF) 2021-2027, les instruments d'action extérieure de l'UE ont été restructurés et, pour la plupart, budgétisés pour davantage de cohérence, de simplicité et d'efficacité. En 2021, le FED a ainsi intégré l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale de l'UE (« NDICI – Europe dans le monde », « *Global Europe* » en anglais). Ce nouvel instrument unique est financé entièrement par le budget de l'UE (79,5 Md€ pour la période 2021-2027). Son règlement est entré en vigueur le 14 juin 2021 (rétroactivement le 1^{er} janvier 2021) et son pilier géographique est le plus important en termes de volume, l'Afrique subsaharienne étant la région la mieux dotée (au moins 29,2 Md€, soit 36,7 % de l'enveloppe géographique). Cette refonte de l'aide européenne permet également une montée en puissance des instruments financiers (mixage prêts-dons et garanties) à travers la mise en place du Fonds européen de développement durable élargi (FEDD+).

Les conséquences pour le P209 sont importantes. La contribution française au NDICI passe désormais par la contribution de la France au budget général de l'UE. Les États membres continuent néanmoins de contribuer au FED jusqu'à épuisement du reste à liquider (RÂL), c'est-à-dire jusqu'à la mise en œuvre complète des projets approuvés avant 2021 et programmés sur plusieurs années. Pour la France, le P209 est donc toujours mobilisé, sur des volumes qui diminueront progressivement jusqu'en 2026 (selon les dernières estimations de la Commission européenne). En 2022, la contribution annuelle française au FED s'est ainsi établie à 488,3 M€ contre 659,5 M€ en 2021.

L'identification de reliquats (fonds non-utilisés lors de la mise en œuvre des projets), dont la procédure normale prévoit qu'ils soient déduits des contributions des États membres, a permis de réduire la contribution française au 11^e FED en 2022 (10,4 M€ de reliquats identifiés sur les 8^e et 9^e FED restitués à la France). Les montants des contributions françaises pour 2023 et ceux des années suivantes devraient encore être révisés à la baisse compte tenu de l'identification de nouveaux reliquats.

Il est à noter que certains reliquats ont exceptionnellement été réengagés en 2022. La décision du Conseil de l'UE du 12 juillet 2022 (2022/1223) a acté le réengagement de 600 M€ de reliquats identifiés sur les 10^e et 11^e FED pour soutenir les pays ACP les plus touchés par la crise alimentaire et le choc économique consécutifs à la guerre en Ukraine. Cette décision, opérationnalisée par deux mesures spéciales adoptées en comité FED le 5 septembre 2022, repose sur trois piliers : (i) renforcement des capacités productives et de la résilience agroalimentaire (350 M€) ; (ii) assistance humanitaire (150 M€) et (iii) soutien macro-économique (100 M€). 14 pays couverts par ces mesures spéciales figurent parmi les 19 pays prioritaires de l'APD française (Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Éthiopie, Haïti, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République démocratique du Congo, République centrafricaine, Sénégal, Tchad et Togo). Pour la France, cela représente un coût budgétaire total de 135 M€, dont 112 M€ pour le 10^e FED et 23 M€ pour le 11^e FED (montants qui ne seront pas déduits des prochaines contributions françaises au FED).

ACTION**08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	157 678 170	150 255 317	157 678 170 150 255 317	157 678 170	150 255 317	157 678 170 150 255 317

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	157 678 170	150 255 317	157 678 170	150 255 317
Rémunérations d'activité	128 247 352	124 205 501	128 247 352	124 205 501
Cotisations et contributions sociales	26 991 166	24 033 321	26 991 166	24 033 321
Prestations sociales et allocations diverses	2 439 652	2 016 494	2 439 652	2 016 494
Total	157 678 170	150 255 317	157 678 170	150 255 317

Les dépenses de personnel du P209 font l'objet d'une analyse *supra*, dans la partie « Emplois et dépenses de personnel » de la justification au premier euro.

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État**RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS**

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CAMPUS France (P185)	2 870 141	2 820 142	8 700 000	8 700 000	8 327 619	8 301 087
Transferts	2 870 141	2 820 142	8 700 000	8 700 000	8 327 619	8 301 087
FranceAgriMer (P149)	374 045	374 045				
Transferts	374 045	374 045				
ANSéS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (P206)					30 000	30 000
Transferts					30 000	30 000
CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou (P175)						287 000
Transferts						287 000
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives (P175)		12 772				
Transferts		12 772				
Musée du Louvre (P175)						9 500
Transferts						9 500
EPCMP - Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris (P131)		2 520				
Transferts		2 520				
Ecole du Louvre (P361)		750				
Transferts		750				
ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son (P361)		13 750				
Transferts		13 750				
CITEPA - Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (P174)	50 000	50 000				
Transferts	50 000	50 000				
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)	8 000	8 000				
Transferts	8 000	8 000				
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)		73 025				200 000
Transferts		73 025				200 000
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)						122 840
Transferts						122 840
FEI - France éducation international (P214)	2 215 758	2 821 834			323 879	804 824
Transferts	2 215 758	2 821 834			323 879	804 824
CNED - Centre national d'enseignement à distance (P214)		5 481				2 480
Transferts		5 481				2 480
INP - Institut national du patrimoine (P361)	234 000	239 000			147 000	419 778
Transferts	234 000	239 000			147 000	419 778
EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée (P175)	15 000	15 000				
Transferts	15 000	15 000				
Institut Français (P185)	488 095	488 095			736 130	736 130
Transferts	488 095	488 095			736 130	736 130

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Réseau Canopé (P214)		282 899				223 074
Transferts		282 899				223 074
ENA - Ecole nationale d'administration (P148)		364 186			530 000	732 236
Transferts		364 186			530 000	732 236
ENM - Ecole nationale de la magistrature (P166)	990	211 997				199 957
Transferts	990	211 997				199 957
Business France (P134)	438 394	767 838			518 276	708 832
Transferts	438 394	767 838			518 276	708 832
Universités et assimilés (P150)	333 000	1 031 453			115 333	732 639
Transferts	333 000	1 031 453			115 333	732 639
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)						714
Transferts						714
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)		108 100				3 700
Transferts		108 100				3 700
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	29 100	49 100				
Transferts	29 100	49 100				
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)						960
Transferts						960
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)	1 466 600	2 080 100			1 354 360	1 701 877
Transferts	1 466 600	2 080 100			1 354 360	1 701 877
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)		7 420			116 408	116 408
Transferts		7 420			116 408	116 408
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)		1 500				28 850
Transferts		1 500				28 850
CNES - Centre national d'études spatiales (P193)		7 200			200 000	200 000
Transferts		7 200			200 000	200 000
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)		385 350			310 487	310 487
Transferts		385 350			310 487	310 487
Universcience (P361)	268 550	268 550				
Transferts	268 550	268 550				
IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)	1 462 460	2 479 584			1 239 766	2 518 693
Transferts	1 462 460	2 479 584			1 239 766	2 518 693
Pôle emploi (P102)						49 634
Transferts						49 634
Total	10 254 133	14 969 691	8 700 000	8 700 000	13 949 258	18 441 699
Total des transferts	10 254 133	14 969 691	8 700 000	8 700 000	13 949 258	18 441 699